

DÉPARTEMENT

segondisservent commigueal DE LA SEINE.

ARRONDISSEMENT communal de Jelaux

Triburaltle première instancerla

de Civil a par saussigne

Commune de Jeeaux

REGISTRE DOUBLE

DES ACTES DE Manage POUR L'AN 18 3

FERDINAND MATHIAS, PAPETIER DE L'ÉTAT CIVIL DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, DE LA LISTE CIVILE, DES MINISTÈRES DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA MARINE ET DES COLONIES, DE LA GUERRE, DE LA PRÉFECTURE DE LA SEINE, DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, DES HOPITAUX ET HOSPICES, etc., etc.,

Rue Mandar, nº 1, ci-devant rue St-Honoré, nº 108, PARIS.

E présent Registre contenant feuillets, servira pendant l'an 1853 à inscrire les actes de Mondage de la Commune de Ream Arrondissement communal , à l'effet de quoi il a été coté par première et dernière, et paraphé sur chaque feuille, conformément à l'article XLI du Code Civil, par soussigné Muye du Tribunal de première instance du Département de la Seine. Paris, le premis Décembre an 182. ATTEMAS, PARKING A CONTRACTOR DO DEDINATION DE CARINA, DE LA PRINT, DE LA PARTE

RIVERS DES DES DES PRÉSENTES PROPRIES LE SELA PELISES ÉTANGAMENT DE LA MARINE DE PET CONQUES.

A Decompted the form I manual make the case

BE MA OURRESS. I I'M E SE SETENT DE LE SUNT. E L'ANORES SENA, OF BESTALLES.

Monnier lieure françoise

ARCHIVES OF THE PARTY OF THE PA

Premus semes! Cirquente biois, le Saure di trait Ganvier Onge heurer et demie du mating, Bevant Nous augustin Jean Francois chevalies 100 la segion d'horaitele, a djoint au henire de la commune de leeaux, et officier d'élèque de trétat civil. Tout Composin en la Salle publique de librotel de Mairie, Jo M. Sievre francois flornies, boutonnes, use à lain faine Mourie, le vingt trois juillets wil hints cent dix huit, dementant Levis, une Moderihumtant, 16.76, Chez son pière. Majeus, fils du Sieus l'ierre Morriem Monnier, Cocher, et del danse Marie Catherine Girard, sa femme, de ce des à Saris, 8. Derrondissement, le troit fevrier and huit cent quaronte deux. Le d'y sieur Mounier, fils, Stipulant pour leir et en son nous es personnel, Sous l'assistemes et enve le Consentement dudit siens sou pièce présent. 25 de Demoirelle augustine francoise Voising repasseure, me en cette Commune, le Disp wert fiellets wit huit cont tringt quatre dementant a Scenny, rue du fourt 10.14, Chez ses pere let mère Mujeure, fille du Sieno Nicolas Michel Voisin, Yardinies, et de dans Madeline Dorothe Avger, son épolise. Locoito Demoiselle Worsin Stipulant pour elle es en sons nons prenound, sous l'assistance et avec le consentement de sesonts pière k mère, ici présent,..... l'autre part des quels nous out requis de procedes à la celebration du mercings projeté entre enp, et dont les publications out été failes en notre modicie et en celle du 8. cononditientent de Paris, les Dimanches dix nonf kvingt six decembre dernier, suivantla loi et sans opposition. Interpelles par nous en expecution de la loi du dix puilles mil huit cont cinqueante, les Comparents, exusi que les personnes ici fixesentes pour laideritation, nous out declare qu'il u'a point ett fait de contrat de mariage. Faisant droit à leur requisition, après avoir donn de le estève de toutes les pièces dus mentionnées, parophées ouix tennes de la loi et du chapitre Six, titre Cung du code napoleon, intitule du mariage, nous avous demands oney deng comparante stills bullent so premise four eponene; chereun d'en esquat répondu deparement et affondativement, Moni de clarons, ores nom de la los, que up. Monnes Pierre françois, k Democrelle Voisin exequentine francevise, ici prosents sont unis en merriage.

De ce que dessus nous avous bresse acte jon présence de 19 Mp. Joseph Brennetot, aye de cinquante Cingain, conductour Dominibe dem curacit à Paris, quai valmy, 16:15%, and de l'épourg. 2ºmg, Benigne Gastel, ayé de Soisante sept and por bounes. lementatationen, me tillenis, 16:3, ansi am de liépons. 3. m. Ricolars Martine, ayé de treute any aus, macon, deus curant Leexup, rue du potit chemin 18.8, beaufrère de hépouse. 49 & mp. Sunon Villier, agé de troute trois ans, Cultivateur, Semeuran a leeuns, rue du petit chemin, ausi beaufrère de hépouse. Les quels out signe avec les épous, le père de l'épous, les peressues de l'épouse et nous per l'exception dudit té billier qui a doclare me le Savoio, de ce tuterpelle , exprès lecture. Af Louis of & Monniers Mugdelaine Postities Roger Mounies The Boumetet, poisso Geilel mortine Founeach I can mil buile conte Oinquatite trois, le mardi Vingt ling Janvier, Very pewer syries midig . Devant Mous Cesar fréverie Durond Guyon, Mais de la Commune de section, departement de la some Officier quiblic de Métat civil. Out Comparu en la Salle publique de Mhotel do Mairie 10 M. Yean Charles Wavestewn, marchand boalanger, no Corcueil le Vingt Ding mai mil huit cent vingt left, Demouran à Paris, une De Mégout Sount Geringin, 16:8! Majeur, fils dout Otienne Charles Daveneau, meunier, et de dons marie & herese Villourd, Son Spoure, dementant à Yerres (seine bon Lett Sieur Maveneru, file jeune Soldat de la classe de 1847, rouge an 3y & Degiment Of Infantario De lique par le Siene Contoine Gros existing qu'il resulte d'en acte rem par un le Sous- gutendant militair De la 4º Division pen Date à Atrasbourg du quatre Octobre mil huit quarante herit, Stipulant pour luist en ton nom pour onnel Nous hamitance la

Maveneau Gean charles L'houweau Marie Virginie le Coursentement de servits prene et more jui fordroust, Vine farts 3001 Ma demoiselle Marie Virginia Chauveau Sous profession, we a Secure, leding tept aout withint out Crento, llementenut à Scenne, rue voltaire 16:24, chez m. Maynal, Son Onele. Aujeure , fille de M. Charles Marie Chauveau, merchand boulanger, demewranta Sceany, rue houdan 16.28 (de dame Touise virginis Wovard, You epoure, dece des à decruy le quinze juin mil huit Cent quarante . Madile demoiselle Chauveau Atipulant pour elle oten don nour personnel, Sous hassistance et cause le Consentement dudit lieur son pere , ici présent, l'autre part. Lesquels nous out requis de procéder à la celebration du muriage projeté entre englet dont les publications out été faites en notre majorie et en celle du 10. Douvoudissement de Paris, les Dimanches dempetrant janvier présent mois, suivant la les et sans opposition. Statespelles par nous, en execution de la loi du dix juillet mil hait Cent cinquante, les éverparants, trius i sque les personnes de présentes pour le entorisation, ever out declare qu'ila été fait un contrat de mariage rem pas m. Manfra, motaire à teams le jourd'hui aimi, qu'il résulte du certificat par lui delivue et à mons comisso. Faisant droit à leur requisition, après avoir donne lecture destoutes les pièces lus mentionnes, paraphées emp termes de la loi, et du chapitre six, titre Ling du cobe civil , intitule du marage ; nous cevous demand à any Dem Comparance Sils Venleut se prendre flour epour, chacun Den agant. répondu separament et affirmativement, nous déclarons, au nom de la loi, que m. Maveneau Fean charles, & mademoiselle Chauseou marie Virginie, ici présents, sout unis en mariage Hoe ce que dessus prous ervous dresse tacte, en presence de 1ºM. Leau Louis Daverreau, erge de Soisante et un ans, meunito, Domewant à Croteil (Seine), oncle de Mepoure. 20 Mi. Souis Denis Davenenne, agé de Soissante ans, proponétaire dourseurant ex yeures (Some kosse), aussi oncle de hispoute . demensant à leane, une voltaire, 16:24, oncle de l'époure. 4. L M. Transcord la uguste sedue, age de cinquante sipans, propriétaire, Demennatità Paris, rete de vangoraro, 16:38, ani de l'epouse. desquels out signe evec les époux ples pièce luiere de hopour, le père de l'apoure, let nous, apresilecture.
M. V. Chauveau & Carona Newoneau for Montonous Many ears

Wencus Lollusioney fan mil huit Cont Cinquante trois, le mercredi deux Augob de Vignaneours fevrier, onze bewees et deinie du mating. Devant Hours Cesarfrederic Edmond Guyon, Maire dela tomana etulqueste erlesperdre amedie de Sceauxe, officier public de trétat /cistil. Out Comparu en la Salle publique Delhotel de Mairie, Guillaume Bellier de villiers So Mo. Auguste alexecueros amedes Suryot de Vignancourt, Jaure claire ne à Saint l'opreentin aine ple Douge fest vier mil Phuit cont tings brois, Percepteur des Contributions Directes, demenerant à Boissey Sexuel Leger (Seine & vise]. Mexicus, file de m. promeois le lexambre Buyot de vignancour Apresdeut princèpert, Butreposeur de terbact/décède la bothet (cerdennes) le Dix nouf fanvier mil huit cent trente cing et de Madame Louise amelie Mondel, Savense, demensant à Downdan (seine koise), eprouse en Secondes moces de m. Prove a dolphe Moussin Sans profession demendent à alger (afrique francoire). Levit Comparant stipulant pour lin et en son nom personne Sous l'arristance et revec le consentement deladite demes la more, ici presente.... d'une part. 2. & Ma demoiselle saure Claire Guillaume Bellier de Villiers Sous profession, we a d'alerise (calvados), le sept avril mithuit Cout trouble ; Deurenviout or Seewers, rue houdan, avectospers Vmere Merjeure ofille de mo. Pierre Corsinier quillatume Bellien De Williebes, Deceveux Percepteur des Contribbutions Directes, et de madame dustine Shilippine Bacon, Son epromes. Madite demviselle Guillaume Bellier devilliers, Stipulant pow elle et en lou hour personnel, sous hassistance & avec le Consent ement de stroite pere et mere, ici présente, Vantre part sesquels mous out requis de procéder à la celébration du mariage projeté outre eux, et dont les publications out ett faits en notes Medirie et en celles de Dourdan Ho Boissy tant leger les Dunauches seize et Vingbtrois Janvier Dernier, suivant la loise

Jans opposition. Autory celles pour nous, en execution to la loi du dites suillets mil haits cont cinquonte, les Comparants, aini que les personnes in présentes pour l'autoritation, Mous out declare qu'il a été un contrat de mariage rem pas me Potier notion à Paris, lestingt neuf yanvier dermier, prinsi quil resulte du tertifical par les delivre et à pour remis. Praisant Oroit et leur réquisition, après avoir Donne lecture de toutes les pièces dus montionnées, paraphées eurs termes de la bi, et du chapitre Six, titre ling du code napoleon, intitule du Puriage, Nous avous demande aux deux Comparants Mils Muleut de premon pour épour, chaum d'eux aujant répondu déparement et affirmativement, nous de clearons, au nom de la loi, que 10! Fivrot de Vignancourt, auguste erlemendre ennévère Madefinoiselle Squillaume Bellier devilliert, Saure Claire, ici Juesent , Sont unis en moviage De ce que dessus nous avous dresse etele, en présence de ! So my françois leevre Fournier I Cville jage de Soisante Dis tept ans, Chevalier de la Region d'houseur, Demeurant à Paris, une neuve des petir cham fiz, 16.76. grand on elle Dollepoure. 2. m. charles ornegente Semiciro, agé de querrante Cinglans, chevalier de la legion D'honnem, demeurant à Paris, rue le Constiglione, Mi 14, Cousin de Réponde. 3.º 1.16. Charles Chev dore Guillaume Bellier de villiers jage de cuiquante quatre ans, chevalier de la legion d'houver, Coujeur genéral du departeur: des Guore, demeurant à chatelauroure, onche de Mépouses, Hier In. Horeych Deeyousee, age de conquonte sept and jungeniene denseurant à l'ains, hue de chabrel, 160, 35, tuni de liepouel. Iliquels out trigue avec les spours, la mère de l'épours, les prèce et marde de siépouse jet 10 out japais L. C. Guillaume Beller De Villiero S. De William

Collin Lean françois Souries kensiette

Gaingo février, ongo brewer et demire de moting. Dervant Mous Oluquetin Gean & Mancois, chevalier de la legion de houneur, a djoint eu Maire de la Commune de Selevente, Officier delegue de tretat civil. Onto Comparen en la Salle publique de Phôtel De Mairie 1: 16. Jean francois Collin, marchond de vint, ud en la Commune de Saint Shillert her Orne (orne), le vingthrois mai will huite cout viagt dewy, demeurant à Paris, que chapon, 18:38 Majeur, fils Du Lieur Gean Nicolas Colling, ancion timerano doce de vubit Saint Chilbert, le vingt quatre octobre without out quarante huit, & de danne Seanne Marie Bernier, son épouse deceder an meme lien le cing fanoier mil huit tent troute line. Levit Sieur Collin, fils, Stipulant pour lui et en son stom prersonnel, après avoir enfoune, sous servicent, ainsi que les lemoins le capites nommes, se quel c'est par evener que son piene a eté prenounce dean, ou lien de Jean nicolos, Dans hacte de miliane Du comparant, 20 et qu'il ma ancen a sendant vivant, lebout existi qu'il résulte de l'exete de mariage de sesdit pière et mere Aures e eruse presentes

Le la guardie décembre mil hait cent transe et un detrouvent

de cede en cette Commune, le deute Juin mit hent cent quarante six,

de Scenere, me Moltaire 100. 26, chez sa mero. Majeuro, fille de ma auguste Greegoire Saunico, Cultivo tem,

D'aisant droit à leur requisition après avoir donné lecture de

toutes les pièces dus mentionnées et de hacte de hainongers. de la mère du comparant paraphoes ainstermes de E la loi jet du chapitre Sixo, titre ving du Code Civil intitule du maringe, nous ovous demande onne deux Compressants Sile vendent de prondre pour épour phone pengent reproudu deperrement l'affirmativement, Mour declarons, ale nous De la loi que m. Colling Jean françois lispademoiselle stannier herviette, ici présents, Sout unes en manièreel. De ce que dessus nous eavous dresse acte, en présence de: So me la ceques le llin, agé de trente six ans, Patissier, demeurant à Paris, Boulevard du bemple, 16:38, frère de hépoures. L' hy Lacques Philippe Sebeaux, agé de cinquante neufous, propriétaire, Semewrant à Caris, Boulevard Beaumarchais, 162108, amis Cellepoures. 30 16. Years Hoseph Venteclef, a gé de treute six aus, répinieniste decreurant à sceauxe, une voltaire, beaufrère de l'épouses. Holling. Claude Surreque, age de trouts ling ans, marchand devint desseurant de Paris, who awaylers, 16:11, ausii beaufière de hépouse Losquels out signé errec les épouxes, la mère l'éprouse jet Mous, esprés le cturel. Ho Vanning if collin Jurugue, Muchel De Samuer Collins venteeleft Selicans - Francos Mari will hout Court Cinquante biois, le any Sevont nous Ougustin Han Francois, Chevalier de la Legion d'hormsier, adjoint on haire de la commune de secans, Officier delégue de l'état civil. Pout comparu en la Salle publique de Shotel de Mairie Jo my Bothelemy claude Doglin, cultivateur, ne à chatenay (Seine 1, le douge Muchidor au Strois, Demeurant audit Chatenlay, Verif de dans fichienne Dupont, decedes à châtemay, le lingt neuf mars mil hunt cout quarante quatre. Majeur, fils du Sieur Micolas Barthelemy Goglin, anien Vignoron,

Loglin Bouthelemy Claude Follet marie marquerites

Esce de à chatenay le Tire evil mil huit cont quarant, et de sons Marie Victoire bote Boffard, son spoure, de este au même lieu Vingto __ le virigt weif erviel wil huit lent vingt huits. musfallet le Dit fleur Goglin stipulant pour lui et leur son nous personnel apris avois enfoune, Sous terment, ainsi que les temous le après nomme La. Degroung qu'il u'd anoun enscendant Vivant, et qu'il ignore le lien de leurs Mis colonbeg et eque c'est pos enceus que l'ordre de des prehous à eté interti dans quian other 1/1 bother - Francis 2. Et Dans marie Mary werde & Pollet, cultivatice, ne mala Commune De Gournay Seine Interieure I, le Dix neuf Germanal at huit, dewenrahet à Schaup, rue du four 16:11; Peurs de Sieno Fan Bestetite Michel Tevasieur, Toldat pensiones, decede à Perist, 10 arroudittement, le trois janvier mil huit cent brente tepte. Majeure, fille Du Sièceo dievre Pollet, Vouvenalier, de ce De en la Commence Vervenues (Seine Superieure), le vingteing Septembre huit huit cent linguante et un jet de Dannel marie marquerites Lourgon, Son spouse, decedes en la commune d'élbert en Bray, Seine Suférieure), le Douze mars mich huit cent Douze. La dite Comparante Hipulant pour elle et en son clou personna, Expres ervoir régalement affirme Sous serment, criun que les temoins par lui delivre et à nons a capries Motheries, qu'elle m'en aucun esseudant vivant, et qu'ela m mollets des quels nous out requis de proceder à la celebration du mariage projeté entre eux, et dont les publications out été faites en notre L.a. Degrouy Moirie et en celle de chatenay, les dimanches Six et treize février Montey present mois, Suivant la loi let sans opportition. Interpelles pero nous, en execution de la loi du dix fuillet une frian other huit cent cinquante, les comparance nous out declare quellant fait un loutrat de mariage rempasm. mantro, noterire à suame Gourdon; * Inumuis. L'ais aut droit à leur requisition, après ervoir donné lecture le toutes les pièces sus mentionnées, paraphées aux termes de la lois es du cherpitra Sixy titre Cing du Cobs Mapoleon, intitule du mariage Hour ervour Demande aux very Comparant till ventent de prontes pour apour j' Chereun Deure enyant repondu Separement et afirmate Decarett, nous declarons, all nom de la loi, que 16. Doglin Barthering Claude & Came Tollet, marie marquerite, in Gressent, sont unisen maringer De ce que dossies nous ervous d'resse cete, en présence de ! 10 16 fouis enuelle Degrouay, agé de quarante his ann faretimes demourant a chatemay belon fresh del hepoure. 4º M. Hear francois bount of Cotte, age de quarante tras and marchant

rant a Caris, rue Mirchusini 116.79; beaufrère de l'époure l' Holle Custoine Guian, lage de quarante cingans, sexuires, Semennant Avrid, un du Buisson Sount toins, 16.22; course beautiera de leprouse. Les quels out signe avec l'épouse et pour jaquant a l'éprouse, il a déclare ne le davoir, de cé interpelles ergeres le éterres. La Deground 11/60th Guian Ash van mil buils cout cinquante trois, le Sameoù dix neufflevier, Lept bewer du Soir. Pour tous augustin Jean Francois, chevalier de la Legion d'houneux, adjoint au maire de la Commune de Sceauxe, Officier delegue de Hétal civil. Ont Confparen en la Salle publique de l'hôle! de Mairies. 10 m. l'élesseandre Dupuis, menuisier, ne à clamart (seine), le dix buit decembre miet buit cont things six, demeurant à clamant; Veuf de dans marie angelique Frakedin, Decede audit clamont, le vingt lix mui mil phit cont cinquante deuts. Mexicus, fils du Sieuw Edme Dupuis, Carrier, et de Dans ause Julie Mervereyeon, Son épouse, demeurant à clamant. 19 Lodit Suind Dupinis, fils, Stipular Soldat de la classe de 1846, libere du service militaile ciusi qu'il resulte du certificat de m. le Maire de claument en date du displept du comment f Stipulant pour lui et en sou nous personnel, som l'exsistance et avec le Consentement de les dise pière kuière ici présent . D'une part 20 et demoiselle augustine Elévuore Valobre, contunière, Beneficial de Son de france movembre mil bait cent trante quatro Mineure la Seaux rue de la petite croixo, Chez ser pière kuere Danse Source felle Du Sieur Genn Pierre Dallobre Cantomier, et La Dita Demoisson de contoinette chimbeautt jour épouses. sound, tous for a balobre Hipulant pour elle et en son nom none et mère, ie: h. Ventre et over le consentement de les sait pière et mère ici pretent Ventre part Les quels nous out requis de product à la célébration du un notre Mairie et en celle de clouart, les dimanches tronte Jamoier

Supraid alexandre Ealobre augustine chonore

Descrier & his perview present mois, Suivant la loi Hour opportion Interpelles par nous en execution de la loi du Die Juillepuil hait Cout cinquerate, les comparant, eins que les persondres des présentes pour l'autorisation, nous out declare qu'il n'a point été fait de Control de mariage Navant droit de leur requitition papier avoir bonne betere De toutes les proces hus montionnées, demenrées le anneyées paraples Brup tours de la lei jet du chapite Sup titre ling du code rapolion intitule du mariage; nous erous demandé aux demperants tils Ventent de prendre pour épours, chacem d'empayant réponde Seperient et affirmativement, nous déclarons, al nom de la loi, que m. Dupuis alexandre & demviselle Valobre augustino Eleonore j'ili stresent sout unit en mariage. De ce que dessus nous avons dresse actotjen présence de le mp. Chebille ex dolphe lefeure, agé de trente sept aus, memisien, demouveant ex Mendon (Seine et vise), anni de l'épours. The Coussaint Jeanevis Vigneron, agé de quarante huit aus, Contomis, Conservent à Seening, rue du petits Chemin, 15.4; aussi enn de hopowy. John. Autoine Marie Gillot, age de quarante aut pournalier decueureaux a scerup, rue du petit Chemin, Onelo de la fitures Hik no Michel Fetil, age de quarante belin aus, Cuttivateur, demenerant à sceauxe, rue dit four j'anni oncle de hépouse. sesquels out digne exvec les epoure, le pero designouse, et nous j quant duy père et mère de hépous, et à la mère De liépouse, ils out déclare ne le savoir, de ce niterfelles, Capried le clares. et & tockobre et Dupuis rigneron gillos Leferre Detil Mailliard achille charles discoverent Mars, neuf heures busing, Man mil huits cent linguante trois, le Devant hour orugustin Year Flancois, chevalier de la Elegion d'houseur projoint en Maire de la Commune de Stenurs, Officier delegue delitetat civil. 1. M. Ochille Charles Merilliard, Tournalies, us à Jessey

le Vingt quatre mil huite Cent treute, dementant à Scenupy, rue Nottoine, 16:45, cher sei piere & meres for for octobre a · cf Mailliand Minew quant on maringeles du hour charles Denis mariage, fils de hew charles Denist Mailliard fluitien Scieno depuerres, l'de dame De CO Mailliard Merrie Genuse Et fetoure, Son épouse Maylestof me Le vit Lieur Movilliand, fils, jeune Solvat de la classe de 1850, non expelle a fractionles, dutoris à à contracter nurrage Juissant Pl Mecillated Décision d'préciale du ministre du Genéral de Brigade Commandans Loto Mouthone 9 le Département de la Seine, en terte du quatre découbre dernice Jober fouquet Stypularul proces lui et en son nous personnel, tous l'assistance et avecle comontement de les dits pero et mere mi présente. Deure pert founder 2. Et Bemoiselle Catherine Kanquing, Cuitinière, me en la Ville de Mouzon (extdennes), le quirze mai mil huits conttrontes, decreenment to Scenerg, we voltain 110:45. Mujeure fille du Sien Sean Baptiste Franquin journalier De ceve er wort Mouron, le vingle Sept fevrier wil huit out quarante, De Dame Merrie francoise fobilloto, sa veuve, de cedes ou mone lien, le Wingt troit fevrier mil huit cent enguentes. La dito delawiselle franquen Stipulant pour elle et ou son nom personnel après envir afficire Alus servient, exuisi que les temoins en expired hounsel so qu'elle is ex crucius ersembant sivout et qu'elle ignore le liène de leur decet, 2º et que C'est à tort et par errour si dans venacle de sicilsance, la mère à été pronomnée Marie Souleurent son lien de Merrie contraviue, qui tout bien des prenous, anis qu'il resulte Vailleurs Cerquels nous out requis de proceder à la collegration du mariage projeté entre eny et dont les publications out été faites en notre maine, les Dimenches Ling et troipe neux sprésent mois, suivant la loi et sons opportition. Enterpelles par unus en execution de la lie du Die Juillet mil heart conquarate plescomparante painsi que les personne ici presenter pour lieratoritation, nousout Sectare qu'il wer pourt ete fiis de contrat de mariage. faisant Droit or leter requisition, aprier avoir Donne leture de toutes le 4 proces lus mentionnes, parenphees et demeurees ce aurepers aux tengen de la loi et du chapitre Sire, titre ling du code Mapoleon, intitull Ou mariage, nous avous bemande aux demplomparance Sile Rulens Le proude pour epour charam beny agant reponde department at exference tive unut y Nous declarons, en nom de la loi, que me Mailliard, exchille charles & comvitelle Franquin, en therine, ici présente pour unit un mornages.

Caye frie Most De ce que desseus mons envens dresse tacte, enpresence de: Mus 10. mp leeve four Mailliand, agé de trente deux ans, paillous ce a'c Mailling pierres, Demennent à Invenires, rue de Mailly 16:55 frere Dellepoure 4. Mo funció Merin Merilliard, ays de trente Melef out, macon, CO MOTLICERO Decueurout à Mendon, aussi frere de l'épour 3º Ms. Micolas Toboy, agé de queronte cing aus; journalier e Ste of Reposite Semental a Scamp, and de Adpounds 40. L. Sp. Pierre Edmond Prougueto, agé de trente dempons, farisines, Le Mai delias demouvant à scenne, enni ami delleprouses. reseguels out signe l'expec l'époure, ses pare & mère jet 166 ly foregrees Mous, quent à l'hépouse, elle à déclare ne le savoier, de ce tut expellée, après tecture Sommewiff ar Maillia 2000 Maillia RO Med legely ice Pl Maidday Littotilliand 1960 Francois I'ver mil thuit Court Oinquente trois, le jeusi l'éjuatorge Devant rooms augustin tean etrancois, chevalier de la Legion Renvist Julie Cinclie dophies. Di houneur, arojoint an maire de la Commune de sceaux, officien délégue de Métat Civil. Out tourparu en la talle publique de l'hôtel de Mairies; Jo M. luguste Souis ancellet, authoriteur, he en la Commente de Rogerst Just Mourne (Seine), le Mightienf septembre mit huit tout breute et un, demeurant emoit Nogent, Chef des père l'mère. Mineur quant ern mariage, fils du heno Jules Pietor Bricellet I de Deruse ex dela Julio Coiffier tou épane, cultivateurs. Le dis Sièce la mellet, file, boldat de la classe de 1851, libéré de service militaire ainsi qu'il résulte d'un certificat de la Préfecture dels seine, su dorte du premier cetobre dernier, représenté etrendu ; Hipenlant pour lui et en son nous personnel, Southanistance et avec le Consentement de set dit pièce Luiere, ili présent , d'une part. 20 X Ouwiselle Vulie Envelie Sophie Benoist, cultivatrice use en tette commune le quotorge de combre mil hour voit trente, describerant à decaux, rue de la sune, chez serpère demère .

par leur nerviège Subrequent, de m. Cuile mapolion Bowert, Cuttisateur Woo Vame Julie Guna Michand Song of adite Demoiselle Benout tipulant pour all oten un wour previougely Lour bassistance & wee be conscritainent de soits pour luieref tei fredreugt. & autre part. Sesquels nous out requis de procédes à la célébration du mariage projete untre env et dont les publications out été faites en notre modicie et en celle Dadit Mogent ples Dimanches trois kou avril présent heart fluirent la loi et sales opposition. Faterpelles par une pen execution de la lor du dix Suillets wil huit Cout linguounte ples Comparante, com que les personnes ice presentes pour fautorination, nous out déclare qu'il n'a pont été fait de contrat de maringes. faiseant droit à leur requisition, après avoir donné la etter de touttes les preces sus mentionnées, paraphées our tounes de la lei Kelemens Q' conneques, et du chapitre diet titre cinq du code Wapolebny intitule du maringe ; nous erous demande any dem Comparant Hils beuleut se prolive pour époux, charun d'ens ayant réponde Leproverent & affirmativement, nous de claron ou don de la loi! que m. ancellet exequite sours l'demoiselle Benoist Mulie Emplié Sophie , ici present front unes en mariage. De ce que desnis nons levens dresse tecte peu présence de : 12 mg. Touis enquete hericourt, agé de quarante trois ans, Connelier treillageno, Demedrant andit nogent, comin delleponde. L'me . Louis francois Bataelle, cagé de tronte trois aux, macon, demeurant exusi à molquet, cousin de liepetures. 30 hy . Tules pubort Michaut, age de quarante cing aus, authorteur, Deur surement en sceame, unele de l'épouse. No et m. Perdoine Eugene quelloure, age de vingseing aus, attiateur, demensent et deaux, clousin de l'épouse. tesquels out signe avec les époux, le pore destignemen, les pore es mère dell'épous & Rous, quent à la mère dellepous, elle à declare ne · la Navoir , de ce interpelles , après lectures. Au & Aneillet fes Benous 9 - Incellet Bataille Upuillour ne sull the Souning

Lien wil heart Ceux Cinquante brois, le damed' trente Chevries offilize bomains avril, onge heures et device du motions. Olvant Mous augusting Sean Mancois, Chevalier de la Legion Obouneur, a ofoint an maira de la Commune de Suran, Musero Delphino Gulienne Officier delegue delictat Civil. Vont Comparer en la Salle publique de statel de Mairie. 10 M. Philixe Comain Chevrier, rentier, ne a Grinay bur Orege, la quinze Massidor on treize, deuseuront à Garis, me Moche choulant, 16:14; Nout de dame Claire Voising, de cedes a Draveil (Seine & vise), le premier mai mil mit cent quarante sign Majeur, fils du Sieur Revre Chevrier, Cordonnes, deceds crewit Braveily le premier caviel mil huite Cent treute tent Note dance Marquerite Chartrude Spiral, da femme, decedes andis Epinony Sur orego (Seine & vise), le quinge octobre mit huit cont nont Le det Bieux Chlevrier l'Expedent pour billet en son nous prersonnel, lequees avoir affirme Sous seamout, ausi que les temoins d'après Monune qu'il u'a outeun ascendant livant & qu'il ignore le lièn de lem Le Demviselle Delphine Julienne Mascre sans profession, he en Cette Commune le quinze Octobre mil huit cent vingt huit, tille de m. Demewant ex Scealuse, rue houdan 16:31, Chez sentere Guere. Majeure pfille de m. Sievre Selverstien Mersoie, jar Dinier, et de dame Mexico donise Bouttomotte, son épour J'en dite demoiselle Masers Stipulant pour elle et en son nom personnel, sous service et ouvec le consentement de ses des Le sejuels mous vut requis de procedes et la célégration du mariage projeté dutre enq et dont les publications out été foiles lu trotte mairie et en celle du gene avroudissement de Partes, la dimenuches dix et dix topt evil present mois, Suivant la loi et sans Opposition. Suterpelles par nous, la execution de la loi du dites fuellet wil buit cour congrecante, les comparacets, ainsique les personnes sei presentes pour l'endories ation, nous out déclare qu'il a etép fait un contrat de Guariage Rem par mo. manfra, molaire à sceans, Cejourdhui, orini qu'il résulte du Certificat par lui delivre et or nous nemith. L'élisant droit à leur requisition papres avoir vour lecture de toutes les pièces hes metitionness, paraplèes et demeurais d'amougnes, et du cherpitre lise, litre Oung du code Mexpoleon, mititule du moringe

Laye deux mor tame lettre muls Nous levous demande any dem Comparants Sils Venlant for F: de premore pour épouse; chacun bleux organt repondu =/ Del 1 Mascre Sepercement et offinnativement, nous belarous, au nom chevices Musicie de la loi, que me Chevier Philixe Comains & Madamon La Massouthemotte Dosert Delphine Sulienne, ici presente, Sont unis en suariages. Tung Sinet, De ce que dessus nous avous dresse acte, en présence l'de: 1º Me Guillaume Germain Chevrier jage de cinquante trousans Loulogue Co Bounier, demourantal Sceams, rue des Ambergeres frere de l'épour. So my hyppolite d'illian pagé de quarante trois aus, marchand de francus Dies, Demeniant à Paris, une Cherlot, 15:36 ain de liépourt ay! 3. mp. Charles audre ange I mot, agé de soipante quinze aux chevalier de Le la segion Il homew, dewerrant à Chatenay, grand onche de hépouse 11. Il me Prancois bules Boulogne, agé la cinquente ems, choreon Coursemen deweurant en Scenne, rue boudan jami de l'epouse. les quels ent sique ervec l'epouse, ser pere kurere le nous quous a Méjsoup il a Declure ne le Savoir, de ce interpelle après lecture. 2 j Mascre MAB on the moth For Mousing chevrieg Villians) Sinct formevirs Han suit buil Cent Cinquante troys, le asy! Choleto seen Lamedi deweg Trilleto, ouze heures Denie Suntouting. Devant hour augustin Tean & Kancois , Chevalier de la Legion D'ernique amanda melina d'houseur ja djourt au Maire de la Commune de Sceales & Officier delegues de Métat civil. Don't configue ou la Salle publique de li hôtel de Mairies 10 mg. I can choteto, menuisies, ne a desoudun (Judio), Cahins Juin wil buil Cout Ding to Sie, Demourant a level, the news to travers 1.5. Majeur fels But Leens Louis Cholet, ouvries en laines decurerant Quetet thouse of the Dame Catherine Martical, sonepouse, dicethe à Groudun le deuxe septembre mil huit cont brente ciny. Letit Jieur Cholet, fily toldat de la clane de 1846, liberé du Souvice militeure ainit qu'il rénelle d'un certificat de m. le sous Réfet Il Fromben for date du très fanvier met kuit cent quarante hout; Hipulant from lui et en son nom spersonnel, avec le consentement a lei deminipar levit tien for juice, Juisernt ereto rem la brevet par un Delorme, notaire

a Groudun , le vingte quatre Juin dernier, eurequitel et 2. et demoiselle amanda Melina Ferniques, repassens, nee en cette Commune le Dingt neuf cout mil buies cent high neuf deux eurant à seenure, un voltaire chez ses pere & mère f. Majeure, fille du Sieur picolas Mernique, macon, & de Dans Sovies Platen, Son épouse, demeurant à desaure. La dite demoiselle Mernique estipulant pour elle et en son hour personnel, sous l'assistance et ever le consentement de terdes pero es mora, ni prosent, les quels, esmis que la comparante estes temours à après nommes, affirment, on Conformité de havir du Courseil d'état du 30 mars 1808, que c'est à tort et par vereur Li dones froreto de Merisserace da la Comparante le nom de la famile er eté vethographie ausi d'érnicle en les de Dernique Les quels nous out requis de procedes à la celebration du morning a projeté entre eure, et dont les publications out été foits en noble dance les d'un ancher deres nout drungt sus juin dermer, et en celle du 5. envioudissement de Paries, les difuanches douget du Ment du memo mois, suivant la loi et sans opportion. Interpelles frat nous, en execution de la loi du Dix Juillets mit huit cent anguant, les comperment, anni que les personnes i ci présentes pour hantorisation hour out de cloves qu'il u'a point été feut de contrat de Mariage. aisant droit à leur réquirition, apries avoir donné lecture de toutes les pièces sus montionnées, poraphées et demenviers ci annegues, et du Chapitre Size, titre Cing des code napoleon, intitule du mariage hour enous demande crup demp comparant dils vendent se phende pour époures ; chareun d'emp enjout répondu déparement l'affinationment, nous déclevers, en nous de la loi, que M. Cholet seals, Knademoielle L'ernique amonda Melina, ici présent pout unis en mariage. De ce que Dessus nous eivous dresse exite en présence de 1: m. hewi choleto, erige de trente aun Surploye delicetrois Demouvement à Paries, lue Descartes, 16:20, freie dellepours. L' Ing. Jean Baptiste houvre lefevre , eige de quarante quatre un, orrogen, Densurara Paris, rue de la Asegnie, 16:16, ami deliépour J: m. celerandre Fernique, sigé de treute quatre au maitre mans dement à seame frère de lipones. A: k mp. louis houvre Mourquanto, ayé de trente du aus menanis. Les quels out signe avec les épouse ; la mère

Répouse, l'Mous, quant un poire de Si, G.
hépouse il a déclaré un le le savoir, de ce
tut orpolle, après lecture
amperent que f' Choffy

L'aferc

Soument

fermant

fermant

formant

Soument

Jiron auguste Leopol
et

Sougust amélie Josephine

L'an mil huit unt auguernte trois le sunde huit avent onze hury du matin.

Devant nous augustin June François, Chevalier de la Cigion d'hommen, adjoint au maire de la Commune de Sucauf et officier déligué de l'élat civil

Out Compare in la talle publique Del'hetel De la maine 1.º M. auguste béopol giron valet de chambere ne à Arugines he chatel le cing nevembre mit huit unt ving t tip, Dennurant à Second rue De la house n. 8, martin de m. Vondermany

Majeur, file de m. Souis charles Giron govor charse, et de Dame adeliede virginie Breton son Gouse deminerant tous deux ausit Armyires se chatel, répartement de Seine et oise.

Les it Comparent Hipulant pour lui et en son nom pursonnel some l'assistance et avec le Consultance de sur se sur le son nom et more in présente d'une part 2° le remoisible anulie Josephine Longuet, some prosession,

The let or moisille and for July him Toughet, Some profession , new on cutte Commune to Dears fivreir mil huit wet trente Dears, sur morant à Reaux n. 39 chez sur pare et mère.

Majeure file de m. Simon Étienne Fouquet rentier et de same Charlotte Juséphine Soulet son Grouse demensent à Suauf.

G L Docte Jemoistle Souget Stijenlant pour de it in son G L Doctet

formul sons l'assistance it avec le Consuitement de formunit

Auchondan

foreignes fill

Tagent

Organis

Stylonymet

Stylonymet

January

A 2/ 19 min

Iesdite pere et mère su presente ... D'autre part. Lesquele nous out requir de prouder à la Celebration du mariage projeté entr'aux et dont les publications out ete faits en notre mairie les dimanches dis nont et vingt sig juin Dernier Suivant la loi et same opposition. Interpolie par nous in Countrion de la soi du dip -Julet mit-huit ent linguoute, les Comparante aines que les personnes ici presenter pour l'autorisation, nous ont dulare quil a ite fait un Contrat de maniage rempar M'Montra notaire à suample six août present mois anni quil resulte De Certificat par lui delivre et à nous remis Faisant Wort à leur requisition, après avoir Donne lutiere de toutes les pueces dubusent cousies, parreplies et demureur Ci-anneque, et du Chapitre Six, tetre Cing, Du Code naproleon intitule Du mariage, nous avous Demandé aux Dung -Comparante I ile vulent de prindre pour Group. Chaun d'lux ayant repondu Separement et affirmativement, nous declarone, au nom de la boi, que m. giron auguste segral et mademoisille touquet aunilie josephine, su presente, Sout mies en movinge. De ce que dellux nous avous dressé auto in presence 1. M. Charles françois giron age de pingt huit aux, gande particulier Democrant à Slewy-moragin (Sinie et vive) france de L'épours. 2. Mb. Louis Joseph Curnou agé de Soipaute dip Syst aux rentur-de proprietaire Dunmerant à fontenay. Les Aries (Inne et vise) on ele par alliance de l'épour. 3: m. Sure Emond Longuet age detruite our must) Tardinis Dimensant a Suamp (Sime) five De 1 Gouse -4. m. Diendonne (Souis Joseph) agé de Esente quatre out restaurateur Dunmerant à lavie rue du Croissant m. 8 Cousin Germain par allione Del Guese. Les quela unt rique avec les quoup, las pouget mores desdite Goonf et mour, aprin lecture. (d'airdonny I & fouguet I songuet a 2

Van milhuit Cent Cinquante hors le Samed 10 12 heir Leptembre onge heures & Dennie du Mortin Sinte Tassiot louis Gabbie Devant nous anywsten jean Francois chevalier de la logion Clarier engenie I honneur adjount au Meire de la Commune de Meun fluse anyustine adela I offoried delegra de l'état avol att Comparer en la alle publique de la Mairie 1ºM Louis Gubriel adsser Latterateur ne a Sissons département de leine et oise le ling novembre mol huit lent Viney demenrant a Mistour Seine et oise) Vanf de dame louise pancoise. Delanone de ledes and It Stissons to quinge Mara Mil huit lent anymente itry Majeno fils du lieur louis fundois las siot altivateur Demensant a Stillow Seine et vile de dama Maria elisabeth Delaunay Lon épouse de ceder à Wir sous [Leine et vide) la Lept octobre - Mil hunt lent vingt ling. Le dit Comparant Shynland now his et en son nom personne l'our Missistance et avec le Consentement du lune tassiot Son père vu desent - Dune dont. vot demvidelle engeme angustine adéle Clavier Blumehistense nee a Heavy le neuf Mai Mit huit lint hinte how demensent a seams we Voltaire Mineme folle de mantoire firmain Clavier Malon delede a Sleans to ti Leptembre Mil huit lent granante huit, et de dame adèle adelaide devite la Venve decède a Means le Sept janview Mil huit Cent querante nent. d'etite folle 10 de m j'eaux Mane davier Malon Iclède a Many le hente un janvier mol huit and herde dans to dance Marie antherine Cahannier da venve decèdece a Mayor la Dis mai mol huit ant arguante un les ayans paternels. 2º de mº charles levitre lonemo de labrio lets de adé. Dans charlotte fleury In vers De cedes a Sains sur Congresse arrond stement to vongt un marn mit hint ant quarante Lest les ayens makinels. La dete demoiselle cluvier assister de 12° charle Mather propretione demensions a chatinery Seine) Son biraten Stepulant pour elle et en son non personnel, et antonsee pur desteration de son Consest De famille tenna Jours lu présidence de m le proje De los Centen la dounça aunt demoir Los quels nous out reguis de Siocedes a la Célébration

du Marvage projeté entre ens et dont les publilations 100. ont de fuites en notre Mairie, en lebe de chatenong et con Celle de Widsons les domanches quatorge et virigt un and dernier Survant la lor of June opposition. interpelles pour nous, en encartion de la loi du dispublit Mol huit lint linguante les Consparants ainsi que les personnes da presente pour les autorisations, nous ont declare qu'il a che fait une Control de Maringa 21/2 le dis Sent aout dernier par me Manfra notaire a Come, ains qu'il redulte du Certifolet pour lui delivre et in nous regresente. faisant droit a leur requisition, après avoir donne lietura de toutes les preles a dessin enontées et du chapothe for The ling du lode napole on ontitule du Mariage nous avous demande ans dons Congrarante sit Venlert Le prendre pour eperp, chalin deux ayant reponder deparement et afformativement, nous déclisions an nom de la lui que m Euswot tonis Gubrel it Demoiselle clavier engenie augustine adèle vu prétents, Sont une en Mariage Commonul de Ce que dostus nons avons Dresse acte en die tente de 10 M Louis viloles ters 2001 arthorten enge da hente ans e a a clorovieri Semenant a Wissons Seine et oute pere de llejong L' g fassiol 2 th jules adolphe throwood authoriteme and De vongt ment 3º m and antione myone Guilloup Cultivatern ay De 1 Tallich Veryt any aus demensant a leurs beaufiere de Algrouse Muthien he m Victor engene Lanny authorateur age de quarante ans demensant a leans ami de llépous So SI Lasser! Lesquels out soynt avec les your le pere de l'épons J. a Exapide) le se Matheen et nons agres lection Cut Guilloux e a a classier L' q Fassiol

Myement reelifotalis hois Septembre une heure De relevée vous argustin jean Francis chevalier de la Cogon Shonnew adjust an maire de la des nom et drenoms Communada de Camp & officier delegue & lettet civil. basons en Confarmite des articles 94 4 101 de lude negrolaton hoursout be jugement recti partit des noms et dienens dont la Da so Kunerat teneur Just. is or apoleon jour lingrate De Doen et la volante nationale empereno des families or tour présent et avenir Salut: Le hobanel avol de grennière instance du dépentement de la leine Saint au paleis de justo le a jusio a rende en la chambre du Consect de la meniere chambre In It he bund le jugement Dont la tipen deut: Le thobunal relanier lu chambre Du Guscol Shi dreminement laregrete presentes par Kunerat June Caman avert of Sont la teneur hit; a mm les me dent et jugen Composant du chambre du consert de la premiera chambre du titunal abril de première onstimes de la Levre. Le himo jean julob Kunerat juridinier demourant or heartly pres paris fore De Congehamps of united titem light de demoiselle clemence antièvette Kunerat mineura The De ton Mariage avec fone dame Theresa Vaureau ayund muste Gaman jour avona la l'homeur de vous exposes Mestienne quillest ne a Schreckling, amond Whenent De ofhoonville bedynent Ructillow an nonf Du Merrienge Des Kower diene Kunerat et Jame let herone Guilla, que la Din juillet wil huit lent tente Denz, la en selonden noten, aponse la Donne isable thèrese Saureau ains que la Constate Multe de leur mariage Dieste le the jour a Heavy Dienefit que dans le dit acte il a até à tort denomine jucques Coneran au hin de jean jule 6 Kunerett quilla en de Son mariage avec la vite therese Laureau le voingt den juillet mot huit tent hente quake une folle a laquelle but ete donnes les prenous de clemence antoinette et que dans le dit acte de truit June dreshe le même jour pur le maire de la Commune de Menzo Mu ete Denamme joseph Conerard on hein de jean julob Kunezal que les externa commises dans les prenoms et nome superetes de Mariage of De now Janes dus envires provoement ve la qu'en l'groyne du Mariage de Corpolarit, de neg vant in son ale de naissance ni les autes de deles de les père et more ainsi un lugles que le interest a ce que as execur. Issent restifices, pourquoi l'exposunt es nons requiert queil vous plaise-mesteura Vingramierement that De no Demes De llez posant, Donaisment the to de Mariage avec Thorese laureau, huis demenent et luite de naistance de clemence ontoinette Kunerat. Tore et ononner que laite de Maringe de Mezposont a vec la fene dame thèrese Laireau Drasse por le mare de la commune de le any le de juillet mil huit aut hente day bra white in agua llexposant y at Denomine atot julguen Concraro an den de jean julob Kunerat des voritubles nom et prenoms, I gue latte de nuillance de la denvirelle da folle Seru egulement restifier en le que l'organit y est denomné a los joseph onerard an hen de jean julob Kunerat Fordonnes que la jugement De rette fotalion a intervenio dem onscrit tuo les registres de Mariage et de naistance de la Commune de lans, que Mention en Sora faite en manye des autes reformes et que les dit atte de maringe de Correspont avec Therese Sancan et act de naistance de clementa antotalte Kuneraty ne Secont plus delivres quince les rectifications ordonness a peine de Sommagen untirets. et vous foren justite Some Gamen Denseiement Wittonnance De m montet Cun den Vice possodents du the bunal portant. Ver et lit Communityed an Ministere public dominations in Gullois juya pour luire for rugger pans le vonit di mi und hat last linguante how logue martel ho d'emement les conclusions par etet ou monistere public ainn Contres ! Vin la pre Tenta requete et les pietes y j'ortetes tru les orterles quates dont l'astècle mut lint granante Legt sir love de por adme exile attenda que de pietes productes resulte la premue des eneurs dont la restification est regurse neurs vienzachons qu'il soit fait droit ale demande formande for an puriquet la terre production por la languement la terre production from the little largement to the soit formande for the formande for le publicano imperiole byme Sallentin Substitut, qua to imment of by

poeles duduites ouin Gallois juge en son regnort et apreson avoir delibere Conformement a lator present en premides ressort attendu que des pieles productes resulte preuve Suprisante de erreurs Don't be restifictation ist reguise; ordonne demicrement, que lacte de maringe du requerent avec thans Laureaux instit Two les registes de l'état avol de la Commune de Reams le Disjuilles wis hut and hente days beren retliffe en legue Conformat if ent Inomme: jacquer Conerard un hindeltete: Deun jalob Kunerat Densiement que l'ale de nais James de clemente antoinette felle du dit Kuherut instrit Suo les memes regiones le vonnyt Deurs puellet mol mit lant hente grante Terregulement reelifie en le que le père a de Denomme To Seph Concrard an him de late Dean Jalob Kunerat ordonne la honscription du metent jugement du les registres de l'état Wil de la Commune de Means et la Mention Hotelin en Munye der autes reetifies. Last of June pun of lothe Debelley me president chanveau layante et Gallois junet le Mer bred ghonge juin Mil huit lent anguente horo. Mandows of ordonnous alow huistons luv le regues de methe le til pryement a execution. a nos pur aneuro Conerano et a nos pur direver pres les trobunanos de première oristante de dy tenir la main, a tous Commandans et ofvoire de la force publique de prêtes main forte linguiste en Seront legalement region en foi de give le pretent frigement le freffice. In Marge att chit thregiste a paris le Vongt com juin pur lethibunal styre Smith. honsant ditterulement be jugement andessus pun hono ar pront an praire Soussogne. Surment and

d'an mil heut leut enquante trois le mardi vingt septembre à onze hure et denie du matine.

Devout nous augustin Jeon françois, chevaluir de la legion d'hommun de secand, et officer deligne de l'Acet Civil.

Out Compoure en la salle publique de l'hotel De la mairie l' 16 lo souis Valien Eiphaine Cultivatiur, me a suame le souze octobre mit huit unt vingt trois, Demenvant à vienne rue Voltaire N° 13, ches see piece et mine.

et de dame aime Constance Garnier tou Gouse

2° lt Demoitelle Marquerite Michot Conturiere, nu à charny, arrondessement de penden (meure) le vingt must

Mercy Jullet mil huit unt vingt et un Dennurant à Sciand Aux Pollaire Majeure, fille du lieur Jacques prancies Michot tailleur d'habits, et de danne Marie garandel son Gouse, dunenvant tous deux à Vacheronville, arrowdillement De Perdun (mente). Fasite Demoisible Richot Stipulant pour elle et en son nom personnel, ave le Consuitement à elle Donne par luvite d'et come Niclot du pire et mere, Suvant aute rem en brevet par m'gullot notaire à Charmy (meuse) le quatorge aout Dunier, lunguetes Lesquele nous out requis de prouder à la Celibration du mariage projeté entr lup et dont les publications out et faiter en notre Mairie la Dimanches Vingt huit aout Derwir et quatre systembre prisent mois, suivant la loi et same opposition. Interpelles par nous en équation de la loi du dip quilet mil buit c'est un quente les Comparante wour out delare quil n'a point ité fait de Contrat de maringe. faisant droit à leur requisition, après apoir Donne letture ele touter les pieux sus unestionnes, paraphier et dunaveux is anniques, et du chapitre Six, titre liny, du Code Mapoleon, intitule du mariage, nous avous dunande any dung Congramante s'he ventent le prindre pour Group; Chaum & bus agant reponder Sysamment et offirmativament, nous d'élavour, au nom de la loi, que M. Lystraine some Juliu et Mademvisille Melot marquerite, in presente, sont unix en mariage. De se que deller nous avous dresse aute en presence de 1. M. Eigshaine Jean houir Buch, age definipante must and Fournaling Demurant à Sceaux rue des Truburgerus n.11. oncle 2º m. Yarnier Sure Aume, age de fair ante quatre and Cultivatur Immurant in Reamy rue de funtemen, inche del Groups 3. m. arnout fever fever from evir, age 3 quarante and marchand Gricier Dimensant à Sceang rue Voltaire ami De l'Grouse. A: m. Lecalon livre huve, and de Cinquente and Cultivator Dunmount à Suamo modite mutottaire, aussi ani Del Gouse.

Lesquele out ligne avec l'Epoup et nous; quant à l'épouse et aux pire et moire de l'épous ile unt

200 Declare ne le savoir, seture faite 1 2 Chiphaine Chiphaine Lecalon Francis I'm mit but linguante trois le Samede Vinyt grante leptembre one heures et demis du Matin. Devant nous augustin jean Francois chevalier de la Desrolen honorine legion d'honneur adjoint ou Meire de la Commune de Lang tofower delegned de letter avol _ out Compare en la Salle publique de l'hotet de la Mairie Leguel en Conformete de luvis In Consent - Setul du hente le deux premier novembre mil huit lent Vingt huit demensant Maron mil how and hund alleste alleans medu four et 6 chen lon para, Mineus quant an Leur la for du Serment avenue Marienge file du it louis Constatant De Vair journatien dementant gre to sevan pere et les tending ed agre nomme que clest a ter et per erreur isidore where, to the dernière de le de un lette Commune 10 10 down that se norstance be Comparant le nome de lon Ce deinge join soil huit lent hente huit. to det so devan peracle erthoguntion Devan antiende Dusate fils Hipulant pour hi et en son nom per sannel, sons Musicant avec le Consentement de son jone voire présent. Dune dant que est lon Veritable nom. 70 to don s la maire auto de news June Du Component du nere a ete designe lous la Vingt Left mai wil huit and hunta ling demensant a num tetand lows to melion Elicate gus Son mom parturinique Heavy histotte me du form chen les piece t mère. thirty of the premand moneure folle on 10 charles Descoles I avenua de long of de June rotale montements quellon lon opense demensant Le tout ainse quilapport de Marte De neigtance Dela Dam Tour day willeany Switch me du four. la Site Demoisella abilipra isidore to huy In Sings Des roles the pir and ponio elle it un Low norm persons it A floreal an qualkande las l'istance et avec le Consentement de les Ills père Carte de Son Marinez en date In tente un de rintre mol huitet mère de presents and Vingt any et enfort Lesquels nous ont regins de dioceder alle alebration du Cheta de Son ales du Jein Muriage projete ante copy et dont les publications ont été fuites juin met huit lent herte huit en notre Mairie les démanches Vingt quatre et hente en juille desquels with expeditions now and ale regresentes et terort dernier Seivent le loi et Sans opposition, interpelles annexes and when outer meninge 30 to Sans la det all por now fin execution de la loi du die puellet Mit huit leut de delles delle mère du longuant anguante, les Comparants nins que les portonnes il Sent pronoun toursaint an present the fait de Contrat de Maringa Furdant droit er leur réquisition après avoir donne Les Veritables prenomes letture de toutes les pix les hismentionneis, possepher à Descoles ade napollon intitle du marione, nons errors demande Desates any day Comperants Hels ventent tempend a pour your Loverca Caynal Journes declarant an nombe la lai que no francia toustaint Dusawe at Demiselle honorine Descoles ia present

Gelly De Ce que Destors nons avous dresse acte en dretente de 10 M hunders durant journaher and de guarantes Ciny and demension dorsay Seinet oise unele du futur 20 M anyorte German Charon Turencow ingelse Vony gunte and beauthers on further 3º mo framewis Des voles Cient de long and de vory he m etienne vargnal propriétaire age de Cinquente Days un most Commenul nonfans demensent me Voltaire a Sleans lower de la future Lesquels out Loyne avec nons a l'exception de mon ho Donoles panely is tows sourt durang, charon, louis Toursunt diviano qui ont declara ne Savori chore no dynero 10,6 Desales Howard ho Beroles 11, 6, Gestales

40 yullow forward wayut llong Boaynal & Juvous Desroles Maynal 1 3 I runing. I an Mit hut lent linguante Twis a Mande Sommer and Vonit Sept September onya hemes A denie du Mate Devant nous augustin je an Francois chevalder de la Celyeon Thomseno, any fout an Mentre De la Communa de Many et affraire de letert avel, out Company en la Salle publique de l'hotel de la Mairie 0796 10 M panais Soctor dus Seaune judonder demensant a pain Coulevand mont parnesse d'ht, majeur fols du 10 Jusseaume Rundois prosteaume De Cede et de dame Ce cole Marie. howland for venue lultitutate demensant an hame un Runevis Voctor de rouvre Commune de hommen le det 10 hancois prosteaune delide Commune I hommes (intre et love) Besson Maydeleine to dis left morn wil huit list Conquente un of la dame houland Venue justeaume Consentant asnor gull resente. Hum aute un brevet pusse devant mo rocheme notaire a Savogne ondre et levre emegistre legalité et demense a annexa. la 10 Ranlois voctor justeauma Mol huit lint wrigt way et libered du levous kind loture I love en dute du dig lest de la mois represente d'inde It pulant down his et un Son nom personnel d'une dant et demoiselle May delevere Besson Grisonine demensant a Menny nee a fortenery pres challes (yourse) le dis actabre-Mal huit levet young new folle de claude beston delidela fontenno per chablis (youne) le vont ment prin Wyperonne la verve Demenrant infontenny Conton de

chablis (youne) la dete demoiselle thipulant pour elle & en len nom per sonnel avec le Consentement welle Donné par budite dame la mère sur aut acte relientement por me Molleveaux notaire erehablis (gomes) le quete Septembre pre Yent mois enregistre legalise et donneme Desquels nour out reguis de disceller a la celebration du Mariage projete inte in at don't les publications out the Laites un notre Mairie et enlelle du ongvenne arronnesse ment de lais, les domuneles onne et diphent Septembre pretent more Suivant la leve et Sans appoint don interpelle pur nous, in execution de la low du di judlet mil him ant anguente, les Comparents nous out declare guillan point été fait de Controit de Moriène fait and druit a leuro requisition games avon Donne lecture de toutes les dolles Susmentionnées paraphees I demensees a annexees et du chapitre ij the way on lode napoleon outstate du mardage Nous avour demande and deux Comparants Mils ventent La prendre pour é pour : chaleur d'en ayant reprendre Toporement it offermativement, nons delarons an num Delalor que m funters Victor Vasteaume et demodelle Maydeleine Desson de Setents Sont unis en Mariage. Le le que deshis nons avons d'asse atte en dre gence de 10 M' Nitolus Duppuis janderniro uyel de hente rienfans donneur ant me de Vourigonide Tak a danis anni de ligary 2º m' rend Rederice jadorio ayolde harte Legt airs demeureunt a Many ani de llepons 3º me louis Benoist Mulon and de heute quento ans Demensant a clumant Courson de llegrouse Taye Layrer ligner homo Diroup clos posent lander and da herbery ans timewout a clamant Conson De llegone et any Moto Mula desquels out toyne ave tolegan strick. 2 Character of the State of the zusseaume. 1. Willy wis and bynew de a interpelles agrees lecture Renderis Desiderels Designas Beness Denvis forumines and Garin jaan bythole octobre onge hemes at demie du matini Je Sosson victoire entalie Devant nous anyustin jean funtois chevalier de la

le y con d'honnent ad point ou Maire de lu flommens Le Means, departement de la Leina et officier delégue de Metat avil 10 M green buptiste Garin and De vous ne a Mereure Grennelly Various for a guntome Septembre without and dis neut semeurant me de dans 1098 and deniso degrantement de la leine Majeno fits de jean clande Farin de ade Commune de Mereure gremolly Surdudyne) a quatorya aunt mil hist ant querante Ly, et de Jame unne fournier la veura deledée Commune de Merline Genielly le quate man mil his list quarante neigh & It Comparant theperlant pour his et en son non personnel après avoir afformé Sous Sorment, ainsi que les temoures a après nommes qu'elle ule auclien as Cendant Vissent et qu'el ignora le lien de leur deles - Dune Sant vot demoiselles Voctoire entable Josson Conturière ace a Nort Peine et odefte deur Marr Mol hut lent hente Dery demensioned a bleavy me de petet ahemin fille Majerno de paran andre Losson deled a Vert / come et visef le hour novembre multint and quarante Sp of de dame Victoire Mallevre La venva bultivater la demensant a Vert flevne et ais filendite demodelle botton themlant pour elle et en son nom personnel avec la Consentement de la mêra ow presente Lesquels over out requis de divceller ala alle brution du Maringe disfete ente eng et dont les publications out et faites en notre Maria et en Cella De It denis les domanches Wingt wing Leptembre dernder at Days octobe present mis howard talor of true opposition interpelles pour nous en execution de la les du Die juillet mil huit leut any nande les Comparants nous out declare qu'el alu pount eté fait de Contrat de mendinge , fail ant dwit alem requisition après avoir donne lecture de toutes les diétes lus mentionnées paraghers et demenrees av annexees at du chapute sig titue city du la de napole an intitule du mariage prous avous demende any dery Comparends this ventent to prendre pour epour, chalum d'en ayant repondu deparement et afformativement, nous deleurons an nonnde la loi great jean bytiste Gerin Admodelle willova entate So Sleve de prétents, but unis en mariage. de Cagne deshis nour avoirs dresse alle en sietene De 10 m jean bythe trolliet proprieture cine any newto any own devenant place Vendonne 10 es a lavis v mo isodore funters Mozal mo govor ay De wings next and demensent me dedains of 127 and denis Severe 30 m' churles and Soldon and operare age de vongo nent aux demenseunt à lleans Cousin Germain de llepoure We mer charles sene Sollon j'andonver age de arrante hois ans demensant unchen vonte De he telle saint Cloud Departiement Defations et side onele de llépouse desquets ont dy ne

Commen mal uve les épons et nons grant à la andre da Legions elle a decline in Savard chire no Sugner Le conterpelle agrees lecture o somon dann Jami Moral Tollies. CPSOSSOH Moral frimmer out crsossom L'an Mil huit lent anguante hois le Samoir quingo octobre onge hemes et denne du matin Devant evous augustin jean Francoisi chevalier de la legion d'honneure adjoint au Maire de lu Commune de Many Clinet et offocier delegue de l'état avoit ont Company Coulleboin en la lalle jur bligne de l'hotet de la Muine 1º M° Voctor land troublebois Mennisier demensant a daris me nerve I Touveno et generales me a dompont departement de Victor louis Porne, le 19 no toctobre mot huit leut Vonet gunte fils de herten Gaulie angeligna desire houillelois det champinière de le de a dompont forme heize Mana Mil huit Court Wingt Sig , it de dame Marie frem lo De thomas la Venva deledia femme Morila la Top avoid mil hut Cent hente trois a dompont formed to Fit so honolle bois Congunant, libere du Service Militaire avnsi gutel redulte d'un artificat da livre par me la Maire de dompont some en date du dest septembre denvier repredente et rendu Aigulant pour bie et en son nom personnel, après avoir afforme lans derment even que les Temoders en agres nommes qu'ent ne aucun as and mont Novant et qu'il ignore le lien de leurs deles. Dane dant. 20 et demoidelle amelie angeligne Gantier Contunière demensant à leurs née à laire live le ongierne arrandétement to viny two problet mot huit bent hente follo de jean Captule Guntier Cordonnier demensant Ture hondan a leave et de dame Marie funcoise aboateth dandre Son ejoure demensant cursio alleans fadile demodelle ganter Mynland pour elle et en donnorm personnel avec le Consultement de les pare et more un desents d'antre cont. terquels nous out requis or develor a la Celebration du Morriage projete inte cips of don't les publications out els fueles un nohe Muirie et un alle du Conquieme urrond de ment de danis, berdomanches Di huitet vorryt any Lylembre Demier survant la les et Samo opposition interpelles pur nous en exelution delatod ou dispullet mothert lent Comprante les Comparants nous out declaré qu'il ula pour ete fent de Contrat de Mariage « faisant dust a lenv

Leunge Toguisition apres avoir donne lecture de toutes les for the doctes Sumentionnees puruphees et donnemes a annexees, et du churche to the wing du wide nypoleton intitule du maringe hom avons domande any dery Comparants, Tills venter to et aformativement, news delenvous an nom delin lie que en Voctor livis broudlebois et semostelle améhé angelique Gantler de présents, sont unis en Mandage de le que DeMois nous avour diene alle un che Tence De 1 Menn Remeiro diot and de gouronte ling ans domestigne demendent me Vovonne of madains comida future youther and enthapment de minuiserie demension a runge un mot Como me I wis me chilpenie of of anni da Clyrongo . 3º m cook Ganter Buenaime Gantier uge de giverente huit ans bothet demensant me Goophay lassilevel in a lais oncles Crowillelois Le l'epours - he me charles Abrent baillet disposetant 1 Stut agold guarante mulano demensionet a leaving Guidees me hondan unele de llepourse les gnels out Dyre avec les apour les pere t more de lleguense et non agres lections. Mfe landra Crowillelion et of Gantier 13 Gardiers of fligt Me Landre Sum to Blantier Di Gautier Lecomt Baille & Builled of from with Sommerica (ació do 19 L'an-Mil huit ling tante hois le Samedi Cirry Billiare alexandre alphonse Novembre onze heurer du matin devant nous argustin jeun Francois chevalier de la légion d'honneur, adjoint au maire de ta Commune de Many prince et officier delegné de l'état and out Company en la salle publique oc l'hotel de la Maine 1º m alexandre alphonse Billiand ex fusibles an 45° de ligne en Guillions Congel d'wrisodre Demensant in Many me des agnienttering ne a julie Denide fortenery any rozer le onge mono mil huit lent Vingt sig, fils naturel de Santine Bolliand anyourd hui femme de dienstamille Severion & It so Bolliand Comparant autorise a Contracter Muniage pour me le géneral de brigade Commandant le de partement de la levne, suivant acte du dip sept septembre dermer demend a annexe, stipulant pour lui et en son nom personnel avec le Consentement de la mère da dretente - Dune dont set demoiselle julie denise Gudlhour Cultivatrice nee a Ceny Contende Courters Ton Spring at de dame Salerie rose

ensemble a sleans. Indite demois alle Guthing Stipulant pour elle et en Son nom personnel ande le Consentement de les père et mère ils prétents Dante dont les quels nous on regions de disceder à la Celebration du Mariage projete entre ens et dont les publications ont été faites en note Maire les domanches Ving lany leglement deryoutet de Sulvant la los et Soms opposition. interpelles par nous en execution de la loi du dy juillet milhuit ant anguente les Comparants nous out decline gutil n'en point ete fuit de Contrat de Mariage. faisant duct a lemo réquisition après avoir donne lecture de loutes les pieles Insmentwonners paraphees of Demenrees a annexes I Duchuguthe sig like wing du code napolelon Intitule du mariouje juono avono demende any dens Comparants Ils ventent Le prendre pour épous, chalin deux ayant repondu de parement et affirmativement nous destarons an nom de la loi que m'alixandre alphonse Bolliard d semoiselle julie denisa quillions ici presents sont unis en Mariula de le que Destus/nous avoir dresse aute en pretence de 15. m advin antava Bollowid -Grometre and detrente two ans demensent funtency and roses onche da llegung 20 and from duplite demensant a Sleans Conson de llegons 30 ms Jeans hurles Countors Cultivatan ugo de Cirry nunte grate and demensant a sleany onele de l'épourse ham Jean paners huland arthreateurs orged & Sovembe unans donneurand a steamy onele de layers legal out digne one nous a Clercention de llegouse brunere de llyways de la mède de l'éposits quitout Juline is savoit elive ud sogner de la integrettes apris lecture A Silliar) AA. William Samuel Jamier 5 Lowlerd Gullwax asy!

Laille fer jean baptiste Garnon zellie L'an Mil huit Cent linguante hors be lundi ling de Cembre onze heurer du Matin Devant nous Ce san pederic Edmond Guyon moire de la Commune de Means deportement de la leine officier public de l'état ci l'el publique de l'hotet de la mairie 10 m amodée l'eville fer docteur en droit, avocat a la lour ingoridale de Caris demeurent a sais me it louin

Juguenn of Dermit rulles ivry beine) be deep aout thanker destilling in mother list Vongt huit, Mayen Lits dem Jean Captiste Cullefer promietuire Deledela Vans hutema arrow istement to digner Leptembre mother and anguente how of De madame Susanne. Cornelie tebeau la Venva proprietaire demensant a paris me It louis un marais d'11. me Carlle Lev Comparant liberel du Service militure ainsi qu'il redulte d'un Certificat d'elivré par le de liet aire General de la préfecture du de partement de la leine en dute du huit novembre Scrnico represante rendre styrulant pour his et en son nom personnel Tous this sistemes et avec la Consente mont de la dete dame su mere da présente _ Dune part. 20 et Mademois elle Zelie Garnon Soms profession nee a Meany Seine & If Marr mil huit Cent hente how demensant a leans me hondan once Les pere et mere moneme folle de ma funçais mililers achille Garnon, notaire honoraire, membre de la legion Shonneuv, et de Madame maria Victobra Zolhe pagen son épouse dimensant endemble a lleans madde demodella gurnon Stipulant pour elle ten fou nom personnel Sous l'assistance et avec le Consentement de les dels pière et mère da pre Gents - Dante dont Lesquels nous out requis de divceder a la Celebration du maringa projete entrecens, et dont les publiculions on ete faites en notre mairie les domanches heine et Vinet novembre dernier et en alle du houtieme arrand is sement de davis, les démanches Vingt et voust, Lest novembre derniere Suivant la lod et Jams opposition interpelles par nous en exetation de la loi du dis juillet mil huit lent anguente, les Comparents aimi que les dorsonnes ile prétentes pour l'autorisation nous out declara qu'il acte fent en Contrat de Muriage relu-pur manfa notaire a le ans le donne novembre dernier, aini qu'il resulte du Certificat par hud delivre et a nous remis. Luisant droit à leur réguirition après avoir Donné leture 10 de l'acte de nois sente du Lutiu, 20 de Celui de de Ces de son jere paraphés et derreines co annexes. 3 e de Maste de nuis sance de la future instrit a la date lav les registres de l'élat livil de lette Commune et du chapitre les tite ling du lode hapoleon dutitule du mariage nous avous dimende any ding Comparants this ventent to prende pour eyour chalun deux ayant repondu dequement et affirmativement nour décelarons au nom de la loi que ma anné de a Lavelle for A mademoidelle 30 lie Garnon de prétants Lout times en mariage de Ce que dessus mons avous dresse acte un die Genice de ome andre engine Tuillefer Capitaine en retroite chevalier and a legion Thomnewor at De It fordinand Verneyne / roclaries 2012 onele paternel - de l'égons l'alle propriétaire Demunent aparis quai Malagnais No 21 pera-Germain de

tepons and de Fente Wing our departement des affaires changeren joficier dela ligh Taye dens muls Thomewo, Commonto en des ordres de bade et de dancheras de danemare to, chevalier du Saint depulcre, and de Commemul quesante any ries demensent à dans me de Courgoge Ciny ligner nuller MhI beaufiere de la fatore l'exorse hom adven hamlows chanchis Desgranger princip eleve de mataine ayello St taillefan nois we I honore it 346 Cousin Germain de 85 gr leguns to your of Ligo was lengtong land Lelegory to pose et mon de le pourse et mons 3. gamon Il Faillefor xilbery avolat age de houte test and demensionents Sleung limson forman De llegrouse lignels i Joyche avec los aports tomore de leguns apris leitan yannon V 4 Va Eaillefor 3. garnon of Phillipe Packseay en vy Pages Coullet M 12 Pagen (Perellaga) Fucksoft Coulles Manyers Craumi Afrangu & fou yers Chaumi Sugmingues Clymyon 1 Guyon Clus et arrête le dre Gent registo Contenant l'inscription de dis neux act de mariage et la hanscription- d'un juyement rectificatif de nom et dre non Ceans le hente un de Cembre mil hut Cent anguante hein a Mount L'adjoont en maire Francus.

TABLE.

1 ADLL.					
Porta	1801 du	Dater des actes	Noma et	- Sienoma	
	8	14 avril 1853	Ancillet any	uste louis	& Benoist
2.	seg	5 novembre	Billiard alexan	Dre alphonse	& Guolling
3	3	2 ferrier	Buzot de Vognan	Court enquite 8	+ Bellier de Velliers
4	9	30 avrol	cherrier photo	ica Zomenn	& Guillions & Bellier de Silliers & Mascre
5	-		Cholet jeen		& Fernique
6	4	is ferriew	Collin jean	- Francois	& Saunier
7	18	15 octobre	Crowllebois	voctor tours	& Gantier
8	6		Dupruin al		& talobre
9	15				t & Desrolen.
10	17	6 octobre	Carin jean	Captiste	& Sosson
	11	8 aont	Giron anyw	ste leopol	& foregret
12	16	25 Septembre	Jusseaume	François Voctor	- & Besson.
13	13		Kuneral		
14	7.	19 mara	Marthard as	hille charlen	& franguin
	1	8 janview	Monnier de	ierre francois	& Soisin
16	2	25 janview	Raveneau j	ean charlen	9- Chauvean
17	5	19 fer view	Roglin bart	telemy clande	& Follet
18	12	3 Leptembre	Lassiot louis	Gabriel	& Clarier
19_	20	5 de Cembre	Taille fer o	mevee .	& Garnon
20	14	20 Septembre	Lijshaine	tours julien	- Garnon- Victot
-	1				
1		Qurete	acter.	tuble_au	nombre
1				un Dican	bre mil huit
		Cont Cinen	winte hour	- Ce Curri	ou mond

Cinquante thoir Law Maire



DÉPARTEMENT

DE LA SEINE.

Arrondissement communal de Suaux

COMMUNE de Juans

REGISTRE DOUBLE

DES ACTES DE Manage
POUR L'AN 18 4.

MAISON FERDINAND MATHIAS, FERDINAND BOUCHÉ, SUCCESSEUR, PAPETIER DE L'ÉTAT CIVIL DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, DE LA LISTE CIVILE, DES MINISTÈRES DES FINANCES, D'ÉTAT, DE LA MAISON DE L'EMPEREUR, DE LA MARINE ET DES COLONIES, DE LA GUERRE, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Rue Mandar, nº 1, ci-devant rue St-Honoré, nº 108, PARIS.

L'AMPTIGUERION COMBECCES

Premier l'enillet L'an Mil huit Cent anywante of Confe De Nava quatre le dé jamver une l'étérais Duzand de Monestrol hema de relever Devant nows Celus feelout Lomond Guyon Suin Maire de la Commune de Meurs afficies de leter de la Curil ont Comparien la Valle publique de la maire 1º M jucques antoine roger fortune Durand de Monestrol, Margins d'esquille fremier voce diésident Géneral de Macadémie des onts et meturs, industrien D'aience o et belles lettres; Membre de l'acidemes na tivnale agrilole, industrielle et Commerciale: Membre de lu Locieté libre des George arts; Membre De l'athèner des arts. Membre de la Louite des onts, Kiences, lether at inventuer. membre de la Societé des Sciences industrielles de denni. Membre de l'alademie Britannique de l'industrie universelle des sciences et arts de Contres; Membre de la Societé Génerale des nauprages dans l'interet de toutes les nations chevalier de Morre royal américain d'isabelle la artholique ne a ginestas arrondissement de norbonne andes le quatorise mai mil huit lent nenf demeurant a leans me houdan il 1 Source de viring hart juin mil huit lent anyuante dery Monestolet de dame jeanne marre julie Destiernes son époure rentur demeurant ensemble à léans une houdan et 2 Le dit Comparant Stipulant pour lui et en Son nom personnel lons Massistance et avec le Consentement de les pière et more ret demoiselle Bothe alig Lea Suin Soms profession ned a daris lu le dixieme arrandissement le deux avent mit huit Cent hente ling demensant a dans rue Carnot it 11 Mineme folle de An Victorin Sain et de dame adelaide hyneinthe Guerio Son épouse rentions demembrant ensemble a Jours me Cornot of 11 la dite dernidelle duin stipulant pour elle et en son. nom personnel sons l'assistance et avec le Consentement de Ser perent mère ili dutents __ Dunte Sont. Lesquels nons ont reguis de divideva la le le bration du Mariage projete entre enz, et dont les publications ant été faites en note mairie et en alle du ongierne assondittement de dans, les dimanches Vingt any de Cembre denvier et tremer janview pretent mois Survant la lui et Sans opposition interpelles pour noirs, en execution de la loi da Disjuillet mil huit lant linguante les Comparants ainsi que les dessonnes ia presentes pour les autorisations, nous out declare qu'ela et Lust un Contrat de Mariage rela Ce neufde Ce mis partn Manha notici la a scenop, ainsi quel resulta du Certificat dan line delivre et a nous represente-faisant droit à leur réguisation, agnés avoir donné lecture de toutes les décter dus mentionnées

paraphees of demensions is annexees et Du chante high Ciny de lode napole on intitule du maringe, o lous avous demande any deny Comparanto Tile Ventent de premore po Epony; chalin Here against regioned Segressement et afformation nous declarons an nom de lutor que M Durand de Moneste jacques antoine roger fortune, Marynis Herquille et Dehwidelle Suin Borthe aly Lea it he tent Sont unio en Maringe. de le que dessus nous avons dresse act endutence de l'M jeun Kumevis diobel rentiert and à hunte left and demeurant me de Varennes of the a dans ami de llegary, 2° M emila Michelet ingenieur chimiste and de vouist imans demensemt a bonny avenue some Le llegans 30 m dured fundois Gueron rentier age De Soixeante hors ans demensent une de Clovert No Sudains Conson de llepouse to me paul finnav. Belouino doctero en medelono age de queronte and demendant à dans me de Serves Noble anni de Clepunse, leguels out Loyue avec los equeny, lesper Brunet et dassereun quatre februer onze houres du matin

Devent nous auguston jeun Reur cois chevalie de la legound honneure ad jourst any matre de la commune de Heavy Swine of view Selegue de Metat Corol. ont Compare en la Salle jublique de la Mairie. 1ºM alexandre / Seunet jarvinier ne a anyon maine it love be vinit quatre mini mot huit and tringt quatre d'emensant a Reay me hondan Majeur file de

rene Brunet de cette a anyoro, horoverne et of de dame funa de Denvist Ton egionne deleder aangers le drennen aout mil huit Cent granus to how. le det so Dunet Stipulant pono lui at en Son nom personnel, après avoir aforme sons derment, ainsi que les terroons at agres nommes, gutil wa andre as andres Vivant et qu'il ignore le lieu de leurs déles, Dune dont. pet demoiselle henrielle engenie dassereau blanchisteure demensent a seary me ou four nee ar Ceany le Vorint how any mil hat Cent Venet Lept, folle Mejenne de Mengloire henri dassereau souvremo delede a chatenay le se sevice mol hurt lent Sengt hurt et de danne Marie tourse Thrulleuri La Venve blanchissense demensent a sleans me du four la dite demoidelle dassereau Stysulant pour elle et en don nom personnel low lassistance et avec le Consentement de la presente a sante dant Lesquels nous ont requis de proceder a la Celebration du mariage projeté entre emp, et dont les publications out éte faites en notre Muire les dimanches quinne et Mongt dens joursoer demices his ant la low it tams opposition rentingelles par new en execution de la lor du dy juillet mil lint lent anguente, les Compenants ainsi que la personne da métente now Cantorisation nous out declare gull ale point et fuit de Contrat de Muriage fait ant droit à leur réquisition après avoir donne lecture de tontes les diètes Jurmentionnes puraphers et demenrees à annexees, et du chapote l'is like any Intode napolelon intitule In Marings, ovous avours demande and deny Comparants, Ille Ventent Le grundre pour epong chalin Henry ayant repunduse gurement et affirmativa ment, nous déclarons em num de la loi que m glissandre Brunet jet demoidella henriette engenie da Sereau èce die Tents Sont ums en Merriciga de Ce que dossers nons avont dresse alle en dietente de 1º 12 jean Grunet propriétaire aye de Joseph Jent ours d'emensant alla chapelle Attens onele de Clegory 2-m doene julien legage m'te von hulen aye de guarente uns degreenent à dans me it Mond of 165 Conson De Clynne Detre com land There Clave Catte votern and de Congnente funt and Somement we du four a Hans onile dellepoure he trichenles farners Drule Callet voleno og il de hente yn and donnemment two hundown a llange Conson de Aguns berguet out togue once l'epong la rien de Cleganos et own, leganos ayant Dulone on Low on thirm on Loquer de la contengella agras lecture. Drunef MI I Chrullas Smile francis

L'an mil huit Cent linguante quarte lisamedi sing Words. Ciny febrier conge henre It Matin: Devant nows augustin Verdin & Mollière jean Francois chevalier de la legion Thonner jar joint au Ma de la Commune de Meany Viene de oficion delegra de l'état avil out Company en la Sulle publique de la Mairie Mennister verdin Mennister ne asleans le nu. octobre mit hut lent Vingt new f. demensant a leans me Volt Minene quant un Mariage Lils de louis Chéodore Sardin C Sellier Bourrelier it de Same Marie lutherine Victorine Grem son exouse domenrant ensemble ulleans me to traine le det Jo Vordin Comparant, lobere du Servile Molitaire jainse qu'il rédulte de l'acte de Substitution qu'il a Consente le hin Juin mil hint lent linguante avec un 1º goy, Come duquelait delivre pour me la diefet de la leine qui nous note represente et que nous avois de trôte rendund tipulant pouvliré et en de sos pere et mères chi pretents Mollière Cultivature demensione as leans me Voltaire nee a sample quake ju Mit huit tent hente quite. Mineuro folle de dierre montral Molliere authoriteur et de dame arsene lambudat Tonégous demension t ensemble a Rean one Voltaire et melle des aguilattern La déte demoiselle Mollière Stymlant pour elle et en son nompersonnel our Musers tomie et avec le Consentement De Ser dere et mere du diesents - Dante dont Lesquels nous ont requis de ducebio ala Celebration du Manage projete entre en, it don't les publitations out ete linter en alle marie les dimanches hout et quima janvier dernier his vant be led of Jans opposition, interpell por now en execution de la low du di fuillet millout tent anguante, les Comparents vinsi que les dersonnes du tentes pour les antorisations nous out declare qu'el n'en pourt et funt de Contrat de Mariage. Fairant d'wit à leur réquisation, agres avou donné lutine des soles susmentionnées purapha et demensies a' annexees et du chapithe sig The ling du lose napole on intitule du maringe, nous avons domende any dus Comparanto, lito ventent Le prendre pour epons chalin deux ayun regarden Separement et afformativement juan de clarons au livis e desirée mollière i à présent sont unes en mariage de Caque destus nons ervons dreste alle en dytence de 10 m jam buttete Seulle ogel de Sevente Sent ann propositione demanner a cerement onche de depuns. 20 Milesonand arryento Greeny proportetime agel de Congrante North onele de llegur 30 por land atomic Donard muton welde conjunte unais forment a Mushe ausen To llepone to me ferri louis Molhere buttouturd age De grownte quite uns demerrant of lang me See your it was be never ses theyour of the Chymne

raye un Mot Comme aul Lyner de la interfeller mis les tras.

Sean Batisse Herdin Jean Bertisse ld mollière l'd mollière d'Herdins 14 Hording Les estolliers etulle Domain Grumy Le Molliera Quelle y & mollière Downer 9 y L' Mullière L'an Mil huit lent linguante quate le francisco & amedi huit avril om a hemen du malin Devant nows Augustin jean Francis chevalier dela leg con I honneno adjoint an maire de la Commune Te lawy (line) officier delegne De later and out 0604 Comparir en la latte publique de la Mairie 1º M herni The odore Takowith, when domennant a lawy me Tako wisty & Benoist howdar , no a dans lur le quatrieme arrondissement le Vingt how Septembre Mit huit Cent Veneys Comy May eno /ah Lib de Thomas Jakowith, deade a dan's hur le Gratiemo amond derent le di dept Mara mel huit lent hente hois et de Mana dierrette Bomlot son apourse deledée à dans In bedongieme around it tement be Vingthois aunt mil huit lent hente un le det Jane Takowity Stypulant pour this of an lon non personnel egues avoid afforme Sous Soment ain que les temoins l'après nommes qu'il enta an lun as Cendant Vivant et qu'il ignore le fin de leur de Ce Dune Sout 20 of Temois alla 2010 louise melie Benoist blanchisteure demension to Means me hondon fille Majeure De j'ean charles Bensist decede a Meny le houte l'attembre wilhout ant anymente hois the dame wie Constance Bertany Son exvire delider a leave le virigt nent fevriew mil hunt ant quarante but in Tite Temostella Benist Stipulant four terment winsi que les témoins l'aques nonmes qu'elle n'en antim as lend ant Vivant et qu'elle dynore

le lui de lemo de cen - Donte d'ail to goods nows out require de proceder ala Celebration Du Mariage projeto entre en jet dont les publications on the futes on alle Maine les domanches viry Mara Jamia at days well ple fent mois louvant la low of James opposition indepelles pour nous en execution de la low du dy juillet mil huit lent lingui les comparants nons out Decline qu'il n'h joint ete 7 Las de louhat de moriage - fair ant Durit à lans é requisition ques avoir donné lecture des délen le Insmeritionnées paraghees et demeureus à annouve de du thunte in the ling. In adenapole on intitule Supraniage - hour avour Demande any Jung Comparante o Ich Varlent Le prendre pour epour chraim Lens ayan repordu reparement et afformativament nous declaron under De luter que to henri Chevdore Takowity et denvidelle rose louise emaha Benout da presants lost finis en mariage, et aussitat les dets egangon Je closel you til et ne Dans un enfunt insant how le wishe De Methot live de lette Commune en donte du way would much but any unite days et lour les notes de juliette alexandrine jotephera hymelle its relaministant jour law falle g et an tient que de below declarent his legit mere de legue destur noms mons deste acte en présence de 10 mo louis lubor rabound on enhymenen de voitures agé de Cingmite horo our demonstrat a stempme hondan vom jemen bugante clement Renow labother age de efrance him ans devicement a leavy rue hondan tour dans and L'Egrong. 3ª mº Comsulvais Laurin Convenir ayet de hinte day and demensant me in getit churing lang hom tile joseph Gorest no fruinthis age de hent but and domennant a slump we hondown tons Long annis de lle pourse. Conquels out Ligne avec les extrop et weres agrees lectura Jakonisty ulasymoust Makowedmy Cenon (joriva de source ? houdoin & Days re L'an mil hut lent any wante quatre le Samente Viny newfavril une hernes I with Devant now relevée Ille g gup la fourt au maire de la Commune de leun fleure) officere la la la four en la hable publique de la maire 1º m channe charles hondoin judentes dementes la maire 1º m chine charles hondoin judentes dementes de la france man mol de four vente anoudithement Chegustin jeun Francois chevalier de la legoon d'homment Vingt Minutes de etiene hondourn jundonder et de therne felocité d'uman Sellet & Ohn Longrouse dementant internole aboung lureine de dit w hondowin Comment thywlant from his et en Son norn, Self Mind personnel Some Mussistance et avec le Consentement de les

pere of Mere ice betents June port. Onatre Dupré Continue demensant à la me me me le Injetet chemin folle majune de myinte ? Dinne jandinier demember a leans medut l'on epouse dece des u palaiseaux le neur f novembre mil hut lent quarante dig! budite demoisable of annive day dugne Thipulant pour elle et en den nom porsonnel Jours Mysery Forceday present - Dante port. fungach new out reguis de dweder ale alebration de Maringo projeté entre any et dont les publications out et fintes en cette I Mb of Dupine maine les dimanches I encelle de Bong areine tes domanches dons et nent 2 molloy arrive present their her her and he his it some opportions interpelles pur now en exclution de la loi du di j'uillet mil huit ant Belleg arguente, les Conquerents ainsi que les porsonnes pre sentes pour les autour ations, nous out decline qu'al n'en pront et fait de Contrat de Ministrye. Luisant droit à leur régnisition juggeres demensies a annexees of truchapithe to the ling Indode our desponds on maringe, how wows domained any despondents, Ilih Varlent y & Juste 1 19 agent reporder de prement et affirmativement nound Somewich Declarons an number his gram thenne charles howdown I demoiselle louise Marie Genevieve Dupré in présents dont unis en muriage Ical que destus nons avons dresso aste en pressence de I'M ofheodore from bellet agelde vongt ment and In Desire brune en agedevilust tij ansjudimino denement a bony director the day and de legans 3e por Calon Dugne and de voryt hout were juddender deverment att frother land side fired llyrunge he my jean hyptiste dryne ayelde hente now judorent Sumentent or Sovier Led met side pure de Clegorine les quels out togne laver les young la per the rangelden moto Clepron et owns la 10 depo pare august duchoral no Lower along new Da to interpette a ton Hower been yours leiture Ille g Dypre LeBoure of My 9. Dupre

Robert & Marchal leyour & honner adjoint ou maire to her commune Devant nous augustin jenn transois chevalier de la Heavy (Leine) officien deligned and Cotal and ont company en la telle publique de la maira 1º M Sesine Comile Robert Conview Semensant and Ceans me de renthier re ne a dans his te memilion arrows tement te hors jamvier mil hut lent viny hors majeur fets mahuel de denvitelle Mane anne pantoise Bobert and orne hour Sponse de Mi alexante Madgirder Jomennant allang me junthieure. Le det sien 20 best Companient the prolunt pour livet en son were per sonnel loves l'astistain nee a Roncey Contoro de renfehalet andoned Whenvert & there le Consentement de la mère va presente d'une du lain, depentement de llevimo zet Domoiselle Be he clementine Merricher from le trente underne jour du Dechambre demerrant à Meurot, file majane de contoine word de mour de llan mot Morethal delede a rouly, whome le grutorie octobe hout and Vingt test a day and huit tent governte hants et de dame, manie elisabeth julie Lambert La Venna donn whier a rossly temes In mother and me I but to Demvirelle Marichal Ito pulout pour old 2 & Marchal et en sommen personnel avec le lousentement de la mois Jourse just wete entheret der ent me nount ton wante huit but any monte furthe major to legalisel et de robert lesquels nour out reguis de divader a la colebration du J6 Cherillory maninge projeté entre cons et dont les publications out et hate in lette move les dimanches hente avoil denver I det hund present mos fur and tules et turn opposition interpelles purt nous inculation de la les du dis justlet enil huit ant anyunate, les comparants autisi que les surgames per tentest pour arautoris aturis evous out dulant guid inter pourt et fait de Content de Mariage fuis aut drait à leur requisit des agres avoir donne le lune des pieles Justine tionnes paraphets et demembres et amount wh Chevillon Godin. I duchagate by Whe Why milode muno soon with ale In praniage, home goods demande any ding Companists, Stile Venture to prend re pour egons chalin der agent reporda
legrement of affirmativement to probert of Service della flamans Zelie dementine Mardchal i'll presents but umben mundager de Coque dessus nous avoirs duste acto en Sommens merine de 16 pm junger chinas chevollon culto meters ay! de conquente nent his dunement a scars revoltain outy! burron de legues vans voulent hypotite akundlon pudand age de wryennte tot ans demenint an jutit mont my un Der athlandes ansar de l'eque, se en joseph hours Thought bodon anyloge duransant a Slavy and Rubergeres agelde growinte hut and to the chiles former thenwest yether hype de toisunte guntre an stort day laying of aux agrees liches Marcha Most Whell They whom 3/h chedriller Govin flowing

L'an Mil huit Cent Cinquente quake le murdi onge jullet vonge homos Admie! Illy Jumatin Leferre & Boutry Devant nous anywithin jean Freendis Over the chevalier de la legton & Kohneno ad jourt am officere deligne de later livol ont Conguent 10 m auguste rene defevre on Carner demensent a writeret ne a articel le dens word wil buit and Wongt quake my mis file de contains manie Le sevre et de clothet michelle houfetet Jonepoure Domeurant insemble a astrict 6 It Dono Lefevre Comparant Stipulant pour hi et en son nour personnel sous Charsestonee et avec le Consentement De serpère et une de petants. La demodelle flore clariste / Doutry times dufestoon demensionet a Heavy need a Chumeriles Conton De port a morey depentement du nord le dinent aunt auch hunt. Cent heute un, folle majune de jeun bujuite philippe joseph Boutry to de daline floremen juntaite Durenger Son agrouse donner ant insemble or I learns andite Demoiselle Southy thyuland pour elle stone Son more personnel shares this store to cover to Consentement de les père et mère du prétents d'antre dust Lesquels nows out regues de divceller ala Glabration Du mariage profite entre une et dont les publiculeurs ont etel Luiles en atte mairie et en alle d'arther les donnemeters hente while their dernier laward Vingt any juin elemiter et deux juillet mesent mois luivant lutor et Laur opposition! interpettes pur nons enexetation de he low du dis problet un't high ant linguente les Components above que les sorronnes prétentes pour les ette fint de contruit de matriage faisant droit a leur requiretion après avoir Donne lecture Des pièles lusmenteremens paraphés et demensees a annexees, of du chapite by the cong Ir lode napolelon outitute du mariage pour avoir Lanande any dung Comparents It's ventent to premie pour epour chalin They agant regonder Legenement afformativement nous doctarions an nome de la foi green auguste rene Leferre et demoiselle flore clariste 178 utry ow presents Sout unis en muricipa: de Ceque dessur nous avous dresse autorenductemende Layel cirry motor 10 the funcios durable malor ayel de granuta duys Comme mula for Books and domeway a concert beautifue de llyway vo do whole not chan and Corver anye I trenteten our durencent a mont everye route vollan set 1th and dellyours gre me lybour antivire Donneiro populara agelda lovemite gunte our danement in Hungo ami de 3 llegousse from guillance alexandra Manarella librero dyet de somente ongeans sumensant a lang oure de Grown lenguels out by na Conver lengung, les peres et a ene ter your et nour agres lestara Low con Marie Duruble

Lan mil huit levet languemete quente le Samede 50008 peng Lytembre ongo hemes et Jenne Dumatin Devant nous augustin jean Francois chevaluis de la dernot I Benout legion Dehonneus adjoint an Maire de la Commune de Menny (Jerre) officies delegra de Metat aisolijout Conjum en lu belle publique de la Maine 10 m. antoine charles voctor dornot terrurier en voitines demension the hondon or leany, ne and and his le dienne arrowdistement to thente un juillet mil hout tent vongt arry, Muyen fits de jeun bujtoste dernot charron et le June Generiero charles son exponse demenrant indemble er fairs. my neuve Gudlemun of 18 fanburny & German L'éveloure le J'ohnrele) & dit so dernot Comparent fuirourt dantie de lucluse De mil hat any guenante aday libere du Service anilitaire aimi qual resulte dun certificant de la dieffertano de la levre un dute du birnt dens legtembre milhuit lin granemate ty tripulant pour his et en son nom of Benow 1 personnel Sours Charristance et avec la Consentement de la piro et more da pre tenta _____ Hand part. al V Lexenor Vogrevonno demensant a Sleans me Dela lune, need a Henry be trunge Mara mil hout lent hente, Majerne fills De jucques alienna Benoist formollemo de le De en Many In pout la quato octobre mil hint lent quammete must et de dame linea Georgette Bigeret du venve v Remus Cultivatile demensement or Sleens we de la luna Ite denvidelle Benoist thipulant pour elle et en Consentement de madame venva Berwist Sa'Melalle Viala 1/ Bonow lesquels nous out reguis de divades a la cé estration du Mariage projeté unhe en et dont les publitations out ite furtes en lette mairie les domanatres tringe et Dourres Vorgt aout demover durant in boi et lans oppositions interpelles pur nows en execution de la loi de de juillet - fourmuit and hout link tongranders les Comprarents ains que les guil n'en pour de Contrat de Mariage fairant Dist a lever requisitoon agrees avoir donne lecture wo hete de naissance du futur voide alui de nois same de la futura lesquels paraples sont demanes. a univers 3- de Muite de de la dupire della future insent a sudute suo les registres de latest and de Cette Communa. he he choywhe his the long In ave rapolelar intitule. On mariage nous avois demande any dary Companies tils ventent to prendre jours ejong, chalin deng ayant reponder Leparencent afformativement nour de clavons an evon detaloi que m antoine charles Voctor dernot et some velle orphètie Ence Rundorse Pensont it du fents Sont unis on Maringe de le que destes your avoir dusselaite en pre juite de home de june demensant ou shis menere Guillenin it is pare de laponse 20 m jumpsigh Sides

moderan demenunta lang me de quante aussin and de leguns 30 m jenn dent beninst ayelde vorything and heltebuleun demensent for mude he have a lawy here de depurms ! hand felieve autorite plein Souver auguste Demening and his long in de leguris asynot out type avec the front les prod nure de llegrent et nous tamère de l'égense yout deline de la pourson pur hite d'une I lestone qualer a ambrow door, to fint agrees 9 Charles of Benoist all Lemost in peritt v Pennels 1. Dmols 1 Docerring Sommunity (Van Mil huit lent linguante grube le Garnier et fuilloup Jamedi Lerge Lytembre Direge henre Dudlation Devant nons Augustin Jean From air chevalur dela ligion Hennen adjoint au maire de la Commune de Henry Heinef officier delegne de later aire out Componen la Salle publique de la mairie. 1ºm jens bugteste linete Garnier journalier I omenount a Heavy we withourse for 8, ne a Menny le vingt teng jun mil huit tent houte in minene quent un Muriage fils de charles Garnico altitutere decede a leans le- Viring to juillet mil hunt lent hente un et de dame desirée jatephe Wirbain da Venre Memetris Jense Jemenhant a Menny me Votterire of 8. le out To farmico Component Luisant Sortie It luclime de Mil hit Cout anyumite un Wood for Sono to militaire ains quest resite Thunderto forant Jehric Sur le Sacretaire De la gratection de la lein le quiring ferrier dernier Hipolant powho it in Son non portonnel for Risno times et arrele Consentement Da for Mero va presente June Sout 20 of Demoidelle Generieve Widoune delphine Guillong Vigneronne demennent a sleavy ne du fono her al Heavy le Lest nevembre will hant tent hinte hois Mineme Lette de diene Vinant quillons et de dan a anne Kalery Brindamende Contlois Son ignore Cultivations Semeworst a Henry me ou four boile demundelle Guillyng thipulant poin the st en for nom personnel

Sons Curtificant avecele Consentement De des pere et more ili prétents de proceder aler Clebration du lesquels nont regins de proceder aler Clebrations ont été maine profeté entre en et sont les publications ont été futer on alle maine les dimanches horize et vingt sout degree Suivant be be t laws on position interpelles par nons en execution de la los du dy jui let well hut that tinguante les Comporants ains quells dersonnes heterter pour les autors aturns nous out delone qu'il The point ite fint the leveland of mariage for and 10. de lute de hait sance du futuro. Ve de linete de Seles du pere du fution, 30 de lacte de naistaire da for future les grads bout inscrits a Centre dates du le registes the letter livelde cette Commune he de chapite by the any on wir napolion outstale de Maninge nour avous demande any days Comparants sit ventent le print re pour épons, cha aux d'esp ayant répondu le journement Lafirematingonent nour of chinons an nom Schiloi que m jean baptiste Emèle Garnier et semoiselle Genevieve Victorine Solphine Guilloup va presents Sont duis en Mariage. De agne Sesses nont avois Susse atte en presence de 1. mi jenn bigtiste Rinnew's Sientle and de soixinte turs ans l'artivateur demension The the a Slemy once de legons 20 mm alexandre Jenn lastite Luhar to ayel de guheroute dung ann authoritan Junemant a finterny any roses ans de legung 3 e he diene joseph victor Boy ou age de argunte very four proprieture Demount me purthere a Reany anis de llegarise frant victio Mule age of government and Cultivation Finewant ho Voltare of Carp Consonde Clemons Conquetiont Toyor avec los epons, la mere de laping la pore de llepours et nours lu, mes de llepourse aujunt durant ne tavoir chire un Logner de con Interpetter agrees 6 Va fuillevier Garner 9 jurberin P& Guellouse

2010 Lan mil hut Cent Cinquantes quake le Sumedi hente septembre sept Lest hemes et domie Dispaire of Christophe at Bore mare de Means Peiraf of found deligne de Metter Civil out Compara en la belle pre publique de la Mairie 1º M. Desirea jean antoine Christophe journalis no a laws Invla dongierne anondistement to hist octobre mol hut lent quinge demenrant a Means une Supetit chemin Verf de dame marie antoinette de adec da charten le Cing janvier mit huit Cent quarante un majerno fils Le henri nitolers christophe-journalis de ade a chartes to dis lest aunt wil that tent hente Dens Ale Marie jeanne Diamin La venva de adea a charter to very hast octobre mil and but forwarente un Le dit Component thim and pour lui et en Sommen personnel, après avoir afformé dons terment. nousi que les Cemons d'après nommes qu'el non an an as condant vovant et quel oguero her de lever delles 20 et Danne anna Bordier journaliere nes a Grevant Commune de Sarane Departement de Mondra le leng mai mil huit Cent Vingt Domewant po Mening me Dupetet chemin Venna De je am d'andet journalier de Cede aux Verger Commune de parmae Digentement de Mondre 6 vongt aout mol hunt Cent quarante Ciny. Meyenre folle de clisaboth = Bordier Jam Swfession Demensant an willing Dat Muitour Commune de Monchet Contin de levert Stipulant Venoit du Saule. En dète danne ve Pland et Stipulant por or elle et en son nour porsonnel aver la Consentement a elle Some pour la Dite dans la mère lu vant acte relu un Brevet pour me Guinnepaira no tura at comot sustante (ino) le long de la mais, Enregis tre legalisé et demens a annexe affirmant four browent wine que les te mome a upres nomines que clert pour erreur 10 dans son nete te nais some elle est inente Como fille ele Véritable nom de la mère lesquels nous out requis de proceder a la Celebration du mariage projete entre cry it don't les publications ont été faites entrote mairie les dimanches trois et die Sentembra pre dent mois Suivant la loi et lans opposition interpelles pur nons, en exetution de la loi In dy fullet mil huit tent linguente les Congrammels mous out declared qu'il n'a point été font de Contrat de Maring fairant doit a lever requisition a reson Jonne Certure de toutes les pietes l'unentionners paraphées et domenners a annexee, et duchaquete tij like long de Code napole on oritetale du mari age i nons avors demande any dang Compunants, It's ventent deprembre pour your chalin Hery ayant reporter definement it affirmativement nour delenby i one nour de le lei que ma Descrée france centière christophe et dame anne Bowleo Vo d'andet ico prétents tont unis en maringe. Le Ceque destur

Lebeau charles agel de hente hors ans same ani de Cepany vom josepholomis danote age de trente any ans j'andrie demensant lugare ele felig tissut ayelde hente gunte an runte en witheres demenunt me hundan a Lleange one de lleponser he m charles desire Duperrons age de hente why and charmon Semboran me Depett chembra blemys anni de apourer lesquels out byune avec layon to nurs Apouse ayant Declineline Lavoir chira in Jagner De a interpolitée le tout agres leuture finte lapatie supones Srumwit asje Lan Mil huit Cent Cingnante grante le hois ~ W 11 octobre å ling hernen der Toro Devant nous augustin jeen Francis chevalier Dela de Nier et Sarnique legion I honnemo Djoort one Maire De I Ceany (Lura) affraier delegne de letat avol; out Compara en la Alle publique de la Mairie 10 m jeun baptorte henry Svisier journalier re a Ville Savray Seine of out le Vingt huit janvoew mil huit ant Vingt quatre. demennent a Tenny fil de Vanl doisder jandswen deade a leary la Voryt nent de Cembre milhuit Cent quemente her & the dame protune adelinda Veger la verre formatione dement a lemps me voltaire la Fit Compare it thipulant pour line et en son vem prosonnel sons llus Vlance d'avec le Consentement de la mère ili prétente d'une l'unt it demodelle Michelle Sarnignet journalies demonstrat a Henry nee a artiguenry le theire oit the wil hart lest gratorye fille Mageme De loins larnignet Balen Deledal a cartiguemy to lest octobre milhout leget gresente huit et de dama jeanne, hazet for apours De ceded a certiquemy le se juillet mot hunt lent trente sig. les site delle Lamignet Hymlent pour elle et en son nous per somel, agres avoir aforma Sour Semment ourse que les Comoins le uprès rommes gnælle ula unlan av envænt Wordt at gnælle ognere berguel were out regues de posider a la allabration dutawaye dufete entre and et don't les publications out ite fortes un note mairie le démember de Lytyst testembre donnier Sour rout la loc et Sans apportions interpelles now nows on executive a dela los sunding prillet Mil Chart Cont linguente ter Comparent

furtant dunt a low requisition agres avoid danne letture luete de nuis source du future 20 de luete de amistarres de la futire 30 de llute de deles du pore de hi futures he delinete de doler de lumere de la funtione lequelles noeles delivres en verte d'un antificant d'andrence Lord agres avoirett promptus denvernes Wannesses 30 de lluete de déles du pere de futur inscrêt tien le registre de cette Comme in la date pour lamée milhert but grammete very (now Junes) 6 o the chapito is the the they on lot anyole on dutitile du mandage nous avois Demonde my Dens Congrammets 1the ventent de prondre pour grow, chalin dens agant regioned Legiment et of formativement non Delebuour an nour De la loi gine m. destare jeun atoma Bentite henry doisier et demoiselle muchelle Sarniquet da prétents sont amis en Mandruger de la gre Delhus nous avour dieste out en presence de 10 m jean bytiste Moulle propriétie ayelde angunte nent al Demennent a Sleiny me hondown Ah8 ami de llegwy re my pilen une morte age de veryt huit ans Cordonnier Somewhat a lang me horden of 48 and de legrons, your cheme fascul probler agelde quammites by and chur Drompero Summer une hondon alleny mani de llepune hem jo sept heilles Love officier en retuite uyeld adjunte dry and domennent are prepur a leans and 2 Tay Prais mots apoure legend out figure uver llegans it now they et la more de la pourse la pourse Commenuel interpret the your letter finte Poigir Poigir sa uoge Mouth su noge July Blanc No oulte Juille July Bun treiller Monty from Sauje

Lan Mot hut Cent anguente quate la Dena Galerme & Gabet Smy to octobre any humered demine du lois Devent rows anythitingen Francis chevaluite les les son Thommen adjoint an maire de l'amy / hing officier delegné de l'état avil ont Conjune en la sale publique de la mairie to m laurent Galerme journalier ne a Margis Centare de ferrieren departement du Coiret Evoryt Dorg novembre milhut and hunt and mine dementant a sleen fils de laurent Galerme Manouvin delede a d'endives lanton de ferrières département, du levret le donne nevembre môl huit lent hante quatre et de dame, Marie Madeleine Grenin decède venve Galerma terryt Left aunt milhout lent quarante left a dordiver despontement du loiret. le Ist su Gulonne Congruent Toisant, donthe de la classe de mil huit ant aryunte un libere du brille militaire agissi quelle stulte Them entificant Deliver pour on le sons prefet de llamondit servent da montarijos, le quatre juitos mithet levet anguerrete queto the justant pour hie et en lonnom personnel ans ouvoir a forme aini goo les teurours at agres nommes que l'est pur erreno que donne Chiete de Solas de Son pere Galenne et ettet avre doing a Gullerme un here de Julerme et que Les avent times porternets que Maternets Lout deleget avroi quert resulte des aeles de des de les pers et mère sus enveres - dure pont ve et Demoisable jeunne Marie Gubet journalière ned a mont to vornier, unton de vesoul de pontant de la hante Saone e nen Seplembre mi Chuit Cent hente hors majeme tolle de jean suntinte Gabet malen Dementant a mont a vernois anton De Visoul Depontament de la hante Laure et da Dame finitivisa Badier Son egunse decede a mond le volvies hante levere à diprient avois milhout levet quarante vent in out and Somowalls Gubet Itipulant pour elle et en son nom personnel gasterne avec le la monte ment de longers donne juis mis en brevet devent me gollet et son alleyno notaire a visoul to how more without tent congruents quato enreinstre, legalisa et demenre à annexe dante dant lesquels nons out requies de procedor ala alebration ellignot. In maringe shipte ento kens et dont les publicutions out it fules in who thaire it in alle de mont le vernois Département de la hante Lavne les Dimanches premier of mit actibre patent hours (Manpuguez Justint to be of Sans oppositions interpeths per mus en execution de la loi de juillet mil hout lent anyonante, les Comporents soms out decleve quelle aliquoret de furt à contruit de mariage à purteunt gelles Int alow regisition agres avoir donne letine 10 de Marte de nout leure du futur, 20 de live à de deles du pero du futur, 3e de lue la de de les de la more Fremun de foton to de livet de haitlance de la fature se de Consontement Donne pur le pert de la lestare 7 6 artificat de non appoint don delivre pur mo la more de mont le vornois, lesquelles die as dument lightimes tout domenius a annexes. & et du chapito by the any on todo nemole on cultilate du Maringe jours avoirs demande aus sery Comparails Al

Verlent Le grendre pour épens chalin deur ayant regrouden L Neut Segmement of affirmativement or ? nons de convers au nous de la loi gre m lowert galerme at Surviyable jeanne mane Gabet du Batents font muis en meninge de le que destas nous avous dreste acte en pre tence de los jeun louis migner agelde grenoute lest and fewithe demension a denny me houtan rem lours cleophers Blempignon agelde bute why are med a nouveanter demension of allery me howdown town days and dellegroup Be me Jenn baptite clement Tenon ayalle guerrente hors and Sabother Junemont a Many we honden hom funevis hiline Golles age hente hors ans had Boneher Demensont a leany me du petet chemon Town days and de lle jourse lesquels out tigned avise aver et llepans, grant allepoure elle a decline in hir our d'une en toymer De contenjolla a tout agrès let une faite. gælegne ellignit Co Dlawyng naz Cenory I from mis gelles oft) 1013 Liotte & Michaul Der to Vongt un novembre une heme et demie de volevie L'an Molhuit Cent anymante grube la Devant nows anywater jean Francois chivalier De la ligion Thomseno adjourt ani mudre de Reamy Cliver offwares delegare de l'état ciral out tempermenter table publique de la Mairie om Jean dierra week divite Sergent de volle demensant a daris me gueno gine of re a Dampierra Canton de newelly-levegne arrond Alement de langres depontement de la haute marne to herte juin mobbe but Cent Viny Cing Majeur fils de flundois liotte et de dame ayuthe degaliste son épouse Manouvriers demeureur enrouble a Dampierro (hante morne) le dit solle Comparent lebere du Servile mélitaire minsi quelle 2 d'ulte deme de de la Guerra du Vingt mut aunt dernier luquelle diete representes a eté missitot remise tipulant pour hi et en son nom personnel avec le onsentement de les pero et mers qu'éls lui

ant donn't Saw acte en brevet Assel dovent me Mills no time a dampione & by text octobe demient Elrevet nig and Inquel act Jument Sincy other A Dense Polla claire fundis Coroline Michaut Conturiere nee a Many le vingt any octobre mil huit Cent hente by minemal follo de jules hubert michant et de danne mano antimella delation son ejemsa billionte demension I ensemble a l'eccup une voltaire No 30 la dile deswitelle michant thymlant promi elle at en son non monsonnel over le Consentement de ses pere et prince de présents de Sweeder en la le Berton du maring projete ente up et dont les publications out et fuites en note maina les dimaneles any et donne novembre prosent mois et en sella da la Moirie du dixieme enrondet sement de duris les demannelles any et donne novembre michnit Cent anyment gente Survent to bo I Sams opposition interpetter pro nows en execution de la low du dy frollet and declare qu'il n'a point ete fait de Contrat de Marineye advise que les donnes du Sontes pour les antorpations. faidant droit à lave régenisition agrees avoir donne between 100 de line to de nontema Du futur 20 de l'heta de ansentement des sècè et mere du futur 30 du artifetant De non egyon'tion Delivie por me la maire du dociema errond d'honort Dedown's les grelles doctes ques avoir et prompter Sont durennes a morries to de lucto de unit lance de la future insent sur le regaritée de atta Commune pour Sources a la Dala pour lamence milhout aut hende Sig go du chapita his tute any I led ropolebn intitule Sumariage nous avous demanded any dans Comporans this venter to prende pour apourp. chalum deux ayant repondu Le pour ment et reformativement nous declarons, an nom de la bi gre m Dean overre weel diolle et Dunwoolle Claire francoide Caroline Michaut ili presents Sont under in Meninge. Ter aque desens ivens avons dresse acte ou postivile de los mon jem bystiste clement Renon agel Degunson to hows and tabether demensant or sleams me hondan is 37 and de llegars. we pro funers hilwire filler and Boneher and Ichente horts and Somewrant's Meny me dupitet hemin or to unw de legron 3 - por comble norge lebon Benost ayelde guerante guste and authoritem Demensant in Henry me de la time one de lle perusa he por l'ine penni teluton aget de aryount and althouteur demensions afterny me vottaire ommero hinte onthe de llepourse terquels out togue onrece be young, les pero I mère de llyunse et nous.

Continue bestare faite . mix Ele Michaut. I 1 14 - Lintly Ih Milhaut Somon madecalin gilles L'h Lecator I am Mil huit lent linguante quite Le Nigne & Besson Lamed Vingt Ciny novembre one humes et denne Lu Matin Deriant nons anywithin jean Francois Chevalier de la legion d'honneur adjoint en maire de sleeng feine f officier delegne de lleter airel ont Compinner la Salla publique de la mai vie 10 M charles fordonaire, Rique journalier demensant a sceens ne a Vanxbuin Canton of anound dement De low low Departement de Clais no la Durg novembre mil huit lent hente deny, minero quant un maringe Lits de jean Bene nogne manouvrier Decedel a Vennebuin (airne) le quating juillet unil huit ant grunnte un jet de marie marcente funante Fonlan son époure de le de la Sunsebuir Ce senja Levrous mul huit Cent hente quato, la It po migna Component furdant pinto de la chise de mil huit Contangemente Dong, libero du Servite mulitaire admi quil resulte Jun artificat Delive pour on a Sons Sulfit de Chromod demant de low tons le vougt un juin Derniew - Ithjurlant pour his et en son nom. personnel agrees avoir, afforme airsi que les témons a ynes nommes que les ayens tout portemets que Muternets Sont Delevers airrivagnot regulte Desaites de Delas de ses pere et mère lus enveres d'une sont L' Demo Delle Marie Virginie Bes 20m journatiers Demension to steams need fortenery preschablis, yourse Conenf novembre wil his Cont Viringt logst, May ause follo de clande Bosson Vigneron de cede Can fontement pris chables (yourse) levery new france mil hart lent quirant nent et de anne larre la venire Manonnuere Demension Ta fontenery Conton de chables la dete demodrelle Beston Stynlant powelle I en son nom personnel avec le Consentement de la mere qu'elle live a donne nother achibles yound beange novembe present

Mois - le brevet original diquelaite Jument enewstre et legalise or demenre ad annexe Dante dant. arguels now out requis de sociedor a la alebration de manage projett entering of don't les jublitations out ate laite en note muche les quine et vongt dung octobre demier survant but to det lans apport con
octobre demier sond en exclution dela los de pullet
interpelles fast anymente, les longurants invers ont
and had griet als poort de fait de lonhat de Manage.
Paisant droit à leur requisition agres avoir Jonne le time 10 de Chrite de nois sance du Later, to de Chate De deles du pero de fatur, ze de Aprile de deven de la mére du fahre to de laste de mont somme de la futuro Sa de l'action de de Caran pero de la futuro la de Chieto de Consente ment de la mera de la futura, Conquelles pie les après avoir eté paraphées sont demeures wannesses za mechnyitha shi like any diwa napole on intitule du marraya : nous avous demende any dury Congruents Its ventent to prende jour epong that are dens ayant region de genement et affirmativement non Dulurons an nom Deluloi Gram Charles fordinand Nique et tomorrelle Marie Virginie Bessen in prétents lont ans on maringa delle que destus auns avoirs desse a ete en de tono. de to mamedale Lorain me De hente Coly ans fandmen demennen me des denburgeres a sleans beautere de Clepans. 2º Como piene Mana Bernist aya de hente city and maken demension to aclument ami Zem Karrevis justeau voctor justeaume y Devoring trumpamber junderwer Servensont achocky beginnen beautiere de llezonse he m anyustur demarna and de quarante innans autitaleur Jamennen me decheronse of a acternant Cowlin Paye un mot Comme aut de legunse Cesquels out Dyna Cavee nous et leguny llegrouse agant sochwelve Savoir chire ou Toyour L'anterpelle le tout agrés Certurs. Meur les Hierque charles Micque (dain) Benois Loycain Benoit Les et arrêtés les

de quatorge actes de Steample hente undetembre Mariage molhet lent anguente quate a Le Mire de Meny (Muyon

TABLE.

0.3	0.1	
120	duregiste	Dates des cretes Noms & Trénoms des maries.
1	2	4 février Brunet alexandre & Sastèreau
2	10	30 teptembre Christophe desiré jeun antoine & Bordier
3	1	10 janvier Durand de Monestrol Murquis d'esquille de Suin
4	12	rbootsbre Galerne laurent & Gabet.
5	y	16 Leptembre Garnier jeun buptite mile & Guilloux
6	5	ry uvrol hondouin etienne charles o Duyne
7		Swrite Takowity henri Chesidore & Bene ist
8	7	u juillet déferre auguste une de Boutry
		21 novembre Liotte jeun viene Noël & Michaut
10	the	29 novembre Nigne charles ferdinand & Besson
		g Septembre Sernot antoine charles Wictor & Benoist
12	u	3 octobre doisier jambaptiste henry & Sarniquet
14	3	29 fevrier Verdin jeun bagtite & Molliere
		anitala me Tenta Cuble annombre de

Orrete la pre sente lable an nombre de
guntorge cutes
Cent anguente quite un de cembre mil huit
Cent anguente quite De Maire de Many.

Clyujon

DÉPARTEMENT



DE LA SEINE.

ARRONDISSEMENT communal de Juana

Commune de Juan

ub LIZ at ired a mercan property of the

REGISTRE DOUBLE

DES ACTES DE Maniage
POUR L'AN 18

MAISON FERDINAND MATHIAS, FERDINAND BOUCHÉ, successeur, papetier de l'état civil du département de la seine, de la liste civile, des ministères des finances, d'état, de la maison de l'empereur, de la marine et des colonies, de la guerre, de l'instruction publique.

Rue Mandar, nº 1, ci-devant rue St-Honoré, nº 108, PARIS.



Servira pendant l'an 1855 à inscrire les actes de Maring de la Commune de Scentific de quoi il a été coté par première et dernière, et paraphé sur chaque feuille, conformément à l'article XLI du Code Civil, par soussigné felin Nohault of flury juy peaux l'ampachement de la Seine.

Paris, le l'inglant novembre un kullhiet aud inquante quate paris, le l'inglant novembre un kullhiet aud inquante quate paris, le l'inglant novembre un kullhiet aud inquante quate de la Seine.

BE MALL BURNS

- MAISON FIRMINAND NATELLE, THRESHAND DOLL HE. SERVESION, CONTRACT OF STATES

OFFICE DE BONANTRACKE DE LA SKIPST DE LA STEIN COUNTY, DIS MINISTÈRES DE STALSON,

O'ÉTAR, DE LA MAISON DE L'AUGUSTES, DE LA STEINE EN PLI COUNTY, DE L'AUGUST.

L'INSTRUCTOR BEHREST.

William Westerland A electronic rate Mi-markery, at the contract,

dan mil hut lind unte ling la l'remier Femiller dan mil huit lent ling nante ling la Blanchard & detil Guyon maire de la Commune de leurs of cop d'office de Mai vie 10 m charles thomas Blanchard Garlon mairie 10 m charles thomas Blanchard Garlon = ne a orleans le test novembre mil hust lett wongt tie etampes Line et ous le Vingt dens printeret heut aut quemme Ti, et de Marie conne Menguerite Bonne deledel a corleans lode to hut men mil hast lent hente deng le dit so Blanchand Stipulant pour hie et en son nome personnel, agres avou affirme low terment admi que les temores file apre wonnel qu'il est constate 20 et Demo velle pauline petet domeste que cher, in delante mo. hondan al Ceny nee a novent to benand, for the to very day junt mil huit cent Wingt huit. Majeure fille de touis petet delide a horgen le benond le quate de sembre mil trut lent quarelite un et de James parleise de récen deledes a noyent abenard à dip février mil huit leur quarante dis stipulant pour elle et en den nom personnel agres envoir afforme Chies pour tent de la trait à la la mom personnel agres envoir afforme Sono kiment wins you as temedows a your nommer quelle is to Curam as and and townst airmi de reste que cest anstate pur les ailes de detes de ses pere et more susenines torquets nows out reguis de divader a la Celebration du marings lupte entre inget don't les publitutions ont été faites en notre mairie les dimanches dis et dis by by that delembre dernico Juivant lu li et leur opportun continelles pour works, en exe action de la vi du dig puillet mil hout ant Entrat de morninger fait aut droit à leur regnisition après avoir donne lecture de toutes les pieles turmentionnées, ainsi que d'un entiturant deline pur le merce Horleans le vingt neut novembre Donnier anstatant que la 10 Blanchand acte ibere du Service por la numero, quat a comene au tirage de la course de enil huit aut querente la lesquelles dument legalides out ett jugueraghers et tout demenses annexes, of our chapite of the ling bulade napolelow intitule de maringe from now demande any day Comparants till ventent to prince nous group, chalum days ayout reponder telfarement of afformation ement from Ledword an nome dellu loi que m Charles thomas Blanchard demoiselle douline petit ici prétents dont unis en mariage. De a que destus nous avous dresse acte ten prétente de 1 Mpierre Bard ayé de Vinyt how and Junean jan inver domewsent or Heavy the wo hire age De guerante Derry and demens out a leary me hand ung de llegury. 30 m / Waring anteine Borneier agel de loisante grate love proprietaire demensont or Heavy we hard an of 18 ame dellepours 4 am henri hans agel del tamte grote and Indition demensions me hondern it 36 a Harry and I l'epourse lesquels out ligne avec l'épourse et nous quant à Myong da Deelme is survivil étri- ani tiquer de catertiquelle (Sori) burchier Livet Juns Deur Cier Livet Dis herrer at denvie Du Matindevant nous Celus federic edmond. Meunier & Wan Gayon maire de la Commune de Many officiende l'état livil ant Comparu en la Salle publique de la mairie 1ºM Clande Mourier poseno an chemin de fez demenrant a Meny pluce huit Cent Vingt quake majeno fils de Marien Meunico mol Cultivateur De code a larveke per fest arrondit sement d'unal

It de antoinette Durant de codée a laroche mes feist le In new for novembre mil huit Cent hente quatre 6 94 Wence Hunchand Stepelant pour his Meunice tipulant pour his at en son nom personnel agres avoir deforme Sous terment, ainsique les témoins le après nommes qu'el ula autime astendants revant et qu'el équere le hen de leurs de les de lune part. re et demodelle latherine ayeline naudin domestique chen me hondwolle me de la tout a lleany, ne a Warrille amonde Jensent De Montmedy (mense) le neuf mai mil huit tent trente un Majeurs folle de hubert naudin Terrassier demensant Warrolld degrantement de la mouse et de la therine Brunelle de edu a stavrilla Mense la vingt nent juillet mit huit and cinquente quete , tipulant pour alle et en son nom personnel Jours Classistance et avre la Consentement de Lou piro va present Doute dont. Lesquels nous out requis de proceder a la Celebration on Muriage projete entre en et Sout les publications ont été failes en note muirie les demanches Vongt que to et herte un dellembra dernier / wint la loi et lans. opposition: interpettes pour nons, en execution de la loi du di puellet mil huit ant cinquante, les Comparantes non out deleve qu'el n'a point ale lant de Contrat de Merriage forisant divit a leno requisition agres avoir donne lecture de lontes les pietes lurmentionnées paraphies et demensees à annexes, et du chapitre de ling du lande napo le on intellate in maringe from avour demande comp dans Comparanto Tills Ventent te premore pour e pour, chalam Henry ayant responde Legement et affirmativement nous déclessons au nom delle lei que m Claure Meunier & denviselle Cetherine azettene Namin del metent, Sont unis en maringe de Ceque dessus nous avons dusse aute en du tence de 10 m Jeanburtiste hondwille altitutation and agel de soviente de forms demensant a Henry me de la tout and de legrons 29 M. chenne Mere au factore an chemina for and la Love enterous Demensont a Heavy me destinbergores Nove and de layour 30 to theme tolker alto valend Veryal grunte Moto and de hente twis tens demensant medy four of a flemy Beaufere de lleguerse he m milles nandin antions in thusbenovereherril and de vilry tun and on a moment Ageline Saude. Henry we du four pere de llepouse lesquels out house ever legunse le père de llegrouse et nous quant à lain llegrous et mens quant de laine De Will m Shake out Dynew de Co dulergelles agrès Cettera Menan Sanding Sanding Morian - Guyon L'an mil huit tent linguante ling to Stroyt janvier Remade Nor - Devant was Celler Rédent Edmond Gryon Muire de la Commune de Meure officier de letat livel out Comparer en la calle publique De la mairie 10 m françois overen geometro demensant a Keans me hondan N 23 ne a palaise an Departement de some et oide le hente un moi mil huit lent hente, Hajens Mineur quant an muriage fil nutural de stiralet eleonore neven linturiere demensant a lleung une. trondan 1023 te de neven libere du territe militaine astroi

qual relitte d'un longe de liberture delivre out observed huit lent arguente den Donx legnel avor a ett represente et aut to tentre The prelant pour his et en son non personnelle lours l'assistante et avec le Consentencent de l'americant de l'americant de l'americant de l'americant de l'americant de l'emperation l'emperation l'emperation l'emperation l'emperation de l nenf mara mil but lent hente huit, mineure folle de dierre le ou Centour plumbier et de dame intexandrine élandine lacy son equise repussionse demensant indemble or sleans and du foro day, Itipulant pour elle d'en son nome possionnel. Sons Mashistance et avec la Consontement de sos pert et mere da présents leignels nous out reynes de Swader ale le Cobration du Maringe projete ente eny et dont les publitations out été faites en atte muine les dimanches dy Legt & vorigt quite dellembre dennier Surivant la los et lans opposition. interpelles pur nows en execution de la loi de Diffratlet mil huit Cent Conquenta, les Comparents nons out declure gratel ala point it fuit de l'untrat de maringe : fait aut droit a lend requiretton, après avoir donne l'esture 10 de l'acte de mistance du futur lequel après avoir ete suraphe est demeure a annoxa 20 de Muite de nous tance de la futuro instit à la dute du le registe des nois sance de ceta temmune pour Clannes mit huit and hente huit. 30 du chapite di the any In a De nupole on intitule Du moninge nous avons demande any dens lemparants Ills Voulent To prendre jours egeny chalun dens ayant reporder de parement et afformativement nons declarons an nom dela loi que m francois exevent donnoiselle marie alexandrine j'cannelle Contour it pretents Lout unis en Mariages de le que dostus nons avons dresse acte in presente de 10 m joachim pierre tebrum ayel de grymante un ans Cultivaterri demensent à lle eing les chantring. Courin de l'epons. 2 m Fint jeun louis alvers thomain out de any nante aus mochongentier demensionet a bonney la recene come de lle pung 30 m Jeun Capture week Contour agalda hunta any and mithe who demensionet a Means me hondan Nosy while de l'égrouse hom Wintent lowent bacq une de guerrante uns me devous demension or boury la reine leven de legous onele de llepourse. les quels out toynel ovres les Taye Cing mots enough tes pera at mere de llegrouse, et nous quent fre Contour ila mere de la pour elle a declare de la pour our pur Surte d'un pamaris qu'elle a vila main Sevila la tent Lebrum Presentific pl Contour J'Geren fines

L'an met huit lent lingueunte any la quatoure fevrier herne de mid et demna Devant nous amjustin jeun 10.4 Francis chevaler de lu legion Thomewor adjoint au marie de sains Herry of van Delegna de lettet avol out Companion en la Grand pierre alle juletique de la mairie d'on fameurs Grand pierre journales Jemenstant of Mande Comes de virlemes et 60 mesa pentionse fliere I will be wright hut ownit mothers Cent henteding moherens grand an mendage fils de element grandpierre manichal ferrant et de dans flire denisa durir son espense demensant indenthe Champion Com tervilence of 60 at mande. ledt so grand prene de libration de livre proble de la le ferrant general de la Suffectione du dépontament de lu terne le voust journe des demois qui nour or arts represente et aussitot remis. Stipulant pour les et an tou non personnel Sons Chashistance et avec le inscritement de la pero at mere de présents d'une l'ant go et donn della Bribe champion domesti que domersant Many me In getet chemin to 16, need Living his mense dept Jehn Menore le veryt turit mone un't huit lent heute my une Lille da Marrila champion delede a livry his mense le gringe ferriew met hout ant governmente Legit et de donne elsabeth met hier favoure dans profession demension a levy les mense tigulant pour elle at endonmon personnel avec le linsente de la dans danne la mère donné pour rete un trent prime Deveniet me libert avlane a Lovey has breuse to guestorize jamview mothered line ting winte any abrevet original Inquel acte durient Cegalisa et enleys the est agrees around et purely domen a america d'untrestent lesquels owns out regues de pre alder a la le le brution du marringe profite intering it sout as publications out de fails en atte Maine of on alle De & Mande lerdomanches vougt hut frances deriver of queto ferries présent mos dunant below The sportion a interpretter for none ineculartion I hat de die publist und huit and arguente, les langument out Fuline quick who point to fait de Contrat de Maringe fortant Iwil a leve requisition, agrees avon Donnelle me de tentes la prietes sur enveres purentes et donerves a annexues of du chapete by the any made negotebre delitite Du moringe - no us word Summed any Dong Components this Varlent te prentre pour épons chalin d'ens argant regioner to priement it affirmativement non declarons on even De ale gue m Francis Grand pierra Adminosella Lebyw district avons dune oute en Sutaned m chenter andre tosson m'epian agelde hent ann demendent a fleary med get chemide of 6 and de llegrong. In love david Contrating de voit ages melde hente ann In wrant a Venices Sum orde landide agrange 30 m Tone loger med devous and de opythent ans during a steering me Loudon Noth and I Byonse to m auguste ame for re pud de mente amingel de girenente suntans

Lan Mit huit list anywards any be Mandi Vinet quetre con Compehenres et denire du matin devant was anywater year Francis chevalin 1918 Interligion Thornew adjust al maire de Meny Vignier & Garnier Heine to ficien de legan de Betut avit, out Compartief enter balle publique de la maire 1º M adolphe 12 Signier - Menniseer Jemennant a leang wie de Cent hente un Mineur gunn au maringe fils dume alexandrine eleonore devite for epouse demension to enterible atteams me de la tour. le det pos adolphe Signier libere. In Seno a militure wind gull resulte dun acte de Substitution who pour morte diefet de libere le vorigt event permant hout lent aryunite dery lopie dronel water representes most of remise, the portant pour his at en low aumpersonnel Jun land times at weels and enterior de la jet et more ite Det Demonselle desiree louise Garmen Continuere demensent asteams me de foulenay reela leaves to whent text mui met huit Cent huite Ciny fille the degre etienne garnideo Vyneur at returne Cutherine louise Lemuis. Son operse demendant entemble nove da presents lesquels nons out regions de per ceder a la Celebration du Maringa projete withe eng et don't les publitations out et funtes entettes mirine les dimanches preniew et huit avoit présent sour Just and to low et Laws appresition destrolles pur nous en execution debuted and problet with host tent tinguente tes lemperants deliver you at when point its fait de control de morning a fursant don't a lever requisition, agrees avoir donne les line der actes de non sunce des futures experts à leur dute hur les register Dernar Lucias De lette Commune of Fuckeyste Lighte any In lode nupole low intitute De maringe - nous avons demande any day Comparants, I'll Ventent to prende pour egent chulun den ayunt reponder depenement it afformulivement nous declarons an nous sa lutir que m avolphe Vignier Demodelle Desirele Louise Garrier và petents but amis en muriage. Dele que destus nuchos orvons hesse alle sen hetente Le 10 Mi Cours mochel rigoreuri Grader ago de congrunte quite ans Domewant a Boing la reine onel De Capung nom antone Julian Levota Bijanting in formy agel de governme growthe aus Domewrant or laws me sambuleaur of 74 onele & Canery. me a your adellars ne Ben diena famen's Garmer Cultivateur age de Suran chire ou signer Vongt new from domewrant a leany me wetter to de la interpellar agres Dellepunso. he m jean antone demuid Cultimber lettine ijalipingel de grusante any am domerrant me de dema a Contenus my roses onele de l'aprovose terquels on rigne los epons les pères et mères des aprils et nous les L' garmer . L' garnier ask itre A. j Leville Settlet & Garnier f

have de mod - Devant nows augustin jean Francis 0/06 chevalued de la legion thomas adjoint an muite de Henry Peins offolier delegnelde latet avil on tunnahu on by talle intogre de la madrie l' m charles rene lugare Chevillon Cultivalend demension a lang we voltaire ne a Henryle Chevillon & Lamy neigh Legter bre mit hut lent heute mineur quant au Marring fits to pregion charles chevollon, cultivateur at so dance marie Varonique demire quilling lon equouse dencement entente alle une voltaire 6 Det so charles rene augene chevillon libero du lenvo militaire adriv quel resulte Sun Certificant Jeliere pour le se hetoure General de la profestare du departement de la time le donge swil mil hist lent argunte along your well regresente et austitot, rend u Mynlant pour life et en tou nom personnel lans l'assidlines et river le Consentement te les pire et mère d'a present plus point got dune d'alle generiera lavise enjeine Lamy Vignerum dementa Beaux me voltaire Nors minerale her a I leavy Co Vony gunte ferries without but hente how folle de voitou engine dannez altouteur Adedame laure murie Benoist longune demensent entenet de Deary me to theire word thipulant jour alle of an horn rersonnel avec lastis lance of la Consente ment de des per - Dante pont I meren da protents Corquets now out regnis de diverdes ala Celebration du Maringe you fale entre en et don't les publicutions out ele luite en lette mairie les Dimanches mit et gurye avent metert town him and be bed at Laws appoint con interpelles now nows en exelution de la low du dy puellet molhent ent arynante les comparants ains que asportonnes pretentes polo les and outations, non out declare qual acte fait un touten De maringe letu le Vonist any de ce avoist pour me manque no toute a Henry wirn yout resulte In artificat por his delivre at a none represente d' demense à annere ognis avoir ete paragher fairant dwit a live reguisition agreed avoid donne lecture de actes de nordances des futuro discrito a lino date liveles registro der nouthmer de cette commune d'en chunte by the any du We auguste on Autitute In maringe, nous avour Dumanie any dry Congramment of the prend formativement normal delarons and charles rene Engène Chevillon et demis sella-Genevier Louise lingenie Lanny da que tents lout amis en manings. de le que Doshis nons aufour dresse aute ou moderale de la mi Simon auguste Guillocux Cultivalerre age de arguente to ans deneurant a leany me on form Not onde de leguis 20 m je un adolphe Guellour. altivalent agel de gourante tens Donnewort meditour N'8 or lawy o well De leguris. 3. A Jean down's Benoust propreture age de sovembre quatre ans devenion to forterry my wises wiend de l'épourse toffparant mana Ledan horloyer and De governante dans and demensions les energe et mens la lont après les pares fuite I A. E. Ehwillon y 6 Chestillow Ill I o quillious & Samy Sm benit Sa Guillione y A Guillione. A. Menvist. Villes framewis

107 L'an mil hut lent linguante ling la jeine france for main mathir Mintre Rousselin Devant now augustin jear. Francis chevalier da the ligione I Konveno adjoint an moire de Heart levret officien deligne dellate livel out Congresse ente salla publique de la modere 1. m jeun desire Saint Leger Rourstelin miles demensioned lang wete la getile trois 1010 Vent de adeluide rondelin decides à roncer le quatorie de Contra met huit Cent Vingt sury. My en wit files da robert routhelin grupwetters delide a Ductout an wide sement De borney aure to hence fevrier. mit huit tent hente legt at da chintette Gardin Son enorse delider ne a Drulowit (line) constout la any serviver mil hut ant any grate to Copremier Thomsedow de Conformant Stepelocht pour livet en son own personnes frages aview afformed lows terment advers que los temois li agres numones hi siema de la rejublique gall who antern as lendout vivant it quelline to him hangaide une et didwidella 10 et Temviselle robatie prindence ambroisine Seint deger rentiere demensant a lawys me de la jetila livis d' 5 majeure To bouseling ne ce tielles ale Conton de partly arrond d'ement de rouen te hente avriet mit buit lent quange follo Butinella de a e saint lege anne resulta Saist leger rentière demensant a conen deine inférieure; Stepulant pour alle et en Son non personnel Sons Missistance et avec le Consentement de la mère ici mordinge projete who en of sout for publitations out ete Legee Senier Invent la loi et lans opposition interpettes pour non guifs ans en extention de la loi du dy j'en let mil huit lent anymante les amount arisi, que les personnes presentes pour les autoris akon nows out Inchere qualacte for uncontact de maringe relule Leve de ce mins pour me nemper notaire a Meny admi quil resulte on Certificat pur her delive a nous regresente at demeine a annexe unes orvant ete prompter la land soit a leur requiretion verny agres avoid donné lecture de loutes des pietes durmentionnées paraphies et. Dervernoes a annexces of Fuchapute Ly the ling De Code negulation intituta du mariorge nous avens Danonde any Dens Compararates Hels Venlint to prendre pour egons chaling dery ayunt reposition department at aftermetivement hours Marguenno de thrown an norm de la low you m jean desire Rousselin I Demonselle Whalia midente ambroisine Saint Lager ice pretents lout unis en mariage et anstitut les des offens out " declare guld est no denne un enfant instart du tes registres Somwich de letat lived de romens en date du viring huit fuire unt aunt Cent queromla grute four les nonn de ambroisine quelielle Labert leyer perpetition de laste de nois sance d'ambruible julitte Sunt Cogero delivirse d'avoit la praire de roman et legalité est ambrisise. La pression corpedition de poliste fait leger its returned sont jour line fulle at entent L'acte de mariage fir con que de besoin de clonent la legitiment de le que destri en marons. a che delivere les dia sexu du 1/2 auto an presone de la mijeun tutil Gustpeun, proprietore agelde Seviente of leptour douberrant a lang Mise will flue commed by petite they works coming the laying - 2 mounted conquestly must ex a requ ame for in the herble four winders a leaving me huden so 20 age de l'inquento ans anni de la juny. la melition suivante : 30 mi jean puncis jurin time andier age de grante · Seean le dis sepo Mai 15 au Demension la Sanny me hondon el 25 année aprillance went wir come conquenter to m edonard mercelling acquemen renter during them Here Dent franco Maine Clayers et now Etant your lettere finte The Mourieling, squa saint Jegge Ning continues Signo : a & sant leger Junion Cellier. 12 and le 17 mai 1859 1 Horison an Maire Aleman

I am Mil huit tent tinguante ling to Samed very to 508 mai heme de Mode. Devant nous augustin Jean Franceis chevalier de la legion d'honneur adjoint un maire Dejardin & Debacy de leurs steires officien Delegne De l'élat avoit, ont Congun en la lable publique de la mairie 1º m. donne aime Déjardin peintre en batiments demennent chez les pere et mere or fontinen amproses, ne a fontenen our roses to Virust any vet obre mil huit and hunte twos, minero grand an merringe fels de jean pione alexes Dejundon petite of de dance julie fanny messagest son expoure demeurent ensemble a foute sidy are with both to divine aime Dejarden lebere du Service militaire ainsi quell restelle In artifolist delivre pour le le Creture General de la profectione Conquente quette que nete regressente et aussit et rendre, la print pour hie et en louvem personnel sons l'assistance et enver le consentement de les pere et mère de prétents d'une sont. Zo at Denville doming creatine Debucy Continone demensent De dwit they ber pere of mere brokery unbuc forde) it de fait che, me to guillong la tante me withaire it's alleung. ree a leavy la Vongt quate fevrier unt hunt Cont haute Ciny, Mineure Lolle Da alphonse Jean bystorte Debueg jundinier et de donne engenie Nictime benoit tou e pourse demens out ensembler a choising an bue pres longuegos aite stigulant pour elle et en son nom personnel sour Missistence et uvec la Consentement de les pers et vière lesquels nous out regions de dwarer ale colebration de Mandrige projete entre ery at sont les publiculaires out ete fuites en latte Mairie, en alle de fontenny any roses et un lelle de choiry an (ne loise) les dimanches les theirs mais prétent invis exelution I ha live In Dig pullet without and aryunte les Comparants aura que les personnes prétentes pouvles autorisations was out decline quel ich point ate funt De Contrat de Mariage ; fois ant dust a leve regund From agres avoir donne letters 10 de Chieto de erand torree dufuture 20 du Certifitat de publitation deline pur emele mente da Contenus wir roses 30 du Centitotat de publication delive por un la meror de choisy nu bre portal lesquelles pièles apres avoir te purapher Sout dermenners a annexee he de laste da unthune de la future inscret à la dule tur les regis tres des newstance De lette Commune pour Commit hout level herete Color In at me hope the Is the tiry on love nywle on intitule In morninge wow avon demande any dery Companion 166 ventint to grandia. nous declinos annos de la loi que m pierra di un en Déjardin et removelle double élnestine Débaceque me touts tout unis en Mariage De Ce que dessus nous avous trente gunte and entregonar de qui stare demonant à versiones les d'ontes and dellyong 20 m fely preguent aged cherte dery an public dominant a forterny my 20 ses blinger de llegione 30 mo antone magion furthery dye de worrys Lytan's letter voleno de remembra I lang mady from Gustin General De Coponie to the amole ovited furthery age de bing dery and Calla outern Herrowsant a Means we obttoned to 38 conson James a De Reponse laquels art topro: one leregony, les port et mens des jung

L'an mit huit tent linguante ling le Mertredi Gowther & De Bluec He out Congune and leave fleing to mairie to my verse marin Gouthier of the mairie de la la mairie de la la mairie de la mairie de mairie domestique demensant en lleans me voltaire et he et avant a dans me Segunte it 7, no a lande fourstere) to viryt hour octions and hut lent smyt Ciny, Majorio fils de Gunillaume Gunitier Deledola Terrele to viry by white mit hut tent quarante left it de manie mingum bu apource detades a Carile to Dip left mai mit huit tent hente legt to Det to Gunthico libera du service moletaire airesi qu'il resulte d'un Conge de liberation delivre la hente un délembre mil hout leurs arynamica dery pur le Commandarit du de pot du restrutement du dépendence de la seine que a eté repressente et aurentet rendre stiquelant jour his it are low norm personnel your avoir affirms low terment ainsi que les témoires avenues nommes quel ignore le heir de des de la aring et que ellest pur erreur de dans thite de delas de son que gunthin ent fait Guntier, at Dans ton ante de nous sames - 6 nom de longere est of hit gothier an here de fauther Voritable nom - Dune Sant. let demodella amanda Toghio elisabeth De Bluecke domertique Demensant a laure me so taire is he et avant ma assette it so a pours, ned a havingha province de la flandre och denla la lelydyne ladig hut mui mit huit lent Vonit by may euro falle de amani Dominique de Macke Condonnier at de dama amétic le lette larle forgrancey for Lower demensant intemble a rousbrugge Commine de Kuringte Dolgogna, the juliant pour elle et en lin hom personnel sous las istance et avecle consentement de Les pera at mera donne pur acta en brevat devant me fays notime a rousbrugge belgique la questorge mai unel hust aut arquente arry to det acta dument legalise, vise now Combre et enregiste dante last terquels nows out requis de prestedes a la lelabration du Mariage projete onto one et dont les publitations out de fintes en alla maine et ar alle driving some arrowed towert de Suns lendomancher. Vonet lest more dennier et twis juin protent mis hir aut la Brieflurs opposition interpolles pour nous en exelution dela loude Euro reguns ition, agres avoir donne lecture de toutes les Belles a Dellar enources, legalitees oftaruphies at Demeuners Warmouses The chagithe to the any andide impoleon butilities du mariage mous invous Symewide any dans Companier The ventent to previous pour egrong chalun Teng ayant reponder - Le parement at affirmativement mons Dichrows an nom debelow que me pierre marie gunt hier et demoiselle amende sophie chraleth De Blackle i'ce pre furto lon amis en mariaga de la que dostros nons avous drino acte in potence de 10 m michel Gombel jandonier agelde Soixente hut and demensant a lenne the voltaire of the unide legury som jerome pringum vulet de chumbre une de hurta ans Demember i dans pro tuttout Norse Cousin da elemeny of the Garyustin tomis Baron Currety member on he legion d'hommence membre de l'institut duplateure de la prantet Der teienes auge den torsemte tij ans dememant a terry me vollare soll and de layourse he he joseph trammder ches Honsthit our ayelde hunte newfound Dermourant a I learnes me du monetel No G and de l'ejevira lacquets ait lique corre ter yours et was agres Cutino GANALIN

Lan Mil huit Cent Conquente Cong la jende Varings un 2010 Than Left humes & Damie De relavee -Bourgeon & dollare ligion Shannew adjoint an mare De Sleung (Swing) of saw. Delegned De Mater ties It out tempere en la Salle publique de la Mudre 10 M jeon felig Bourgeon Toumen domennet a Heavy we houdown, we a st armouth departement descine et dite le dy neuf mont mil but tent heute any mineux grant an maringe fels de lavis alexandre Dourgeon et de dame josephone he love hebert fon equence jud oriens dennement consemble a Heavy me houdane, le It to some fets libere liberation Delive pour inte Letteture General De la Sufatan Deluteone la leine faview dernier la dit arte ford regulante et ausnitot renduir l'aprolant pour lui et en son averger sonnel. Lours Charsistance et avec la consentacionent de les peras men 20 A Demostelle Conisa engerie So Pari Bloweles tiresa demension a steam me votted to doct chen la more majoure folle de inichelle helbide dolland anticidere dineurant a fleary me voltaire Not were a fleary & light purview mother tent hente thois. Migulout pour elle d'informon personnel sons les sistèmes et uvere le ansantement de la mère d'ad die fente. Dente dant terquels nous out regnis de procedes a la cole brution du murerye posti entre en et dont les publitudions out che failes in alle maire les dimanahes vous les trais dundro et hois juin suteret this his and talor Jans appointion interpettes pur nons an exelaction de la la In by fiwellet will havet any ante les augunents tour naneuro rene. out declared ourse que les donsonnes du tentes pour les Bomyeon Jandinier autoritations quest ula post de fait de loutest de marings. on the four geon full and I wit de levre regenistion agres avoir donne bestare so dellute de nuit ance du futuo qui apres avoisteté purighe et dureme a annere la de la la te de moittance de la La Pollard on Bourgeon intura orient a la data les la registre des neur lunes de atte Commune from Church and Church and house thorts " sel In the pathe way suld de napolebur dutitule De Moing nous are and Dunardel any June Comparents the vertent to pundre pour épape charantleurs reglant répardu le parenent ? Mel grande July et afformativement from delurons an iron de la lor que me jean fely Bourgeon it Somowille Louisa In bollaro engenne dollard da Retents tout unes en minage. de a fredether nous avous duste sete enduteme de wom Prenning andre Jean lucius etuener ayada alequenta un topy, 20 m few felip Band to the to 33 amiles - runwit to trong quote in Temensant a I Ceans me donden onde de lyping. large nont mots 30 m hemi morre treming famiste age de oriente anis James vanta Remis me est sure anie The Downgran de llegoure is me jules rene Merle Cother aye Viringt hart and Showmont a Many me honden of the le Pollaro J' Bourgemente de la pourse les quets out logis curse les exons les La Kourgeon The source es Sollard helert Began Lucas III b Pollard Mh Pollard As Jan Lucas Monte July remins. - Sounious act

Lan Mil hust tent tenquente Corry la Samedi hut Sontembre come henters et Dennie De mutter Devant worn NIX et Dernier Femillet augusti jean Francis chevalin de la Sont Estante floure Grossewie & John Henry fleines offwhier delegned de Meter tiritout Companiente lable publique de la mairie 1º m Comis chenles Gresservere employe, Americant a Montouse we hegit of 8 no a and come It live la ten caon mil hut lest Viry hunt magent fit de clande Gustenvre Turtlandre of De Dance Cuthering Duckering Ton growne Semement insamble a and (line et love) to Det to possenire filo libere ne territe militaire cienci gail retulta dem unte aiminortatif De remplatement Queste en houters la veriet hant juice mel huit Cent governmente every june comé conforme du Dit acte delivre por le connecter le l'étaire fement de la prépentine deme de Coire, never a ete reguerente at constitat remine, the parternet now his it in four new personnel four lassitations fund portvergelle Margiorite Victorine Schumecher land linfostion Dennew and a Henry we du marche chen la pera at more prineme net en montainentre leines le très ferrier mot huit Cent heute ig follo de louis lebon tehumaches et de danne entemble or Meny wire on marche the pulant pour elle often for nous ger sommet Jours Consistence et avec la Consentement nenf Do la mère dei présente en bevet rela par no man faire entaire a leany le lest de mois enveystre et demen à containe a leany le lest de la mois enveystre de dante pont. 1. Olhumachy leignet bes out require de dwarder a a Gelebration du ch. Grandern & inaviouse profite antre eny of Sout en quebletationer out et furte en cette mairie, et en Celle de montrouge-les dimenuhe Varyt is aunt demicer at very lysteenter me tent mois Cogrossens Inevant le lov et low oppositions interpelles pur nous en Interaction of Compenants was out Dictima artisity re les personne pri tenter pour les autoris aliens qu'il ale point de fait de Contrat de maritage fait ant divit a leure requiritone apros avoir donna lecture 10 de Muite de maistaines de felier 200 Tehlumop 6 Carte de mais sance de la future parquelles dietes agres avons ete juruphees Sout demeines à amireces rest die supothe The tiry du lade napole on antitule de mariage proves avont schumacher 0 Summer any dany Comparants Ille ventent to grande pour only a fory chacun steers against regioned Egunement of afformate Voment nem declinous an nom de la loi que m doins charles grolleurre et selle Menquerite Voctorine Schumacher Zaye me mo lite patents but unis en mariae a de le que destus nois Commenul avour vierte male en gre tonce de l' me donne ernest Dramare principal clare Thuis wer age De - Vongt hois and I am current a 1. M. humarky dans me du viery Colembour do 29. 25 m marile 20uficação engligh Immerrant - davis me De Cretaine d'Shaye de why The Gran were & surfiller de later of the De layers he have have being mettru agelde guarante aus englage Dansenrant a Course and In Mepours terquels out toyen avec ter equip after Cynosseus & De Regons et les mères des equers le tout ries let en faite Couches Sue Grosseung I! Of humar hor de Growing when the Millian Collectic Sue for schumache, chlumpif of Method for Method for Method for Method for the form the throught of the form of

Jan mil huit lint linguante ting le Samede sout days 0/012 Lestembre dy herres et dennie du Meetin devant nows augustin Jehr Frantis chevalier Dela ligion of Konnews adjoint con maine de Henry Taypin & Batrel deinet officien de legne Da l'état and font companie un la balle publique de la Maine 10 m jean bantiste Taupin jandones denrement à leur une du four it 2 ne a niert fissayenere) Forten Meunier Delede a nior le vory to mai mil hunt leur hute quate et de dance morie mortegne da venue demensant a majenne que of pentois domestique ele, me Boundon avolut ledit to Tompin Ilib de du Servite militaire wind quett retulte. de son longs de liberation delivé pur les membres de amond dudontins tution the conquirement de hussails le vourt Dung décembre mothent Cont to requeste hors, guil nous a regresente et que non a revor le consentement Do la dance la mère qu'elle les adonne purs ente in brevet purso dermet me Bourguerang nothis a comagement le quete Leptembre mil hut aut corquente cong enreghte lighte 2 de della Marquere ta frantoisa Batrel Donesto que domente a lang me de four de la née a Duré Canton de Bazoche (orne) to varyt Dang ownt will buil bent thente majeune fille de jenn Butiet Cultivaternet et De Danne Cutherine Convel Son Grans dementent insemble a Cocheteria Commune de montgandry Center de pervenchères, orne, M'autent pour elle et un son mon personnel ance le Consentement de les pres et mère donne pur with the brevet pane Devant me Dude em notime in mortagne one le sy hutteunt demour enneyothe, legalise et demunita Durte dust. lesquels nous out regues de duccèder a la alebration du manique municiales domonteles dens et neuf Leptentre présent servis Suit ant be los et lans opposition interpelles pur nons en exetation de la los dendres problet will hait lent aryunite, les Comperants nous out decline qu'il orla point été fuit de contrat de maringe fur hant dwit a law regues from agres around donne let and de touter les dietes suscinonerer liquelles agres avoir ele paraghes but demeurees a annexees of In chapithe to the any on lode niqueleon outitule du mariage, nous avour donnande any dans Congrarant Tile ventent to prendre jour e promp cha am dans I signet reponde depenement et afformativement nous de clawer I du nom de blos que m je an Baptiste Tauguir o morgneritte Rundoise Datrelia Il Sent tout ums en mariage. De alque dessur words avous drosse acto en pre Tonce de jom ed onais Bouffay Convinge age de quente If our demensent met houvel 16 syo a dais beauface Tellepay. 20 m framewis jean henry proprieture age 2 congruente quente sens Delicerrant & stemp mede forverto? and de legary. 30 m morin Bathel Berger age De Vorgt fire de llepouse he in louis Guivant proproterio ayel de and de Repunsa les quels out toynel avec l'epons et ours Salex liption bus so trathet aires que de llemons qui est tuline ve lavoir chire un typur de la distensable la

TABLE.

			¥
Lumeros	dos du	Dates Desailes	Nomn et dienoms
Fordre	Zeyrothe		
1	1	8 janvier	Blanchard charles Thomas & Sett.
2	10	21 juin	Bourgeon jean felig & dollarel 3
3	6	26 avril	Chevillon charles rène Tayene de Lamy 4
4	8		Déjardin dierre aime & Débacq
5	9		Ganthier Sierre Monie & Deblacke
6	4		Grand pierre françois & champion
>			Grossensre louis chorles & Schumacher
8	2	1 //	Mennier clande It Namen 10
9	3		Neven pancois & Conton.
10	7	3 Mai	Rousselin jean desire & Saint deger
_ 11	12	22 Septembre	Taupin jean bytiste & Batrel
12	-5	24 avril	Vigniev adolphe & Garnier
			et arrêlé la drétente Table
		Conten	ant l'inscription de donne actes
			Variage
		my	Means à Vonet dons Seplembre
		1 /wcv	Popularie ling heme de muio
			L'adjoint an maire
	*		J'anewith
		* /-	

DÉPARTEMENT



DE LA SEINE.

with and referred to the series and the series and the series of the ser

ARRONDISSEMENT communal de Leccuse?

COMMUNE de Lucien ?

REGISTRE DOUBLE

DES ACTES DE Manage

POUR L'AN 18

MAISON FERDINAND MATHIAS, FERDINAND BOUCHÉ, successeur, papetier de l'état civil du département de la seine, de la liste civile, des ministères des finances, d'état, de la maison de l'empereur, de la marine et des colonies, de la guerre, de l'instruction publique.

Rue Mandar, nº 1, ci-devant rue St-Honoré, nº 108, PARIS.

MATERIAL SALES AND ASSESSED BY STATE OF THE PARTY OF THE SALES AND ASSESSED AND ASSESSED AND ASSESSED.

ASSESSED THE ADDRESS OF A PROPERTY STATE OF THE STATE OF

AND THE RESERVOIS AND THE PARTY OF THE PARTY

THE THE PARTY OF THE PROPERTY OF THE PARTY AS THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF

Rollet Molliere La Samedi Vinet day Septembre

Premier Venilles

Percent nous augustin jean Francois

chevalin de la léglon Thomas adjoint augustin Clatat avil, out Companiente Salla publique de la mairie 10 m nicolas alexandre Rollet Commis greffier De la justile De varje du Centon De Hange/Seine y demensant me die jetet chemin it 6 ne a Gonze Moselle la Voryt by decembre mit huit leut horyt Legt Majeur fils de ni colas rollet promietaire demensant a forza (moselle) et de dame madeleine Lantermen son époure de cedes a gorge le deux systembre millimit tent arquente le dit so rollet libera du Sorvica militaire ainsi qu'il resulte dun Certificat descengation delivre 6 dery aunt domico pur me la hefit de la moselle a non represente et aussitot rendu ste julant jour lui et en son nour personnel avec le Consentement de son pere qu'il his a donne pour acte en brevet devant me mempo notime a Menny la quatoriza aout dornier enregistre et domense a annère la dit Consentement rectere dur mi Coms funtions de sire d'envenue greffier demensant à le onne Tout donnés - Chisa famewise Mollière Sans Superson demensant à l'eny chez les pero et mero unelle de agritulteurs d'i ne a l'euro le diplent juillet mil huit lent hente Ly minema fille de diene Mential Molliere autivateur at de danne arsene Combudat son enouse demen. unt ensemble a lleany melle des agri Cultern et of tymbert avec le consentement de les per et mera da presents lesquels nous out requis de parcé des a la Célebration du maringe projeté entre ens et dont les publications out et fait en cette mairie les dimenches deux et neuf Systembre prétant mois hurant la lui et Sans opposition interpolles pour overs en execution de la loi du dig juillet mil huit lent linguante les Comparants nous ont declino qu'il n'u point ete fait de Content de Mariage fait aus droit a leur requisité ou gres avon donne tectione l' de Parte de nous sames du futuro de l'acte de de ces de la mère du futuro annered après avoir ete paraphées d'alle te de paraphées d'alle te de paraphées d'alle te de la régiste de l'état avil des nous sances de la Commune de Many pour lan will hart tent trents by lows to mime to ving Ty he I duchunite to the ling du lode napoleon intitule du moninge, nons avous demande aux denze Comparanto l'ils veulent le prendre pour é pour chatun nous de clinows an nom de lubi que m mi Colas alexandre Rollet et delle Elisa frem Coide Ce que dessus nons avons dresse acte en de tente de 10 m

Maylone Where furlonnier boulanger une de granante Clepurp. I he hotolus estrangeliste fleurez employed age de quarente neuf aux demourant or vangirand une defence tour and de legunge is me jean louis molliere Cultivateur agelde gunrente way and Demension a slawy me withand to onele de leguns to be l'em bythete Vene un mennis der ayald wings by avo Demension a lawy me tottaine pero de Ryunsa leignets out togue avec les ques les per et mere de lleponse et avris le font que lestana a llexelegation de humare de llepouse que u delune un lavoir eliste un ligner de portespelle ligner latine. Andle of I Molliere Pervino J. Molliere

Summing L'an mil huit Cent Tinguante ting & Samuri L's outobrea any homes du soir Devant nous augustin jeun François chevalier de la légion d'honnelier adjoint au maire de Meury leine officie de legne de la lat livil out Compour en la labo publique de la mairie 1º m adolphe joseph talobre journalier demensant a leany me deligette hors of 12 ne a sleaving les Vonet neux fevrier milhent and hente day miner quant ou mariage fits de jean priorre Tolobra et de louise antoinette chimbault tou epoure fournations demensant ensemble a Heavy medely the horis de dit so Calobra libere du Servole mélétaire ainse gull retulta dem artifictet Dexempleon delivre pour me le l'eneture général de la préfecture de la Leine le donne de Cembre mil huit ant linguente quate lequel nous a été represente et aussitot rendu. Hipulant pour levi et en son nomporsonnel avec la Consentament de les pero et mere l'éprètents d'une port a louvement meuse) ned a louvemont (meuse) to Vingt quake janview mil huit Cent hente dens majeura polle de donne etienne Rouger et de Dame marie Lispenlette son epoure journaliers deneurant ansemble en lauvement Canton charry mense, thepulant pour elle et en Son worn personnels avec la Consente ment de les pères mère notaire a charmy (mense) le vouit huit textembre. de denvence et annexes De Swader a la alebration

Wobre & Rouger

du mariage purple entre ense en atte mairie les demanches Leine de l'ille Doux et virigt tous lighembre dernier de manches de l'en auches dernier mense les de louvement mense les trois l'estembre dernier leine et virigt tois leptembre dernier luis out lu loi et lans operations interes l'invent lu lois l'est lans operations interes l'invent lu lois l'auteur l'invent lu lois et lans operations interes l'invent lu lois l'est l'aux operations interes l'invent lu lois l'est l'aux operations interes l'est l'aux operations interes l'est l et lans opposition interpelles pur nous en exelution Delu bi du die die prublet milhet leut Corynante les Comparants ainsi que les pers omies d'usentes pour les autous alions nous out declure questrela point ele fuit de contrat de mariage fairant Front a luw regnis tron après avoir donne letture 1. De l'alle De nons some du futur inscirt a su date hor le régistre des nois sances de lette Commune pour the mil huit tent heute dery 12 - De luete De mais June Delefeture se du Certificat de publication & de non appointion de la Commune de Convenient la de Consentement des pero et mère de la future longuelles pietes dument legulisees lout demennées à annexees apier avoir ett paraphees ge Adrechapite ty like any du lade asportation dutitule du marway a nous avour demonde any dans la injunents Mils Venlent te prondre grow drong, chalun Herry august regiondre Legranement the formativement nous de clavois an nom Dela lod gne pre avolphe Todegh talobre et delle Clara Rouger it Sietents Lout unison maringen de le que Destis nom avous dressedante en prétine de 1° m emile Godefing ayé de tiente quatre ans fuellow demensant fussaye de Maysee des beungants No 2 amontarente ami de legrong. 2º montoina Demensant a sleary me dryet them the tries one to legione you michel jetite age de ginsante ginte mis Cultivatere Demensant as Comes medulour of h, anni Dellegourse he m' alexandre Dupinis ayelder ingt hint uns numis des demourgent a Sleury we Dry the chemita wo of amidallegrows lesquels out hymelower les yours, le prese blejourse et nous, quantale mere de Clepung elle a decline ve hervoir étrère un Loguer de la Kiterpetter. le tout agres lecture. Calopases Douses

L'an mil huit tent linguante ling la Samuel Why v603 Lest octobre heme i mice et denne devant nous augustin jeun Francois chevolier de la Frontier légion d'honner adjoint au maire de Means seine paffitient Délegne de Métat Civil jour Congram en la table publique Montoya de la mairie 1º M dierre firsture Frontier Comment demension to Ceans me pignes 103 miner quant on moriage - fils de jeun bujunteste desire frontest Commence it de dame jeannelle previole Vitry lon épouse des ensent Voneyt Dury much and endente a Reany led to fronter fits libere du Janvie but aut quante quette mi litaire winni qu'il retulte d'un Centificat d'exemples à Delive le trois juillet desnier pur me la de héture generale a superther pere de hi Siefecture du départe ment de la leine a nous regressente po g fronter assisted render toprelent pour les et en lon nom pardonne 2º et Julia adé la Montoya Contandere demensement a lieny Montoga me jigues do 3 minema fille de joseph gurpind Montaya forgown at de dame Monie étiennette doyeon son épours the pregeod Demension on municipa Means me voltaine et of Undistance et avec le Consentament de les per et more d'à los into Delogo 1. S. Bortes lesquels nons out requis de Swaller a la Colebration du Muriage I wfete entre eng et dont les publicutions ont de faites en lette muive les domaneles Jerije et Siry trois Extensive dermier Suivant la loi et Sans apposition exception law nows en exclution de lulor du Dig justlet wil huit levet anguante, les Comparants nons out déclare qu'el une point Springer ete fut de la that de mariage fair out droit a leurs réquisition agres ayour donne lettine 10 de luete de maistance Infativo De de lhete de de les de la mère dufetur instats a l'em? dules hur les régiones de l'état aire des noisseurses et de hente un et mil huit lent querente quente 300 l'acte da puragher et densurée à annexes he d'an chapetre se the cry on love napolebn intitute du mariage, nous avons eyoup, chalin day ament reporter affirmativement, et Segment nous déclinons au nom de lutoi que dierre Gustave Frontier et selle Adèle Montoya ica pretents fort unis en mariage et austit of les dits epory out declare qu'il est ne Heurs un enfant inscrit tent and Decemperate Ce registre des noussemes de leter tivole de tette Commense endute du vong any septembre dennier sons les noms de joseph Celesten Gustave fronten Cegnel de De clarent Ca les it men. Je aque destans non avoir de sur le de la persone De la gent de la presence De la presence De la presence de la mattenne Delage 1º 9 from tien Monte of a Coursen we de hent gunte some Donners or grenella ma De la voerige isto le beau five da Ryong. 20 m louis done Bertet Laveneder age de me projevn Viryt neup and demonstrate Henry me du putit Juns Delogo chunin by lover De lagrang. 30 m home hans I hickhuler agelde hente tilly and der encerta 1.1. Bertet Henry we howdown Norge Contin I lamoura hom anyoute anne fora midde mente Summing layoure larguels out liguelaves to formy theyours Syramount on flenny we hand me at 30 aund de

Comme unto.

Rigner de a interprete d'ire ni

Prof son lier

por frontier

por frontier of frontier of the World ine projevn for Stanted me projevn for Delogic for Summer's Summer Francois I am Mil huit Cent anymente Ciny Coman premuir de Cembre a hvis hemes et denne de relevée of by Devant nons Augustin jean Francois chevalier de la. le gron d'honnemer adjoint au maire de Menne serrefossain Mairie 10 M & lexandre State un journahin demensant a Collean quant an mariage fils de holure julien pluteau et de dame Mana madeleine gereni journalis demensant ensemble a Aubry leave me he petet chemich it y legotime por wete de mariage rebien atte maire to vongt Left juin unit hut tent hente Lest a det por d'alean libere du lesbore militaire admit qual retulte Hur artificat dexemplione delivre le dis nent puellet. und huit lent anyumta any pur in la le hataine General de la préfecture du dépostement de la leine a nons représente et ansitet rendu tipulant pour his et en love nom personnel aviele Consentement de les pere et mère du die tents - Dune duit. gest delle Course manie Aubry Voysummedemensent a leany chen les pere et mère noneme folle de louis puneus antry et de donne marquereta antidirette moreun luttitulemos dernewant a Heavy me de form tegitimes pur aute de mariaga remente maine la Dy went frien weil but lent heute Ciny, Iti por land pour elle et en on nom per sonnel sous l'assistance et avec le Consentement de les per et mere du die tents - d'antre dant lesquels nous out reguis de price deve a la Cele brution du Munique phojeto entre enp et dont les publiculions out eté faites en atte muine les dimanches, onject dynent novembre, Dernier - Invant to be of Jans pypout cons. intogethe pur now en execution de la loi du de puellet word hunt Cart linguante les Composeruits nons dut declure gralulu point ete fait de Contrat de mais age : Lairant dont a leure requisition après avoir donné lecture 10 de l'arte de Maislance Du futur sa de llate de noutrance de la future les quelles pieter enveyorher a Many la di vens novembre mithent Cont linguante ling pur le recerent qui a perlu les divito.

Corquelles prie les ignes uvoir et paraphie sont demeurees
ci annexes so et du chapitre le lite ling de lode napolelon
intétale du mariage nous avons dimende aire dens Congarants reporder de parement et afformativement nous delivours annous de la Course Marie Mubry d'a protente Sont unis en mendage. Le le que Dellas nons arbus desselvate en pretence de la madafite alexandre Sarin ouview forencier my dehente un and derrumant we de petet chemin a leans Consin

dellejong. Ve jean philes napoleon Bognet Surdickongueter agelde any unite our demension Betterny threwne Consun Gumann De My peris - 32 m gean lours and a duchesna butthaten agel de truste un ans Junewsunt un Delenne et a leury pere uterin de llegousse homelande Brond Cultimber aye de chegarate hours demensant or Bayens me d'amonie onele delle joursa terquels out toyne trues des epouses exant deland inch lavour elive in Toyner & le outerfellers après leit mo Plateau Im aubus hi Plateaus 11 auby garin Roque IL a Duchesne Bioros francis (Lan mil huit lent ainquante ling la Vendred Lent de lembre dig hemes et dennie du voio Devant nous Chequestin jeun Francis chevalur de la legion Thounens adjoint an maire de Reams Leine 7 offact Le mairie 10 m Pit out Companion la talle publique la Semewrant a Heavy me der imbergerestetog magementine Comple Viny hois Septembre mot hund lent Verigt his fels de chenne marie picy of de dance louise clandrine demaire Son éponse jardéniers derneurant ensemble à Manys. 6 det picy fol libere on leville militaire avoni qual resulte Deput de relantement et de relevre du dépontement de la leine le disment journier Mil buit tent linguante quatre legnel non a che trepresente et austil et rendu Stipulant pour lin t mere in personnel avec le consentement de les pero. a Reary we des ombergores it of Majeune nee a Letransloy provided mol hout Cent heute follo de jean Guislain Collel Dame inche julienne marquente Boyunval for e poursant decidee Commune de letrantly le dry juillet without personnel avec le Consentement de son por donne pur delativiste de legit don't millhort Cent tingunte arry lesquels non out regues de pur ceder au mariage projete enthe eng of don't les publiculions out eté faites en lette Mairie les donnametres trente l'externitre et lest octobre Dorniero turant la livi et tours oppositiones, interpettes puro nous en exetution de la loi de dis puillet met huit and conquente les Comparans ainsi ghe les possenses que tents pour et de la point et à la manier fait de l'ontre de manier. fait aut d'uit à leur regulation

Sieg

agnes grow donne lecture La de Mute De nondance matre et Dernier Kenillet dufutur 2º de Mute Dennit June de la future, se de Chrete de de Car de la mère de la feture, he du consentement Jupere Dela future, leignelles prices of agree ow out ete parentee Tout domennees a annexica pet De chapthe his the any on and augustern intetale on Maringe nous avous denhande any Sur Congravants liles Ventent te prendre pour epour dulin House organs régandre Legement et cufférmativement nous de clureurs au nous delated greather Toteph dices at delle Elise octavie lettel iti presents font mind en mondange De agre Destin non ascons Dresselate and dense I we I austitut les dets epour out decline quatest ne Leng un enfant onsent his les registres des nontemes da Demier Sous les mours de enzobe lant ange porced lequel It relemmed tent pour law file et an land que de besoin Delouent la légitituer de Ce que Dossus avons desse acte un presence de 1º m chimbes pules Consternet ayel de hente Deng ans farenew Dunewrant I Strong pluce Delleghise Cousin Germani de le pour som fumerir manie Custament ayeld herte uns manversier Derreurant allemone Depetit chemin Consider Germain de Régions se m prent Merinder chef Dontitution Commender onto aye De gouvrant and, Samewant to themes me In muche of ami de llejurse hom louis emile Anbook eye de hente qualte EMENSTAM in Loyner De la vollegelles to the land of th () Cantinel Munico Afrancis Ame customet Sounding Soundings Sounding Soundings L'an Mil huit Cent anguente lary la Tormede gury de Cempe cong hunor at denie du torn Levant nows augustin jean Francois cheralier de la 706 agion d'honnemer adjoint au maire de Meany (Leine) officient Doneher & Garmer delegne de Meter aint ont ampann en la talle jublique de Domennent a Bourglareine Majeur ne a Dong lareine la hente un problet mil huit Cent Wornet huit fils de liene louis Boheher decede a Donny livene la hente teplembre mit huit level appointe quatre et de danne Marie Combo entatie Dentert Lyvenire dimension a Donny la reine te Dit so Bobehew libere on levore motitaire admit gold white De lon Congel De liberation Deliver pur les membres du Consert Ind ministration du ser bataillon de sharlens a pried le voryt nent novembre will huit cont anguante quatre, Equal nows a ete represente et austitot rendre staphelint por livi et en son nom personnel avec le Consentement Det mère 20 of gelle America alexandrina Cornier - Mushallensa they will attend Demanant a lleang me voltaire ofog June Decde o Henry &

Desires hunewise Caroline Garner blumehisterna domention allemone voltaire Majerna nes on of Come le quate november and huit lest boys hors folle de charles harmen Reade a I lenne le vouit dis publet millet millent levet herte un Intervent a leaving me wolt aire of timbert pour elle frère de l'ejuns languels avons out require de proceder our meniage projete Def C. Garnies extra curs et dont les publitations ont elle faites en latte mairie as domanches deux at new fortente Delembre mle present muis avin gulen celle Du boung lared a tes meines jour lur ant la lod et tour opposit dont interpelles Jen fent pour ours en exelution de la loi du dis pullet millet mil aut anguente les Componens oursi que les personnes 8 Jurbein presentes pont les autoristations evens out declarage alle n'a poort eté funt de loutest de mariage à fait aut d'out à 13/ Boulher luch region don agres ween. donne l'esture 10 de les la nowsturne du futur, 20 de la la de de les du pere du futur 30 du lette fwart de non oppositoon delivre par un le maire migal, de Bony lureria lesquelles prices apris avoir le promphi font dehneurees a anniverses he de Marte de muis lama de la futur for de llute de déles dupers de la factivo de sents ficully a lein dates his les registres des nais ternes et des de la de lette commune june les années molhent les vongt hors et milhout list hando un la et du chaza he by the J. Earning cory he ade ourselson intitute du mariage nous avois demande any duy companios 16to vertlent de prendo - Summing pour epons schalam Herry ayant reponder Le parement et afferinative ament avent de climons au nom de la lor que raye chois there see Tolerch Alexis Donehow & Jelle Desdie puntoise. Carolones Garnier ilidutents Sont anis en mondayes Cary muts mula De le que Desthis nous avous Presse acte en présence de your piere joleph Bonehew Carrier age Segnerantegnate y Ar Boundary and fore de llegroup demerirant a Gentilly mondon blombe DIC Burning rem funevis rigul Bounehir age de guerrante dung mon Somewhat a bourg la ruine beauferois le pour Met Center synthe and ones de l'éponse to me jum and demension to Meaning me willand of leagues, out 6) nadmin tout agres les tare faite. Pollen if A (Toucher) pigal interessed mee somethy pourter I & Garning L'an Mil hut Cent tinguante ling le Devant nous Augustin Jenn Francois chevalus de la

legion Thomseure adjoint au maire de Meurs Verret offeren Dilegne de l'état avoit jout ampane en la talle publique de la mai ve 1º the piene Vintent charon journation Demensant a Reems me de forw Vent en diemeres wees de marie clisabeth mile le Benvist delade a Humple Sienner Ling Lewvier milhout and anymente ling ne a st michel two organ time et side la premier pluviose de lati quite de la république Majeur pits de piene Germain churon decede a Menyle neut man mil huit tent quarante every de Manie undula Cetellier decedia a Memple quatory a man mother Cent gunname quake la Det 10 charon the jui land reme hie et en low nom personne l'après avoir afforme sours Serment autred que les terroins d'après nommes, qu'ell à le aulen astendent vivaret et qual ignore le here de lemos delles - June pour !. 20 et dame louise jokephine Rodien journalière demension a lleung pustage benvist Vouve en preshiere, notes de claime German charon de lede a l'any la Deny prim mil heat lant trente Le et en belander moles de louis panales martine de le de a lleany le sparrel mil huit Cent quarante tois, not a point hault berchores Levre et manne le legt Thereno door our donge majeure folle de Lan pierre antoine vodien et de fene lomis a anna lemaire la vouve ludite dance rodien Stymelant pour elle et en son nom personnale ques avoir afforme Sous torment ainsi que les le monis co agres homens qu'elle n'en aucun as condant vivant et qu'elle règners le hen de leurs de cen lesquels nous out requiside duceller a la Celebration du mariaya projeté entre enjet dont les publitations out ale failes en cette mairie les demanches de buit et Voryt any novembre Denver Larvant la los et Lum opport sous. interpelles par nous en exetution de la loi du dispillet molhant lent aryumite les Comparents nows out decline quill oran poort ale fout de content de martaye fuir and Front a lener requisition agres avoir donné Ceture da toutes les pieces susmentionnes lesquelles agres avoir de puriphees fout demennees a annexees, at In chapitre by the cing In lode numo leon outitule du mariage, nous avous dessimo Corres dins Comparents Mils venlent to prende pour apours, chalum Hary yours repondu tegemenent et afformativement, nous Doctarons au nom de lu loi que me dierre Vincent charon et Dame Louise Totephine Rodien it dutents Sont anis en mariage De le que destus non aven dusse late en sature de mm 1 L'ar joint au maire de Means leite fre que le présent aite n'en jour retre de semethon per loite de formatité que n'ont par été remplie en Le 19 de Cembre 1855 frumewis ad Clos et arrête la présent régistre Contenant Minscription de Spartes de Mariage. gleung le heule un de Combré mil huit Cent anguante cinq a Minuit. La Maire de l'Ceans fruncock !

TABLE.

Los	Legiste	Dates des cretés	Voms et dienoms.				
			Boucher joseph alexis & Garnier ?				
2	3	27 votobre	Frontier dierre Gustave & Montoya				
3	4	100 de Cembre	Stateau alexandre & Fubry				
4	5	7 de Cembre	pice chenne joseph & Cottel				
5	1	22 Septembre	Rollet nilolar alexandre & Mollière				
6	2	Coctobre	Talobre adolphe jolenh & Rouger.				
arrêté la Scé Vente tuble en nombre de							
		Li acti	de Mariage. Means le trente un				
		De Cembr	e Mil huit Cent ainquante any a Minuit.				
			Le Maire de Means.				
			frunco4				
			and 2				
	*						



DÉPARTEMENT

DE LA SEINE.

Lating to Allega

ARRONDISSEMENT communal de

Commune de Sceaux

REGISTRE DOUBLE

DES ACTES DE Mariage
POUR L'AN 1856.

MAISON FERDINAND MATHIAS, FERDINAND BOUCHÉ, SUCCESSEUR, PAPETIER DE L'ÉTAT CIVIL DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, DE LA LISTE CIVILE, DES MINISTÈRES DES FINANCES, D'ÉTAT, DE LA MAISON DE L'EMPEREUR, DE LA MARINE ET DES COLONIES, DE LA GUERRE, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Rue Mandar, nº 1, ci-devant rue St-Honoré, nº 108, PARIS.

servira pendant l'an 1876 à inscrire les actes de Mariaget de la Commune
de la la l'earry Arrondissement communal
de la l'earry Arrondissement communal
de l'earry Arrondissement de la Court de l'earry Arrondissement de l'e

A DESTRUCTION OF THE RESERVE OF THE STATE OF

THE RESERVE OF THE PARTY OF THE

An integral of the resident of the control of the resident of the resident of the state of the s

L'an Mit huit Cent linguante Lix Premier Huilled le Samed i dourse janvier hours Augustin Guimbal & Sau Dean François chevalier de la légion (25) d'honneur adjoint au maire de Means spine officier de legre de Metat Covol, out Companie enflu Salle publique de la maire 1º M anterne tyumbal Cultivalent demensant a leans me du four majeur ne a pans dougreme arrondissement le douge juillet mil muit Tent Vinyt ling, feb de Ce ale Guimbal et de gores Janjound hus epourso non denomme, la dama Guimbal Territorial dessas Jehn Joseph Boron me la chapelle. It denis - le det so quimbal. derrunder domemant endemble me di lui libere du dervite militaire, ainsi qu'il re tulle youthe door song a de son Congé de liberation delivre pour me le Commandant du dépot de réciutement de la seine Le hente us de Cembre mil hut Cent anguante hors, legnel nons Volle ogen ele represente et aussilot rendre Thymlant pour tui et en son nom jors onnel avec le Consentement de la mère ili die tente - Dune part LOUGH det demoiselle Marie jose phine Vandois Soms divfoshior 13 000 W demensant de fait à leans une du four at de droit Courcier a haraumont, Mineure, nee a haraumont te dy huit Basses Mai Mil hut leut hente dip, fille de gear bujteste Vandois de Cede a haraument meure la congequillet fruncing sig Mil huit leut quarante hors, et de Marie anne daignet proprietare, epoure en delondes noten de antoine Gavache avec legnel elle demeure a haroumont Stipulant pour elle et en son nom personel avec le Consentement de la more, donné par acte en brevet devant me Vincent notaire a dun mense le Vingt hois novembre mil huit lent linguents any, linewiste, legalise et demenne li annone les quels nous out réquis de divceiler au maringe projeté entre ens et dont les publitations ont ète faile. en la Mai vie d'haranmont les dinmunches deux de neuf de Cembre dernier, et en lette mairie les diniondes l'inest hors et hente dollembre donner le tout huivant la boi et lans opportions interpelles pur nons an execution de la lui du dig juillet milhut lent linguante, les Comparais, ainsi que les torsonnes pre tentes low les autous utions nous out déclare qu'il

n'a point été fait de Control de mardage, faidant Ivoit a leur réquisition agrès avoir donnet le time de toutes les pietes susmentionnées, les quelles après avou eté purighées Sont demennées a annoxees et du Chapithe Lip The ling du Code napoleon intitule du Mariage, nous avons demande any dery Comparant Tils Venlent de prendre pour epoup, chalun deux ayant repondre de parement et afformativement nous L'élevoir au nom de lutoi que antoine Guimbal et golle Marie jo Jephine Varidors da die Lents Sont unis en mariage de Ce que dostus nom avour dressel acte en dre Yenle de 10 m. abruham amedé Lorain aye de hente Lest ans donnemant a Henry me hondom et 2 jarddnier and de llepony. rem Sylvain amteure Dour ever agel de Loveente any and proprieture demensant or I bary me hondon AU18 ami de llepanya ge ma anyunte pean Capturte Masset age de traite ans Sergent de volle deminant afterne me du fono et a monda lleguns hin Auguste ame favre menbles agelde anyount and down downers at themes we hondow Varye querte moto it to and de llepunse, les quels out hours avec Commoffmuly Varidois l'epourse quant a l'épours et ranne de l'épourse The out declare we Savoir Shore in Loguer de Cainterpelles le tour après les trus Minou Siron Sources Sames Bassel Foundis (founds -L'am milheut lent Cinquante Light d'amedi Lever & Noisin augustin jean Francois chevalier de la légion d'honneur nenfjernier Midi et Jerne Devent noun adjoint au maire de say steined officien d'leque sa Mairie worm Jean morie Lever jurdinier demonant Mars mil huit Cent Vongt Sent fols de philippe Marie johnte Marit Dezour

Levez journalier demensent à leans me hondom et se dama Clotilde adelaide & Thouse aunt mil huit Cent grunnste nend level I devery fils libere du Service militaire SEINE aissi qu'il résulte Le son Conge de leteration delivée pour les Membres du Conseit d'administration de Condeine per Compagnies d'artillerie de Marine a Conton le vingt duf avect mul huit lent linguante lung, legne nous a été reprépente et aussilat render, thepulant poor live et en son nom personnel avec la Consentement de sou pera ile trotent - dune dant et demudelle douise christine Voisin Cuisinière demensant a leurs me ponthierre d'12 Majeure nes a daplante, lura et loir le Viney querte octobre Mil huit levit Vingt dip folle de dierre jacques Voisin journa lier demeurant a charter et de Maria christine huillery son grouse de Cède a chartres to vingt huit juillet Mit huit Cent Cinquante in, Stipulant pour elle et en Son nom personnel avec l'element de son pere donné per auto en breset devant me lovas lov et fon Collegne notoures a charter to vingt neut janvier demier hnegrite legalise it demeure l'annexe que avoir de daraphe. - d'antre dont Corquels nous out requirede hococlev au muriage sujete contre en L'dont les publications out été failes en 616 Maine les dimanches Vinest at vinest Lest jameser Mil hut lent linguente his Luivant la loi et lous opposition interpelles pour nous en execution de la los du Disjuillet mil huit Cent Cinquante les Comparants ainsi que les dorsonnes été die Gentes pour les antonisations, nons out de clare qu'il a cle fait un Contrat de Mariage retin le huit de Ce mois par mempa notaire a leans ainsi qu'il re'helte du Certificat pour heir delivré et a nous representé. Loisant droit a leur réquisition après crioù donne letture de loutes les décles susmentionnées paragheer et derreurses l'annerees et du chapithe si litre Ciny du Code napoléon intitule du Merriage pour avous demande any day Comparants, Mils Venlent te prendre pour e peny, chalund ens ayant repende eguarement et afirmativer - ment nour de clarour our nom da la loi que m ckeun Marie Levez et della donise christine Voisin da drétents sont unis en mariage. de le que destus nous avons dresse atte en dre Genes de 1º M. adolphe felig Montre age de Vonet line ans jund drier demensont a leurs me penthierre ami de llegrong. 20 Voctor hilaire huet are de hente huit our, l'he menen demennen

Masere Dumer Journant a lains me richelien of the amide llegumse
Beggin Jour form liene joleph sollow Bezont ayelde Soviente Tapère de Répons. Parannes line et loire anni de llegungo Be ma mynste renge quinge Mots Comme so 12 ami de l'epouse, lesquels out syne avec les après I now les epons ayant decline na Survivi chive ni Mascie June De ce interpelles le test que le destance de l'acció flucy Dermes les transcries frances de l'acque de l'acq Davrild Dozange Cing more Midi et demie Devant nons Augustin jean François chevalier de la légion d'honneur aujoint an Maire de l'aury Verne) officier delegne de Motit livil ont Congram en la Salle publique de la maine l'm Dean Louis Davril dispretaire demensant à lang me de fontenery d'3, Majeur ne a Saintry arrondissement de Corbeil Leine it ouse le dig Lest fevrier mil lent lent quatre vingt donne fils de jean begutete Davril decede a moissy tramayal to Senje fevrier milhuit Cent linguante deux et de dame Generiere Delilourt de Ceice a Moissy tramagel Seine et monne le Dy nenf jun mit huit Cent Songt. Venfen dremières mos de Movie l'hereza Maret de Cedea a dans hoisseme arrondredement le Six mai mil huit lent hente un le Jien Davril tymlant pour hui et en son nom personnel agres avon afforme sons serment, ainsi que les ternoms a agres nommes qu'il ula autem as Cendant Vivant et qu'il ignore le hen de leur déles Dune dant 2º A Della Annette Monguerite Dorange Sans profession demensant a Means me de fontenay 103 Majeure nee of Montronge to Vingt deny octobre mil hut Cent dig hunt, fille des jeun Francois Torent Dorange. ancien rego coant demeurant au lien de la fine Commune de Souvray indre & lovie et de dame est her l'heureng granse du so dorunge demember de droit avec son moni a Somerary of de fait a dans me du fantiony it denisit 196

Typulant pour elle et en son num personnel ave le Consentement de son pero donne pur l'inis! a Yourray to onge fevrier milhert ant anymente de anegistre, Cegalise et demeure a 25.7 annexe et avec le consentement de la Mère donne pour acte en brevet devant me Demanche notaire en dans to domente a amore d'amore Dante Sont. Les quels nous out regnis de divcever au mariage divité entre ens et dont les dublications ont cle faites en lette mairie les domanches Vingt huis fevrier dernier d'ot dens mans present mois to low Survant la loi et Jans opposition interpelles par nows en exetation de la loi du di publit mil huit levet anymente, les Comparans nous out declare qu'il n'a point été fait de Contrat de mariage parsant duit a leur regnisetion, après avoir donne lecture de tentes les pietes susmentionnes, tesquelles agnés avon eté puraghées dont demeurees à annexes, et du chapite of the ling du Code napole on intitule du Muriage nons avous demande any deux Comparants 16ts ventent te prendre nouve epoup, chalim d'ens ayant répondu Léparement et Tean Louis Davril & Delle Annette Marquerite Dozange en prétents, Sont unis en Mariage. Le Ce que destus non avous dresse aile un die Lence de 1º m nicolar joseph De Deban de luborde chefdosladron returbel age de soveante qui nyeans demennent any Thernes Commune de newelly deines 2º Mjustin Dennis to receive one de Cinquente un avo avolet agrés un tubunal de Commerce demensant à sais rue notre danne des voctores el 42 adais tous deux annis de l'epoys 3º m lemy Cotivaux and de Soveante quinge ans chet des anon en retroite demensionet any Thernes Seared himedone Ramais champion age de Soveante aus regouvant demensant a Bleam me hundom than dens de l'épierse lesquels ont Jugue avec les épuns et nons le tout après let une faite Defabore 2 mange Coperate Sunning Star ence

L'an mil huit tent linguante dix le Mercher Yought Lip Mons Left hernes et donne de releva Brule & henry Devant nous augustin jean Francois chevalier de la legion Thonnew judgiunt an maire de Many Seines officierdelegne de l'état livil ont Comparusen la Salle publique. de la Mairie 1º M jean bujtiste Chi Cant Brule Cultivateur demensant a learn me du four il May'eur ne a leans le nouf Thermidoz an quatre de la regulagne française une et indivisible, fits de antoine thibault Brule délève à leurs le Vingt Lept Vendemiaire un neuf de la republique franceise et de anne 20 salie /20 de Cedes a Meany le dig huit de Cembre milhuit lent querante neuf. Ven fen premieres notes de anne framloise dubin de le de du sleung le vinest vent wort Mit huit tent linguante quake to so Brule Styrulant pour hi et en son nom personnel agres avoir afforme Sous Lerment, airsi que les témoires li agres nommes qu'il ula author as Cendant Vivant - Dune don't 20 of Jella Marie anne henry domestique dememant a Heavy me du fono majeure neé aflubus (Mense) le dis avril mil huit lent hente hors, folle de anire henry et de Marie anne domon lou epoura proprietaires demensant ensemble a flubus Canton de Damo villers Mense, Stynlant pour elle et en son nom personnel avre le Consentement de Ses pere et mère donné pour acte en brevet devant me liegeois no ture a damvillers mense le dy huit de Cembre mil huit leut anguente ling enregistre légalise et demense à annexe Dante dont. les gnobs nous out requir de divcedes au mariage disjeté ente en et dont les publications ont été failes en lette Maine les domanches Vingt hors et heule de Combre Mit hut lest ling unte ling Survant la bod et Sens oppention onterpelles pur nons en exetution de la lie Judy juillet mil huit lent anguente, les Componans nonsont declare quilit acte fait un Control de Mariage rehu le Yengt de op De a mis pur me Girardin notaire a Downy la reine ainsi qu'el rétulte du Certificat pur bir d'élivre et a nous regre sentes. faisant d'init aleur reguisition et après avoir donné lettire 10 de l'acti de naillance du futur. Ve de Color De la future lesquelles

pietes ques avoir ete paraghee sont demensées à annexees

2 de Muite de de les du forte du futur de Celui de de les de

la première épourse du fatur, les quels tout de la de les des acts de la the liny du lock napoleon intitule du Moniage from avous demande any days Comparants, this verilent to frendre pour egeng, chalin dens ayant regioner elginenfent et affirmativement nows de clavour an nom de lufor que m Dean Partiste thibault Brile et delle Marie anne henry it desents but unis en Mariage de le que de sous, nons avoirs dresse acte en dressence de 10 m jem adolphe Guillong eyelde guannite ans Cultivateur demensant a leans me du four Consin de lleponge 2º m jeun morne Gabwel olivier ayel de hente hout ans demensant a lleinge me Rondome S' hes ame de llegroups som julien orlyhouse Bourgine age de quarente test ans Memisver demensant a fleary me hundan it 22 and de legense ht m jenn jotent Vola age de gruninte un and m'de vous demensant a lleurs me hondon et 25 ami de llepourse les quels out toyne avec les grong et nons le tout agnés lecture Jos Brule Ha henry

Joseph Guillioux selleties Sponinging

Wirla

Sources L'an mil huit Cent linguante Six le Samedi Cing Avril Toutain & Dumont François chevalier de la légion d'honneur, adjoint au Maire de Meany Seines officier de leque de letat avoit ont Compane en la salle publique de la Maine 1º Malerandre Gabriel Conteun Mennisier demensant a Reung me de petit chemin d'31, Majeur ne a leaup le vinest any novembre milhuit Cent Vingt Sept filsde claude henri Contain et de Marie antoinette princhera son epoure demensent ensemble a l'eary; le dit to Coulain fils lebere du Sorvile Militaire ainsi qu'il resulta de son Congel de liberation de vivre pour

les Membres du Conseil d'administration du Touxante neuvierne regiment de ligne au lamy d'he fant la hente un mai mil hut lent linguante ling, tegnel nons a ete represente et aussitot rendre, Stynelant pour hed en sen nom personnel avec le Consontement de les pere et more de t delle adena Rolatie Dumont Hunchistense demensant a Heavy me pi your d'3 Mineme need Meany le neuf juillet mil huit Cent hente Ly, folle de doerre soms Gabrul Dumont deleve a Gentilly Jeine & le herze Septembre mil huit lent linguente deux et de adeline latherine Ber Sornt la Venne journalière demensant à lleans me pignes et Stipulant pour elle et en son nom personnel avec la Consentement de la Mere ité prétente. Dante dont. lesquels nous ont reguis de divider au Mardage projele ente en et dont les publitulions out ete fuites en lette Maine les domemenes deux et neuf monne donner Luwanel la tod et lans opposition, interpelles pur nons en exetution de la bir du dig juillet mil huit lent lingueurle, les Comparents ainsi que les personnes prétentes pour les antoersations nous out declare qu'el viu point été fait de lonhait de Mariages fairant doit à leur régnisetion après avon donne leiture des actes de nail lance des fulus inshibs a leurs dutes sur les registres des nuissances de Cette Commine de l'uete de de las dupere de la future, lequel après avoir été paraghé est demeure li annerse, et du chupithe Lig tribe Cong du Code napoleon dutetule du Meriage, nons avous demande ans dens Comparants, 11th Venlent le prendre pour épons, chalim d'ens ayant reforment et afformativement nons deleturour au nom de la loi que m ottlex andre Gabriel Toutain et delle adena Rusalie Dumont da presents Sont unis en mariage de aque destus nous avons dresse alle en diesence de l'h Suntange pe age de vongt any uns journales. demension The du getit chemin d'is und de llepung. 29 m louis vilales hirivet age de quarante ans nemisier demensent contony and de legrons. 30 m Charles Memisser demenserent at leurs me des ambergers et 14 benn here de l'épurise de magine voctor deblance ageld heute any aus memister demousant a lean on de le leure d'y Conson de l'égous leignels out Lynd avec lepung les jare et mere de

delle jurisa gunt allepense Me udellard ine Sarrow (1) a toulain Gerand Seblam HIII here in the sountoing see sountaing see Surivets Gerand Seblam Surivets chire un sommer de le interpellée quis beture Sovenewis aug L'an mil huit tent linguante les le Mande huit avul comp humes et dennie du matin Devant nous Augustin 06 jeem Francois chevalew de la legion d'honneur adjoint an maire de Means (Leine) officier delegne de Metat livil ducas & laby out Componer en la Salle publique de la mairie 1º m. Alfred ducar peinte en délois demensant à leans they les pere et mere me hondan d'33 Mineur quant an Mariage, ne as leany to sept aout Mil mut tent hente une fils de jean baptiste du cas Elagnement de Mane charlotte honorine Mascre Son grows demension ensemble as Comp we how an it 33. God to become fils semplule au servite militaire suivant acte rela le diemier Leptendre Mil hut Cent anguante dans pur tre le d'effet de la leine Cequel wour a le represente et dustité rendu stipulant pour lui et en son nom personne lavee la Consentement des es pere et mète ili d'utents D'une d'art. et delle alphonsine Elisa luby Lans Sw Lestion demeurant chez les pere et mère me du dalois de justi to d'his amelin Leine & menne, mineure nea a Heavy la dy huit mai mil huit tent hente Lig fille de bois jean bagtiste Cuby, Meretholdes togis de Gendarmen en retroite chevaler de la ligion Konnewojet de Comise Coma Benvist Lou Spouse demensent ensemble a tre lun Teine & Manne, Stepulant pour elle et en lon nom personnel avec la Consentament de les pere et mère et d'utents d'antre dant. lesquels nous out regues de du ader un mariage dupte entering, et dont les publitutions out cle faites en Cette Marine, et en Celle de melun-cine d'marne les dimanches Dong et neuf Mars huthuit ent auguente to Surrant tuboi et lans oppositions. on agreelet pur nons en exetation de la la die die fri let mil buit lent

linguante que les Comparants annsi que les destonnes prétentes pour les autous ations nous out declaré quilla eté fait un bontrat de Mariage rely le Sept de la mois pur me Manpa noture a bleary, amis quil retulte du Certifolist pur hu dolivire, et a nons regnesente. Lastant Durt aleur regnes Horn, agres en vie donnelle ture de lintes les dolles lusmentionnées lesquelles agrès avoir eté purapheed Lout demeures a annexees et du chapitre to the ling on love napoleon ontitute de mariage, wour avous demande lang days Companints the vendent to prende pour epery, chalin d'ens ayant repondu Lepanement et afformativement pirous deleterous an aven de tutor que in Alfred Lucas et delle Alphonsine Clisa leiby it presents Sout unis en maringer de le que Destus une avous dresse acte en dutence da 10 m anore Jean dulas aye de Cényamite ans Elayamo demensant allemp me du petet chemin 10 31 onele de llegury. 20. m diene debastien Morsore age de languemte tis ans jawinier demensant a leans me hondan d'35 onele de l'épong. 3º m jean louis Mognest aye de querante hut and demensant alleans me hondan it 32 Consin de l'épouse le jean joseph feterire Mure hamis aye de trente turs ams Brigander de Gendarmone en Galleville lingueng. - Eine & oils beau fero de l'éporosa loignels out toyne avec les guns les pores & mères des young it nows be tout agrees but une funte -JB Charles ages at an angular of houses of the services of the

Chenau & Blombeau Comp Kenner et Demnie Du Montain Der ant own Chenau & Blombeau Comp Kenner et Demnie Du Montain Der ant own Maire to De Madjo out of Vaiw Dolegne De Motation Compoune en la la la publique De Maire of the tet De la Mairie

1°M Augustin Chenau Vannier Demeurant a Meany me Voltaire 1036, ne a orleans Cloinet Je Dighait don't mole shout cent herte Dery majero fits natural non rele nounde Menning herau fatt se chenau libére Du Servote Melitaire acomi qu'il resulte Dun Certificat De libération Descrire las le behatines

General de la dréfecture de la Seine le Viryteur avoit Mil hunt tent linguemete ling, qui nous a ête represente Taushlot render, Stypulant pour lui et en son rumpper semmel June part. et della fanny Blondeau femme de chambre demensant a leans me des imbergères d'38 Majeure nel a Valentiny (intre) le herte Marr Mil huit lint hente Denz fille de Mare blondeau de lede a Valenley le hois novembre Met hut tent linguente deny et de jeanne charten de leder a Valenting of onya teplembre. mel hut tent trente quahe; Shoulant pour elle of en son personnel après avoir aforme sous serment, ainsi que les témoires la agres. nommes qu'elle no auteur estendant l'évant et qu'elle éguore Lesquels nous ont regins de Sweder an Muriago Swjetes entre enjet don'ter publications out ête faites en lette maine les domanches syset herre covil dre Vent mis himant la lui et Lours opposition interpelles pur nous en execution de la loi du di juillet mil huit lent anguente, len Comparents nows out déclore qu'il ula point été fait de Contrat de Merriage fair ant droit à leur requisition agrés avoir donne lecture de lantes les pietes sus mentionnées les quelles après avoir été paraphées sont donnervées à annexees, et du chapetre dis like ling du lode napor con intitule du Mariage, nous avous demende aux dens Comparants Ills Venlent de diendre pour épour chalime deux ayant reponde Segmement et afformativement, nous de clorgons an nom de la loi que m augustin Chenous & Fanny Mondeau de prétents sont unis en Mariage. Le la que destes nonservous dustelacte en su Lenco de 1ºM Constant Duvid age de quarante to and Tentleme demensant adais me de monthe Comme mul It honore of 3h ami dellegoup 2 m isidora dalen lotin age De Vingt Ciny uns Vannier demensant a dans me du F.M. Egine monthe of tomoro of 34 ami de legung 3º M dierre jules Meziere aye de linguante legt ans propri elevore demen Tunt a fleung me des imbergeres d'35 ami de llegrousse la M Etenne Sus Cal findlet chandromien agel de grussente hant Thonewee and domensant afleungs me hondan oured de lequisse les Meder guels out togue avecles equing et nous la tout que betwee finte & Dure DE (Ali, Guillet

v 608 Lan mil huit Cent linguante Lig le Sameir Thois Men Junte heures et demie du Low Devant nous Ce leur foderic Limond Ellien I betailleur Cetat live out Companien la Salle de la mairie 1º m. Dacquer I'mbroise tillien dablonnier de meurant a fontenan any rosen Majeur ne a augremont Jyonne le dienneer Mai Mit huit lint Vingt for de jean bajtiste tollien de lede a argremont le anye eptembre Mil huit lent quevante nent et de dame Marie j'eanne Montin La Venve rentière demensant a fonteny any rober, type lant par lu et en son nom porsonne ervec le Consentement de de Mera iti pre tente La promier capidition Aleung me du four et avant à Vollène Commune de Marsy de l'acte de marieye Leone et oide, Majeure nec a haumont/mense/ te how annil ci-contre a été délivre Mother Cent Vingt Lest, folle de Jean tours de tent leur Le vingt time usvembre Vigneron demensair a haumonit, Canton de Mont fan Con mit beine come Joisant et de lucie fillet de le dée à haumont meuser le vingt huit treise ics a some to men Mars Mil hut lent anguante how, thymland pour tion suite ato: elle d'un tou nom personnel avec le Consentement de son " Enregastre à Tecense pere pusse pour aite en brevet devant me diegois notans " to vingt-buis novem a danviller Mense fle viring in avist Mit huit lent longuente n the 1873, for hy, R. to menthe, legalisel & demeure aumnera Tante dant. . C + 6. Hogan brain Lesquels nons out tequis de devader an Marvage dispeté france docimen doi entre eng, at sont les publications out été fentes en " annte continue. Cette madrie, en Celle de sontenen euro roses et en Celle de Degne Lourche. Marsy Leine & out les dimanches heuse tony avrol dernier Sceans, le Dingertois Liver D'ta loi & land oppositions. interpelles per novembre mil huis nous en exetution de un lord du dis juillest mit huit I'ma somante treise. Cent linguarité les compenants ainsi que les doisonnes Le Maire, presentes pour les Unitousations, nous out declare quitel viu poort et fait de Contrat de Mariage, fait out d'est a January 1 leur requisition après avoir donné les une de dontes les pieter Summentwinners, lesquelles agnes avont ete ponnyheer Lost dementees a annexees of duchayuha by the long In Code napoleon intelute du Maridage non avoir Demande any derro Comporanto /ils ventent to prendre pomi eporo, chalun deur ayand teponder Exmenent et afformativement nous de clonows con nom de lution que m dasques d'inbroise le then et delle Marie Darbe de la leur du du Lents Sont uni en Marriage et anseito! les dits épons ont declare quellest ne Herry um en lant, insont Luver regultes de l'état avoil de la Commune de houmont corrons dement I. Montmery (Mense) be questioned fevrier mit hust lend Conquante du lesse feminen, ne de Morrie barbe l'étailleur de por non Jenomme, anquel anfant d'acte donnelle

pour lun folle, et entant que de lesoine declement ! et le w Collet Calcintimer de le que dessur nous avoirs husse Ju Jacrey mount alle en pretence de l'om antoine joseph Montine age de angunte ling ans altivateur demensionet a all tetrillion fontenon any rows ami de legroupe 2º m- Therma Tillies Comon s ayede houte quate and list to outern demensant a lange atte de llegrong som alexandre Constrier Collet aye de angueunte deux ans arthoutens demensions a Vollene Commune De Morsey and defleguns to m Charles dosire Duperray and de harle text ans charron demension a Heavy medry sett chemin ami Chronse Cerquets out ligne crue l'épouse l'épous Mb 6 letailles et le mère de l'épons advisoire le se Collier tennons montino de out delene no Lavoir deveni ly new de ca Ogwon Mb Chaillear Jujavij interpelles agnes lei ina Mai ome herres et demie du Matin Devant nous Toseph Martine & Dupins Brice Armandies Conseiller Municipal de la Commune De Manne en lablemen de m L'an Mil huit Cent anguante y la Merchedi Vingt un De Meany en Cablence du Maire et de Carjoint, offerier De legue de letat civil de la dite Commune jout Company en la falle publique de l'hotel de la maine 1º m. tours Martine journalier demeurant à Manys me du sour et of Mineuro quant ou mariage ne a Means le dis huit fevreer mil huit Cent heuter any fels de charles chenne Montine de rédéla chalenay le vouist huit novembre mil huit lent quarante neufyet de mans louise pantoise Donnville de adre a Means le Vingt deux servier mil huit Cent arguente any le det 10 montine libere du fen de Molitaire, avin qu'il retulte d'un Certifitat De liberation delivre par le se hetaine General de la pre feetine de la seine le heute avril desnier qui auns acte represente et aussitet rinou. Ilyoula t pour lin et en son nom personnel après avoir affirme sous serment ciènsi que les terroires ci après nommes, qu'el ne aucun astendant Vivant et qu'el éguere le heir de leur D'une port.

20 et delle anne Marie Dysuis domestagne denocurant a pais me l'jueques d'4 Majeurez felle de maurda dupuis journation demourant a heurs me du four tof et de danne Madeleine champion de tedec a living lus mense mense. le ouge avril mil huit leut gravante une stitpulant pouvelait en son nom personne Lavre le Consentement Surrant les les t Les quels nous out reguis de Sucedeo au mandage Swjett Laur opposed don entre enjet dow! les publitations out été feutes en lette a M. Dupus Mairie et en Celle du omjours arrondit sement de dans Meutino les domanches Vingt Lest avul dernier grate et omjans L'aurin huyow Mai present Mois interpelles pur nous en execution de la los du dis juillet mil but and linguante des Houbert Comparants ainsi que les deisonnes du tentes pour les automoations nous out declard quitet na pourt eté fut de Contra de Mariage fairs aut d'uit à 19 Ster law requisition agres avoir donne letina a loules les préles susmentionnées, lesquelles agrès avoir eté prosyma Auci, Sont demenrees a anne xees, des actes de nautones de further of de delar de la Mere du futur ousants a leun dates luv les registres de cette le minune et du chapitre dy armandies The arry du code napoleon intitule du mariago nous avons demand - was day amparants this ventent to previous pour eping, chalun dens against reponder deparement est afformativement non Secturous an nomi de tar los que he Louis Martine & de anne Marie Duymo ici pretents Lord unis en mariages de le que des les nonzavous dresse acte en diesena de 10.12 donis alexis dansen Convenio agé de hente City ans domement of langs his dujetet chemin so 23 ami de l'égoir. 2 m clande hubert agel de sousembe di ans rentier demensent à sais vie pregner d'the Consider de Repour. 30 jean baptiste Bullet agé de Cinquente Dons aus Zentier donne maint a dans me & jucques of h ami de l'éponde hom voclos Mithel Cauce eyede houte huit and Melinicen demonstrant a dans une of frequesto hami de l'épouse les epous le pere de l'épouse et nous le tout apos let une feute. a Mb Dupenie Duggut Martine Laurin

L'an mil huit lent linguente Lig le Mer credi 1010 Durand & Set Devant nous Cour Reveric Elmond Guyon moire de la Commune de Sleans (Seine) officier public de latet avil, out Compare en la Salle de la mairie 10 pr charlemagne Alexandre Durane Mennisier demensant a Benny me de la petite huix of 6 ne a nogent le rotion le Vingt huit janvier mil huit tent Vingt ling, majeur, fets de logis michel remi Durand A de Morra tours a rosalie Douget Son epourse Morehands Doneher demensant ensemble anogent le rotion eme & live, Venfan dremneres no as de pantine hemoette Le frère de Ceder a leany la hois aunt mil huit lant anguente Cirry. Hymlant pour lui et en son nom personnel avece le Consentement de les père et mère, donne par acte en brevet possed devant me fesson & ton Colleyno no tarres a nogant le rotion le Seine mai mil huit Cent linguemte ly smegis he Legalise & Temeure à annexe Juste Sur dont It delle Mirthe josephène Marqueritte Set Conturiere demension to sleavy me de la detite hois d'I ner a chalenony Leine le hois mont mil hout tent Word hors Majeure folle de lours joseph det detede a Sleany le dy neuf avont mil huit leut quarante neuf et de dame Margnerite d'errette du lien da venve journaliere demensement à Compris delingetile troise et 1 Shyulant pouvelle et en Son nom personnel avec le Consentement de la mere Lesquels nour out requis de Sweeder em Mariaye projeté entre eng, et dont les publicutions out ete faites en cette mairie de ma Celle de orgine assendationent de demo les dimanches Vingt ling Mai et dremier Juin Milhut Cert Conquente Lig Suivant la los et Sans opposition e Interpelles pownous en exetertion de la los dudy jublet mil huit Cert arguente les Comparents ainsi que les dersonnes dresentes pour les antons entens evens ont declare qu'el ula pourt été fait de Control de Muriage : fais aut droit à l'eur réquisition, agrès avoir donné. les time l'été les poetes la matione ales de nondemes des future lesquels agres avoir été paraghers sont demeures à amnerces 2º de l'acte de de les da la bremiera epourse du future et de l'unte de delles du pero de la future le squels sont instants a leurer dates sur les registres des détes de cette Commune pour les années Mil huit Cert guerrante trens et Mil huit Cent angunute ling 30 et du chapithe to the ling du le de rapole ou intitule du Mariène pour avour demande any dong Comparants this ventered to mendre

afformativement hour delerrous an nom de belov que n and charles serond Charlemagne itlexemère Durand et suce Mirthe Dosephine Margneritte det va Havid Julien Carry de tents Lort unis en Mariage. De le que dossus nons avons dressed aute en du tonce de 10 M charles anche Deerron Oguyon Toston me griter demensant a leany me de retit chemin it il ami de llegroup 2 cm durger a l'exception de l'enverse gur a decline re savoir alphonse fagier Menniscère ayé de quarante chirem Timer De charles durum Som youther and demensant a fewer and how and ho ami de llejong. 3 mje an dierre fortune dayet Laye Tours Mots agé de Loveante hois aus supricture demensant Je Henry me des ambengeres it of ami de llegronese hem Viene Victor dierron Imployé agel de hente un aus demensant a sleury pluse de lleglise charle, Inrand anni de llepouse tesquels ont ligne avec les epons faite Charles duran IM pywhien

Stavies Courses Cours Cours of Courses wip julian James format Level Turney Duyon L'an mil huit Cent anguante Sig le Mardi dig juin onge hemen du matin Devant nous Celan pedente Bizonered & bown Tomond Guyon Maire de la Commune de Means (Lema) oficiel public de l'état Civiliant Companie en la salle de la mairie 1ºM charles Mathieu / Sizouard Cocher Demourant a Meany me howan, ne a Drie (sine et marne) le donne avril Mil huit and hente Majeno fils de Mathren Bizonard et de dame hortense Blunchard Son epouse demensant ensemble a brie Conte what Levie & marne le det 10/ Sizonano fils libere du Service mélétaire ainsi qu'el resulte d'un Contient de liberation Conge de réforme delivre l'un la Commandant du depot de recontement et de reserve du despurtement dispos de Calairs condata du dis lest janvier mil hout Cont anguarde any legue nousa et represente et aussitet remon tapulant pour lui et en son nous personnel ance la Consentement de los pere et mère ité t delle Julie Ernestine Dourcier Sous Swfestion demensant a Meny me hondom Cavant a Vais made la harge ne a danis hule angueme arrandet tement la Ciny de Cembre mil huit lent trough hig Mayanne folle de né Colus Dean Mathurin Bourcier de Cide a l'airis quentres

de breite Ce Viryt neut Leptombre molhuit lent Verythuit est de lugenie dorrine Maria Nelli Louis grome deleder ce dans arrymence arronds tement le heuje avrole molbert for quevente quatro tipulant pour elle et an lou nour personnel agres avoir afforma Lour derment airen que les ténuères a'agres nommes qu'elle ne aucun as Candont Vivanit, qu'elle ignore la hen de lun de les et que clest dan Enemo le dans lon ante de news James Me et denomme Comme Lolle de lugeme terrière Germain au heri de lingeme derrine Marie Ventable nom de la mère, le nom de germain retant qu'un annexe au nom de les ayons. - Dante dont. les quels nous out requis de divader au mariage dispetet entre one et Don't les publitations ont été faites en lette Matrie et arlelle du ongverre arrondissement de dans les Domanches onge & Dig hut Maid dernier et un alle de Montrong les voryt any mai dennier & premier juin de Lent mois et Lan oppositions interpelles pur nons en execution de his low du dip pullet mol huit lent anymante les Components ainsi que les dersonnes d'estentes pour les auteurs alvons nous ont declure qual use pourt été fait de Contrat de mariage. fairant dont a leur reginischen agnes avoir donne Certure de tentes les lièles susmenteunnées puraphees et demenrées a annexees at Duchapithe Ly the any on Code napoleon intitule du Maringe nous avons demande my duy Comparante 166 Varlent de prendre pour égong cha am d'ens ayant réponde la los que m Charles Mathreu Bizouard ex Delle Julie Crnestine Bourcier ia d'étents Vont unis en mariage de Caque Destus mons avons dres le aute en de Touce de 1ºM auguste anne Favre m'de menbles ayé de Of angunto unaws demensent a leany me hondon of 20 ami de lyong. 20 m puncois of lexandre Gendre ventier aye de Cinquente un and demensant a leurs me hond an el s ami dellepong 3. m jean nillas Bourcier mognieturia angela Le irente ony comes demensant a llean me hondan et 30 onelle Bissourand of legouse han Sylvenin antoine Boureier proprotetans engelde Soveente Ciny and demensant alleung we hondance 10/8 onele de l'épousse les quels out toyne avec les epous et nous governt au pere et mere de l'époup ils out delone ne devour Bowsill Thire mi lyner de Contequelles le low your Centura A. Guidio Jourde Bourcier Jabourcier

Carpals & Falcon L'an mil huit Cent linguante Sij le Tendi dig Tullet dig henry et denne du mather Devant nous Cesar federic Comon Guyon maire de la Communa de Many Verne) officier dublic de lettet avil out Compour enter salle publique de la Mairie 1ºm Dean étienne felix Carals Commis équ'tier demeurant. a Merlousies, Canton de limours June des de agel de hente un en pastes, ne at antonin de lacalon (Tarn) la dennier mai mit his Cent vingt quake, Majeur fils de diene Jean Conjah delede a 20 almont tarn le viring avril mit hutt and Variet neurl, et de jeanne Fau Son epouse deledee a astres (torni) le varyt tij de Cembre mit huit leut linguante hiss, le 10 Cayals stipulant from his et anden nom personnel agres avoir a forme lows Some cultist que les temens a ynes nommes, qu'el la la antem as cendant vovant et qual exerce le limbe leur de les - Dune dant. se et delle julie Smana Fallon Conturiore demensant a deany they tongene me foreand I age de varyt hut ains, need Comple gutinge novembre mil hut lent theyt Lent Majon tille de jeun bytote barnabe Falcon propréelaire demensant à Henry me floriand 1 at de dume mane lon se destre dailland ton exerce de ledre a fleang le dy huit fon let unit first text herete stipulant pour elle et en son nom personnel lesquets nous out reguis de procedes ou Man'age Swite entre an et dont les publitations out et failes en atte mairie et anale Le Marconsis arrandissement de lambouillet Leine & oude les dirranches vorigt dens et vougt neuf jour mit huit ant anguente des drivant la les de tans appoint don interpelles pur unes en execution de la loi du dis publes une l'huit Cent anguent les Conjunantes sursiègne les personnes pretentes pour les anterisations our declare qual in ale fait in amount de Maringe relie to someret pun millhut lent lingentery pur the nainfunovatures a fleary, airisi qual is tulte d'un Certifotut pur mi delivre amour represente fair ant d'unt protes susmentitonnels, lesquelles agnès avoir de paraphees Lout demensees a amorees et In chiquite he like ling de a de ungo leon istitute du mandage, nous ar ous denhande and done computants this venture to prende dans group, chalun dens ayout reproduce legarement of a formativement nous de clavour angum de la loi que en Jean Elienne Felix Carals et sele Julie Emma Falcon It de fents but anis en mariage de le que deshus word around duste acte empresence Do 10 the jules lows Girard age de querante our propullas re domeovent a Mont mantre boulevais chirty. 26. comi de llegours. 2º m panevis herri Bruguiere cine de guarante quatre any Mennis des demensant a Rang placede leghte louson germein de Elgany. 3º m drugger alghouse Farier agel de gravante gunte ans m Mennior domenant a leave we hondant to ho onele de l'ejours he m' Somewhat a roung laredre fere de llegourse lesquels out tique avel les yours. les pore de lle pourse et nous le tout après Centure fuite.

L'un mil huit lint lingumete 1013 Faure & Marmet Devant news Colon feloric Edmin (Mith) Guyon Mine De la Commune De steams Weinefoffitier public de lletest avil, out Company en la table de la maine 1" m dierre-ferdonand Faure impluye domensont aparis me de penthierre 1/12 aye de trente aus passes ne a chabeent Drome la dynam janvier mother tent vong tip majeur fits de jean louis faure Decedela chabenet Johnsomet la heize fevrier milhout Cent grannete test et de dance autoinette charretier La venve Menergera demensant an hameun de jurileunger Commune de chaleur (drome). Stynlant pour lui et en Son non personnel avec le Consentement de la mora Domne pur aute en brevet Devant me wrtin notane chabend la hente prin dernoter enregistre legalise (at Dunema a annoted et delle amande Elisa Marmet ouvrière demensant a sleung me hondan North age de Vingt tegtans nee a Joint quentin la Verger Courton Tanglara mornes 6 Lenje juin mit huit Cent Vongt neuf majerne folk de Court Denis meneral decede a Burbonne fayel marnel Ca Virigt deny janvier mit hut lent guerrante huit et de angeligne Boneher Son ejourse decides on Sourt quentin le veryeur Cohors avolant huit Cent querante dis thomlant pour elle et en son hour personnel agres avoir afformé law terment ainsi que les tetnams ce que nommes quelle na au au as andant vovant of gralla your la hen de leur de les Lesquels nous out requis de Sweeder au mariage mufité entre ens et dont les publitations out eté faites en atte mairie et en alla du Remier arrondet tonnent de M ARCHIVES MUNICIPALES lans les demanches Sig et heine juillet dre sent mois Survant la los et laurs apposition. interpelles pure none en execution de la lor du dis just let mil huit levet teny nemte Les Comparants menst out élacture quetil n'a pourtet fait de Contrat de maringe fairement dunt à leur regursilion agres avoir Donnellestine de loules les pietes busmentionnees, laquelles agres avoir eté paraphees but demensies a annexeed at De chapthe If the Ciny Intade napoleon ontitule du mariage hour avon Domondelans Dung Comparanto Hils Verlent te prendre pour eporge. chadin Very ayour defondre legement et afformativement, non déclinous mu nom de la loi que m die 22e Ferdinand Faure et sole Amande Misa Marmetica Swelouts tout anison Mariage. De Caqua Destus nous avons dresse ueta en de Youre De 10 m jodeph Foure aye de guerrino Jens me de confel demenrant me antounette

L'es a montion the frese de llegions. 20 m joseph Schneider auje De vongt hors ans Turllene Demensent a Sais me de la bienfaitaires d'obt umi de legions. 3º m jan bythe clement thenon age De Guarante any and believ demensant a leans me hundon of the beauthora de llegouse hom ni Colors Moreau ago de Lovainte onze ans cer returbe demensant a Merres sine is side oncla de lle jourse Corquels out Joyne Carre les group et nons le tout agnés lecture De faure 1 James A chnude Mooreen Cenoy-(Juyon arrêté le dre Vent registre Continant Minserystion de heure autes de Mariage, un registre Lyplementaire est onvert pour releve vo les antres actes de mariage pendant le restant de Connée mit huit tent anguente sig Many le 14 juillet 1856. Le Maire de Meurs

TABLE.

do 200	vegiste	Daten Des actes	Loms & Sienoms.			
1		10 juin	Bizonard charles mathier & Bourcier			
2	4	26 Mara	Brule jeen bystiste thebaut & henry.			
3	12	10 juillet	lazals jean etienne felig & Falcon			
	7	19 avnit	Chenau Augustin & Blondeau			
5	3		Davril jean louis & Dorange			
6	10	hjuin	Durand charlemagne alexandre & d'Et			
			Faure Sierre fordinand & Marmet			
			Guimbal antoine De Vandois			
9	2	9 Sevrier	Levez jean marie & Voisin			
10	6		Lucas alford & Caby.			
	9	21 Mai	Martine louis & Dunnin			
12	8	21 Mai	Willien jacques ambroise Déclartleur			
13	5	Samol	Toutain alexandre Gabriel & Dumont			
arreté la die Tente lable un nombre						
De herze actes de Mondage, qui dera reformere dans la table annuelle						
Reing le 14 juillet 1856						
Leans le 14 juillet 1856 Le Muire de Means Openson						



DÉPARTEMENT

DE LA SEINE.

Arrondissement communal de Jeeaux

COMMUNE de Jeenux

REGISTRE DOUBLE

DES ACTES DE Manage
POUR L'AN 18 6.

MAISON FERDINAND MATHIAS, FERDINAND BOUCHÉ, successeur, papetier de l'état civil du département de la seine, de la liste civile, des ministères des finances, d'état, de la maison de l'empereur, de la marine et des colonies, de la Guerre, de l'instruction publique.

Rue Mandar, nº 1, ci-devant rue St-Honoré, nº 108, PARIS.

qualre feuillets, LE présent Registre contenant servira pendant l'an 18/6 à inscrire les actes de mariage de la Commune de Leenus Arrondissement communal d . Jesse , à l'effet de quoi il a été coté par première et dernière, et paraphé sur chaque feuille, conformément à l'article XLI du Code Civil, par soussigné Juge Cogmun, dan de Le 1 windent du Tribunal de première instance du Département de la Seine. . Paris, le huir novembre an mil huir aud anguay THE CADELLE DES ACTES DE SANCE POUR L'AU ES

MAISON PERRUTAAND MATHIAS, FUNDINAM RINGERS, SECRESSION, PRESENT OF ARTHUR.

LISSINDERTON CHILDREN OF THE CONTRACT OF THE C

le quime invente onze herres et denne W 23 Du mutin Devant nons joseph Meunier / Gar for adjoint an maire de la Commune De Heur Legendre Terres afficien delignel de later tivil outs Company en la talle publique de la maire dom Copolit pules legendre j'andonier demourant a Henry they les pere et mere me voltaire d'24 gige Guilloux De voney Derry ampasses ne a Henry Jednaf la vory hour octobra und hut tent hente quake nonem quant an mariage fils de hunevis adolphe Legendre javinier & De Dume Jenne belatrise voltaire souls and so legendre fils libered on Service molitaire admit quelle whethe dun artificat deliver la vongt juin Summer pur le débeteure general de la préfection de la terre lequel nous a etc. regrescrited et ausitot rindry Itizuland jour and et en son nour jersonnet Lans las witunes et avecle Consentament de les protes mere du prédents Deme port. 20,00 gelle anphrasie Valerie Guilloux-Cultitatrice Demensant they les pire, et mere a seems me du four done age de vingt who purses need a sleave to Dy legt and mil hust tent hente Ly minerie falle de poene virant Guillory et dedame anna Valerie Bulanande Courtois Son opoura lattivaleurs demensant ensemble a leems me Du four it 16 Migulant pour elle et mère da dietents lerquels nows out regues de proceder ou maringe projeté ente anget don't les publications ont été faites en cett mairie le Donanches Vongt and vongt hut Letembre Demois will and de la los du des fivilles mil huit len anjunte les lamparents ains que les pronnes presentes pener les anternisations nons out declare qu'el sou poort ale funt de Contret de morriage faitant sut a lever requisition agres avoir donne lecture la deracte de naistances des futurs distrits à leurs dules tur les registres des nous lantes de lette Commune pour les anners will huit Cent hereto quatre et and huit Cent hente ty root on chapthe for the ling on whe napolelone outstate Duranavage nous avous dunaride any dang Comparantes tils Voulent te première pour épons chalin D'ens ayant réponde nom de la lod que ma Leonold Jules Legendre seller Enphrasie - Valerie Gurd Clong da Sutents Sout mend en Mariages De le que Destins mons avons della atte in presente De 10 m jean marie Chevolling and De chargements any aux alter vateur Donnemant a Many we day peter Thereine 1824 and De Clenong - 20 M lemit Maylore levdery age chemin to 2k anni de llegung ga m jean panewis herland Many me du petit chemin 108 onde De llegense he me jum chonles Courties oyal de Conquente hij and Calli talent luquels out synd avec les yours la pere de llegans la mere de llegary et wons quant an pere de Agreny d'alla men dalleyourse obs out Delander Lun on other ent syrend Le gendy cheillous & gode El Swiller entices

L'an mil huit Cent Conquante l'és le dies huit novembre onge hemer du mateur Don and nous joseph mennen No 24 adjoint au maire de la Commune de Many Medra officier delegand de latel tiret, out Companie on la Sulle publique de la mais I'm jean bugtiste Franguin employed anchemin Defude Heing Franguin demension to themps me hondon of sy and de vingt aunt millent lint vary text myenor fits de fem buytiste franquin delede or Mongon freder le very Lept fevrier mil huit Cent quarante at De maria funcione Cochenet Throlot lon exerce decided a mongon la viry horo fevrolo unt hut lent anywente le dit je fornequin libere du tende molitare admind qual resulte Thin Congel Delive par les member In an rest du guitième regiment de charserur Dapogna le quatient inthus tent long with ling typuland point live en low non- personnel upier avois afternie lows terment admid que les tetroins ci après nombres qu'il ula anten aslendant vivais et qu'il ogime le line de line deller To et gelle direia Cochenet Cultivatro la demensione afternes menvoltaire sus 37 agreed de dit legit ans pustes net a homagne Low les cotes mensa la guntonza movembra without Court hente every monemen felle de fear funtion Cochenet de ade a lamaque Low les lots le trein a putite without and angunute quatre et de Charese Louges Son exporte Deceted a romagne Lows les colez le vortes pullet wind hart Continue quente quete Tipulout pour elle et en bounom personnel avec le consentement de for ansert de famille en dute du Leine octobre dermen conceptated at sont expendition est demune a' americante dant les quels non out regins de procedes au mondays propete newvie to Dans les publications out et fint ente Somoto et en alle de Worvolle Mense les démonsetes vonnyt by octobre Dennier at Dans novembre du Lent mois invant bules et law oppositions. interpettes pur nous en execution de la loi du di publes mil huit lest linguente les Comparante war out Seclina qual ula possit et fait de Contrat de mondaye. Indon't Livet a lesso regundition paraphels of Semenreit adonnered of Suchunite ty the ling and den Comparer to 1th Ventent to prendre jour equipo chalun Deng agant reporde de prement of afformationent nous pronontens an nom Delator que me Dean buylore Franguin & gella Lucia Cochenet da pretonto Lout while en mariage. De le que Destus nous avons dumi acte en me tenca de l' m' joachim Engene Tiepour lange nent mots aftern me veltaire 105 uni de Mejons. To m Louis chanles to the orget de hente neut ans omplye anchemin De few Demennent a Comy la redrie and De l'Epery of Lucie Cochenel Siene pameis Garnier age de trente ans authoulunt Semenant or Ceny, we voltaire to 37 and de Ryong Sua ngun he m pierre Cevyin age de lovemte hut and aboutent demenant apairs me beautony by 8 town de lleguns lesquels out lyns avec las ajung of un Suanguin Lucie Cochenel le

Lan Mithat Cent anguente to Co-Nº 25 Vonet den novembre on hemes ordenne In Matin Devent nous joseph Meunus)eux Keans (lever) offorior de legne de latet If Morel Civil out Company en la Talle publique of Comminie 1" me Guillaume Chislain f Morel impromeno Semenrant a leavy me de Colume Nh age de hente un aux ne a Bruxelles pheulpin Ce premier fevrier Mil huit Cent Vingt any majeur fils de nicolar movel delede a Bruxelle's lesty décembre milant ant hente un et se Maria jeunne Clemens Longrome de Cedea a bruxelles la cong fruit mil hut ant ante sp, tigulant now live at an low none personnel dones avoir affirme lows ferment ainsi que les tomoire a après hommes quat una andunascendant vivant it youtleyenre le lien de line deles dure juit 20 delle jolephine augustine pheulpin Consinure demensant de leany me voltaire de 6, ages de Vingt de ans nee a Melisery hante Saone legrente dovi l'une huit lent hente Majoure felle de françois pheulpin et de annelle Vanchoz Ton apource - Carlleino d'hubits demensant ensemble a fantignery hante laone Stepulant pero elle et en son nome restamelance la Consentement de les pere et mero qui lui acte donnel juvacte en brevet rela juv me Lanow in laire a faulognes to Di octobre donnier enregishe legalise et demense a annexe Corquels now out regues de proceder an mariage projeté entre ing it don't be publiculous out ite fenter en atte muitio de timanches donne et die neuf octobre donnier hurrand la loi et lans appoint con . interpelles jour nous en exetation de la loi du dy juillet mil hut cent anymante, les Congerents were out declare qu'el ule point été fait de Contret de Mariage faitant droit a lenw requisition yours avoir donne Cetting de toutes les proces lus mentionnées, timbrées legalisées paraphees of demourage a annexees of du chaputa by the and In ade napoleon intitule du mari aga nom avons dehrande any Comparants I'lls ventent leguendre pour ejong, chalun days ayant regioner legamement at affirmativement nows prononcers an nome de la la que n quillaume Chirlain Morel et delle Tolephine angurture pheulpin it metents but unis en mariage de de que destirs pors avons delle acte en metente de 10 M niloles chenter nestor Mungel age Se hente ans impriment demensions a Means me hondan of the anni de dejung zem charles pierre Sominique Mungelage de voust Left and imprimered danement a Keny me hondan of the ami sa llepony 30 m jough denis George age. de grevourte her fans typing me den abrount a leaving me Voltaire de Came de l'epourse de me etienne mais antier age de houte hors ans terranico deminsant a Memo his hondon es 26 anni de l'epante les quels out Jigne ave les group et nous le tent après l'entre tente

Lan Mit huit Cent anguante Lis 6 Vongt vent V6026 novembre deux henner et demie derdevee Devant nous folegit neunier adjoint un maire de la Commune de Heary Keine officior delegirel de Metal avil ont componementer selle pou There dela Mairie 1 m. Lans las voctor Bourgeon Bourgeon indimed demensant a leany me de la petite hor of 1 and de vingt un ans passes no a auffargis leine et site Bailly Every frem mit hut lent herte any mineur grein un mbridge fets de louis alexandre Bourgeon jardiner. it de danne helena jolephina hebert tou equisa demensent endemble a Baymeny Leine to bet to Bourgeon fells litered Service militaire since you'd resulte dun Certificat delive now be taketane General de la profeetare de la ladre la onge juin demles, legrel over a et represente et awaitot rendu Stepnlant pour love et en son nome promet avec le consentament de sopre et mere " I lime port 20 et delle d'annence henriette lomise Builly pour repullense demensant a learn me de la jetile trois de 12 Lyelde very un on posses, new a Boung la redie le dy hut millet mit lost hente any myrune follo Damathun Builly purhe demension at hurenton it de Dance Sophie atélé Davier son épourse autardes demensent de soit achanenton avec for mani et de fait a lleans me de la sette avie le consentement de les peres mere da pre Deur tesquels nows out regins de proceder an Mariage projeté ente en et dont les publications out de fentes en alle murice et on alle De Brynens les demanches deux et rent novembre present nois Sind and la lovet hours opposition interpelles par own en execution de la low du Disputlet mit huit cont anymente les comparants nonsontsuclare ynal was point the fint de Contrat de Morringe fondant Front a leno regunsition apres avoir donne Certine annexaes of du chapita by the any du and any longant the woulent timened so pour enoug challen day and Comme mul V. S. Bonergein regioner de francement et affirmativement nous pronoulous an nom de la loi y ne M Stanistas Victor Bourgean et selle Laurence Kenriette Louise Bailly ité prétents sont unis en mariage de cogne Destits, lh l Bdblk nour ovor duste ale en presenta da la ma fambor rene Dourgeon and de gharante ins jandorder demenson a sleany me voltaire 14.13 onele De Cleyong 20 m jenn La Bourgeon Letis Domegeon age de vorest ares and Touments dellegung zo manguite anne faire und demembles age de anguente un our daneurant a bleam me howden d' 20 anni de Clepunse 42 malexandre marymen Je for lyson Convene ayed a gowant new aus domensant a Kenny 3 all 2, tout agrees lecture faile. Adouse form stanishas Bourgeon bebert
Thousand the Buille Su Bourgeon Boolls
maignine Pourgeon Boolls
Menune f Bourgeon Menune Remand town

Lan Mil huit Cent anymounte tij No 27 le Vonet Lest de Cembra onze hemes Trois et deme du mater Devant nous 96% Toleph Meurier adjoint on maire de la Commune de l'aure pleine de ficiépa de legne de Lepenehant fetat avit out Company en la Salla publique da la Maire I'm Jean Lewis Lepenchant Cultivalent demensant Celari cher les pere et mere a athis Mond (leine et vise) aye de Vonet quake and ne a athis mons le sig alloto mel mit Cent hente deurs, mineur quant au maringe life de pierre dependant et de Marie Julienne felicate he viard for epower Cultivateurs demeniant con semble a athis mons Leine et side. le dit 10 dependent fils libere du terrote militaire, ainsi qual resulte for Certificat Delive pero le lous préfet de l'arrondissement de Corbert Seine & outre be there determbre present mois lequel nows a ale represente et aussitot rendu stipulent june his et en son nom personnel avec le Consentement de les père et mère étéprésonts vot delle Louise Marie Tetare Vigneronne demensant De vingt in and nee or Heavy be left aunt mich lent hente living majorne fille de clande teland et de anne parline Seves to Son exoure Voit mint demension autemble a Reary me du jetet chemin il 8, tipulant pour elle et en son personnel avec le Consentement de Les piret mère du présents les quels nous out regnes de du Ceder au Mariage projeté entre my et dont les publitutions ont ete failes en atte maine et en celle d'athis mons some et oise les domanches trente novembre demien et Lyt de l'embre pre sent mois suivant la loi et sans opposition interpelles pur nous en exetution de En low du dig juillet mil huit and anguante, les Comparants nous out decline ains que les possonnes préfentes pours les antous ations, guld use point ele fait de Conhet de maringe Lew ant don't a lew requisition, agres avoir donne between to de luete de nas tames du futur 20 du Certifitut de non opposition delive pour me le maire dathis mons, lergue las piètes legulisées sont après avoir ele puraghées lestees à annexees 30 de laite de noissange de la futur, inscrit a Indate lux le registre des nonstances de cette ammonne pour Cannel mit how tent hente city he at du chapita tip like any du lode name Constitute du Muriage, Nous avons demande any dery Comparants Lits venterit Le prendre pour epoup, chalun deux ayant reponder de penement et m Jean Louis Lepenchant et delle Louise Marie Celare ité présents sont unis en Muringe de Ce que destas nons avons dresse aele en pre Terres de 1º m jean julien hediard age Doguarante ann Vognovon Sememont a ather mons Jeine et orde oncle de layon. 2º m paneis alexandre Leonvet agel De guarante aus Gelte outeur Done wont This hours seine at oute and de layour. 30 m quillanna Gennerin Chavrier and De eving nunte by and domenrant a leaves we hand on it 29

onsele de llepouse he in paniers ranjon and detrente N'il beaufere de llepense, biquels out hyneloweels group le pere de llegouse et nons quant any pere d mere de llegour et la mere de llegueure des out daline ne survivi chire ni synes ale interjettes ynes lestine funte. Le elle, Vetand I Gepenchant Relieved House Ranjon Jeune Okeilsieg. Continent Monsons twon de Cing actes de Mariage henje actes outs de onsents luv te numier registre nenfactes out de insents luv le Selond regis he antolat Singt Lent actes & Morriage Heungle houle un de Cembre Mit hut Cent Congnante Lis a minut Ha from an maire de Meuns

TABLE.

Jorg S	Los des	Det Ser retain	Land at mening
VI Portro	registres	workes our acres	Noms et prénoms
1	11-	10 jum	Bizonard charles Mathien & Boureier
* 2	14	S.F	Blanchard antoine & Eard
3	26		Bourgeon Munisters Victor & Builly
4	4	26 mars	Brule jean bustiste thibant & henry
. 5	12	10 juillet	lazals jean ettenne felis & Falcon
6	7	ig avril	Chenan Augustin & Blondean
7	22		Clonet edonard florent & Dronet
. 8	3		Davril jean louis & Dozange
9	20		Dubremil jean marie & paregne to
10	10	h juin	Durand chonlemuyne alexandre & Met
11	13	1 1 1	Faure pierre fordinand & Marmet
12	18	18 octobre	Forcade familios & Sine
13	2/1	18 novembre	Franguin jean bytistes & Cochenet
- th	1	1	Guimbal antoine & Sandors
19	-15	1 /	Lumy louis charles amedee & duchet
16	23	1 /	Legendre Leopeli rules & Guntler
-17	16	1	Lemoine dierre henry & chevillon
-18	27		dependent jean louis & letard
19	2	9 fevrier	Lever jean Marie & Nordin
20	6	8 avril	Lucas alker & Caby
21_	17		Mangin Jeun Joseph & Sinois
22	9		Martine louis & daysus
23	25	22 novembro	Morel Guillaume Ghistain & phentpin
24	21	8 novembre	Raif jules antoine & Chevalien- Ranjon fromlois & Catari.
-25	19	28 octobre	Danjon francois i Telare.
_			

TABLE.

do d'ordre	registes	Dates Dos actes	Voms & Renoms
26	8	mai Javil	Whien jacques ambroise & Cetavllono. Toutain alexandre Gabriel & Dumont

Arreté la de Sonte Table an rombre de Vingt Sept actes de Mariage

Scanp le dé janvier mulhuit Cent Cinquante Lept

Ladjoint au maire de Means

DÉPARTEMENT DE LA SEINE. analogent age than the stringers replaced to



Arrondissement communal de Leaux

Commune de Succus

The LEX Shalling I be low to suite and the second and

DES ACTES DE Maniage
POUR L'AN 18/6.

MAISON FERDINAND MATHIAS, FERDINAND BOUCHÉ, SUCCESSEUR, PAPETIER DE L'ÉTAT CIVIL DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, DE LA LISTE CIVILE, DES MINISTÈRES DES FINANCES, D'ÉTAT, DE LA MAISON DE L'EMPEREUR, DE LA MARINE ET DES COLONIES, DE LA GUERRE, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Rue Mandar, nº 1, ci-devant rue St-Honoré, nº 108, PARIS.

Le présent Registre contenant

servira pendant l'an 186 à inscrire les actes de Mariage de la Commune

Arrondissement communal

de leur de la Commune

Arrondissement communal

a l'effet de quoi il a été coté par première

et dernière, et paraphé sur chaque feuille, conformément à l'article XLI du

Code Civil, par soussigné

du Tribunal de première instance du

Département de la Seine.

Paris, le Spiriter and 1866

MATRON REMEDIATION HARMING, ERGINALED FOR SECOND SOCIETAR RESERVE

Allege Mentingers for S. est-decomb when his design and the state. Present

COVIDED BY DESCRIPTION OF LA SHOP HAVE ELVING THE LIVING THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY.

DESTAN BESTA MAISON DE L'EMPRORED DA MADITAR EL DESCOTONES, ET EL GERMAN DE

Lan mil huit lent linguante l'remier Fenither 01016 Life Samedi den paont omge hemes ! Blunchard & Crare A Denna du Matin Devant neus & VI Al Ce for federic Elmond Guyon Maire de la Commune de Hears (Seine) officier publicede letat avil out Comparer en la totte de la mairie l'm antoine / Stancherd journalier demensant a leans me voltaire agé de vingt ling ours pusses ne a flabor arrandissement de Montmedy (Mense) le Viryt Lept octobre Mil wit Cent hente, Minen quant an mariage fils de jean bagetiste / Slanchard Tournens en bois demension a flobor (mense) et de jeanne haumont Son gourse de acte a flubas la quatorge ferrier mil huit Cont quarante huit, le Det 10 / Hamchand fils ibere du Service militaire ainsi qu'il resulte denn Certificat delivre le quatre juin dernier pur la sons drefet de Carrond is sement de Montmedy qui nous a ele regresentet et austit st renden stepulant pour line et en lou nom personnel avec la Consentement de Son dère qu'il linda donne Sar aute en Grevet relin pour ma manfra en torne et demeure a annexe - D'une d'art. et delle Marie Crard journaline Demenzant de fut a Means me du four et de droit a chatillon chez son viente, ayes de vinest ans dasses, née a chatillon lins les Cotes le gralorge avril mil buit lent heule lij Mineura-fille de functions louis braid decede a chatillon Sour les Coles le Vinyt any man mit huit Cent arremente et de jeanne Chandelet son epour e de Cede e chatilon Jour les Cetes Ce Dans aunt Mit huit Cent any vente quate petite folle de Miches louis Erand de cade a chatiton Your les Cotes la neuf mons mit huit lent hente deux et de anne Moitaine In verve de ledes in shatillon lour les cote le vougt dans mui mil huit lent querante ly petite fille de funlois chandelet decede a chitillon. Sours les lotes le cirry junvier mit huttent hente ment et de Jeanne Ching du veure dans dufestion demensant a chatillon Sous les Coles Mense la dite Dalle France Itipulant pour elle et en son noon personnel avec le Consentement de son aiente Molemelle qu'elle live adonne dar ate en brevet relin pour ma Bandot invlance a chate Claim arrondissement de Venden neuse le Virust two juin mil hut lint lingrante his unwithe of Demenre a annere Dante land.

lesquets nour out reguis de du Ceder au Menique dujeté.

entre en et dont les publitulions ont été faites en la Mairie de chatillon sons les Cotes Mense les donnanches guinge et Vingt dans juin dernier et en alle maire les dimanches heije et vongt puillet demier le lont Luivourt la lui et lans oppositions interpettes pur nom en exetation de la low de dig puillet will huit Cent linguante les Comparavorts nous out declare qu'il n'en point et fait de Contrat de mariage furbant de l'a levre réquisitéer, agrès avois donne betine de toutes les dies susmontionnes lesquelles agrès avoirt et perruphier dont demernes a annoters et du churche by tite any du ade napole on intitule de marings trons avons domande une dens Congunta I'lls voulent to premiero pour export, chalin dery argent reponde Agurement et affirmativement, nous Blanchard & gelle Maries Erard in de Vents lout unis en Meridago de Caque destins nour avour dusse alle en du Jones De 10 M jean 10 Teph Venteelet eye De hente neutans pepioneniste dememant à Means me voltaire et 27 ami de ligrons 2º Angusto Bagarge auge De Vingt mutano Garlon trastemo demensant à montronge anno de llegens. In jean bugitiste Charton aye de volyt by tans journalier demensant or fins me & antoone of 53 Paye un mot beenfere de l'égourse he m jean adolphe Guillors ayede granante un aus Cultivaleur Demenson a Reany me de four so 8 amo de llegarsa lesquels Merari out loyere avre les epons et nous le lord agres ter me faite. (Blanchan) 16 evari Blunchand Get Guillioury Bayout Venteelet Jayage

Lan mil huit Cent Cinquante Liste Sumedigent Lamy be buchet Devant nows Com pederic Elmond Juyon Camy beficie a selection mune de Means fine officier public de l'état avil out longure en la lable de la Mairie 1ºM donis charles The dee damy Sulpten en bois demenant a danis me des robiers i 106, age de hente dons ans, ne a dans las les denseione arrondistement to vingt quatra juillet mil hint Cent Vingt quatre, Majeno, Fils de auguste joseph damy Earlbeno demensant a derris que clothe des bernandins d'es et de dame danse dantine des not Jonepoure Sans dufersion demensioned de droit avoir son Mari et de fait tire Des resiero numero ses le det so tamy fils tiliero du Senvola Militaira vinsi gutil resulta Jun Certificat delivine par les membres du Conseil d'administration du demies régiment de grenadier de la garde impériale le vingt judlet met huit ant linguante si land taland until er ete exonere du Conce la Militaina en Conformita de l'article 8 de la loi du vingt le curril aut huit lent anynomite any leguel Certificat nous acte regne sente et austitot rendur. Itipulant pour his et en sonnone personnel avec le Consentement de son pere donne jun mete rela devant ma Dournet Verron hotens a dorres 6 donge juillet mil huit tent anyuante sig une expedition dupul et demense a annexa et avec le Consentement de la mera ité die Vente - Suchet Danchisteurse demensanta laure une voltaire et g, ages de tente nen fans partes nec a leans to vingtip novembre mit huit bir bir majeure fille de louis clément Melchior duchet et de dame Munie Sophie Barday Son épour à sours d'estions demensant entemble a Themp me Voltaire et a typulant pour elle et en son nom personnel avec le Consentament de les persons Mere d'a die Souts ______ D'autre dons to Lesquels nous out reguis de desceder un mariage. projete inte any et dont les publitations out ele fuites en cette maine et en celle du Legtieme arrondite ment de dans les domanches treine et vingt juillet dernied Suivant la loi et Sans appositions interpolles par nons en este action de la loi du die jui let mil. hout Cent ai quante, les comparants ains, que les personner su tentet nous les autorisations nous on to

deeline qu'el a été fait un Contrat de Merriage relu pour me Manfra holane a leany le lest de la mois. Ludant Devit à leur régnisition après ervoir donne les timettre Unete de noit somme du futur (ceque l'agnes arron) eté puraghe est demense d'annoxo? 22 de l'hete de nout time de la future insent à la date hir le regarte des muil lances de Cette Commune pour lan mil hurt tent lenge 30 of du chapetra for The ling de Code nagoleon intetale du Mariage mon avons Demande ans Dens Comparants Mile vorlent te dundre pour epons, chalum Lens ayant repondre Segramement et aformativement nous divinoulous em nom de la lor que ma donis charles of meder damy et delle Tophie Augustine pluchet ici de Sents Ant uni en Mariage de Ceque Dossus nons avons dune aute en du Tenes de 10 m je an baptiste alfred Giran ay de trente nen four fabricant de bijons demensant admis plale royale et ig lous in de lapour et m louis chayelle ayelde hente gnate and med de visis demensant a deins une rumbuteau et 1) ami de lyny In lows athanise Bennied and de hente hunton ebenite demonsant montfort lamany Lune Fords Cousin de Grows ho m punais hurant and das tente and Tourners d'intervaint a fentilly kors ami de l'épourse, lorquels out ligne avec les equery les per et mere de l'éponse, la nère de l'épons et nows letout agres luture faite L'of Lemon 7 Comedone

Lemoine Chevollon

- Same 1 - 3-

2

Lan mil huit Cent linguante Sig le Samedi Trois Vingt hois aout our heures du matin Trois devant nous Cesar frederic Elmond Guyon Marrade Heavy Kines officion de Metet twill out tompare en la lable publique de la mairie 1º m dierre henri demoine epiaer demensant or paris ma ja Col et 46, age de vongt den and pastes, ne a dans dixieme arrowed tement to viryt how mans mil hut lent hente grahe, Mineur quant au Mariage fits de jean juegner demoine Concierge demourant adaris me julob de 46 et de dame je anne antoine daras son époure delcéée a dans dixieme arrondistement le Senje fevrier Mit hut lent linguante Sig, le dit teens Como ina fils libere du Service-Méliture ainsi qu'il regulte dun Certificat delivre le vonest any juillet dermen pour la de hetans General de la drefecture de la seine Constatant que le 10 demoine dierre nense a ete Exemple de Survice Militaire lequel nous a été représenté et austitot render, Stynland pour but et en burrom porsonne avec le Consentement de son pere ité des sent dune dant. 20 et delle Merrie jodephine Chevillen altivatice demension or leaving me boltune it's ayed de vingt dung any nee a bleam feinet bed lent nout mil but tent hente youthe majeure fille de joseph Marie Chevillon et de dame marquerile angolique dende son épouse autivaleurs demeurant entemble a leany me Nottaire of of typulant peno elle et en lan nom per onnel avec le consentement de les pere et. Mere ité dre Zents les quels nous ont reguis de choceder an maringe projèté entre eng, it don't les publiculions out ete faites en atte Mairie et en alle du discieme arrand dement de dans les démanches Whyt Lest juillet demico et hois aunt pretent thois suivent be low I Some opposition. interpelles now now en exetation de la loi du di juillet mil hunt l'ent Cinquante, les Components ainsé que les dorsonnes protentes pono les llator Pations, nous out declore quelle ha point été fait de Controt de Mariage : faisant droit a bow reguisition, upres avoir donné lections de toutes les pièles sur mentionnées, les quelles agres avoir et paraghées sont demensées a annexees, et du chapitre if the Ciny du Code napoleon intitulé du Mariage, nous avons demande ours dons Comparants Mils Ventent te prenova pover epois, chalim deux ayent repontus le garement et a firmativement, nous delenons annom de la loi que m lierre henre demo une el

Marie Do Sephine Chevillon it de Youts Sout unis en Mariage de tout le gue dessus nour avous drisse aute en dretence de l'om françois Boot injelde loveante hors and Employe Demenvent me du marche very 18 a lais ombe de llegurs 2º M dierre des Calher ayelde anguante frans any byel domensant a davis his bandon volleneuve N'he onele de legous se un jean mane cherollon aya de anguante quate ans luttralens demensant a bleams une du dotit chemin ct 24 anele de Clepoure he m Epiphane chevollon agelde gourante mus aus pepularens le donnersant à fonterray mes reses onele de llepourse lerquels out tique ave le pro de l'épours les perce et more de l'épourse les your et nous le tout agres lestaine funta m Japarelion H. G. Sennoim Sind Harring WChelley ma venise In Cheville Compone Echevilles L'an mil huit lent linquante de le Sameir Viny

Mangin & Binois

Lan mil huit Cent linguante de le Samede Singt
Sextembre onze hemes ungnont du montin
Devant nous juegnes hiard Conseveller Municipal de la
Commune de Means, officier de Legne de Metar Civil
ant Composer 1º M. Jean Joseph Mangin Mennissier
Demennant chez les père et Mère a Means la dip de Cembre Mil hit
Cent hente Majeur fits de jough Mangin jurdinier et de
Dame Course rosalie Breant son époure demensant entemble
a Means me hondan de 22. Ce bet so Mangin fils libere du
Lenvice Militaire, ainsi qu'il resulte dem Certe fotat delivre
le se aont Mil huit Cent Conquante sej rave le sestaine fébrial
de la desfecture de la leine Constatant que le mumior hoistere
quarante sej c'ohie an livre au manyon na par ett
Compris Dams Ce Contingent lequel nous a été represent et
ansistet rendre stépulant pour lui et en son rom promonel
avec le Consentement de ses pere et mire ict dustints - d'une s'art.

24 et delle Genevieve francoise Dinois Continuere Demensant a Kenny ohen the more Mitter me penthievre it 2, agre de vongt quite aus purles, we a leave to thene jamenen michiet Cent hente deux mejune folle de monte ans Bons delede a Heavy le new fourt mil huit and linguante et de marie funciose Boulet la venve demensant à fleans me put hiere of 2 tipulemt pour elle et en lon som poponnol over le consentement de la mera d'el prétente d'autif port. lesquels own out requis de divceder un monenge projeté entre my at don't les publitulions out de feules en atta mairie lis domanches hente un aout derniew et Lept deplambre que dent mor Survant la loi et dans opposition interpelles par now en execution de la lod du dis juillet mothet lent arquente les Components ansi que les personnes prédentes pour les autous ations, nons ent declure goult n'en joint ete furt de contrat de maringa. fair ant droit a level regnisition agries avoir donne lecture des actes de nuis las us der futurs ainsi que de l'aste de dece Du pera delafutura inscento a lenno dates lus les registres delleto and der now lances at Der Deles de cette intitule du Muriay nous avons demande any dung onele Congressions Ilelo ventent de prendra pour épous chaleur JoJ Many Herry ayout reprodu Segmen out at a formativement nons declarous an nom de la los que m Jean Totagh 1 Binous Mangin et gette Genevieve francoise Binois da pretents font ums en Mariaga de Sont Ce que de Mus non avour dres le acte en pre sence de 10 m anno of manain punevis voctor strnoulet age de gumante dery ans Commis suite reporte terre des Contrautions de la volte de dans LOR Bleant demensant une de davois No 20 a laires ami de llyons 2 m prosper alphonse Farrier ayede quante quatre ans Bhoule me minustro demensant a leung me honden Aho and the sound Le llegiong- 30 m funeris Chéodore Bonvis aye de gumante 10 ms pur en Demensont The terra never Not or mendon Lethe town to Be the growse he mo alexandre Boulot agelde Soiseante ling and Cultitates danemant a mendon onele de l'epense terquels out runge un init Lyne Carres les apons les pere et mere de llegrens an weredelle pourse et nons le tont yours leitant fante Comme mil allesception de la mere de lleponse que in Duchino ne lovoir c'erre vi sopres de a interpellar que letter de of elboungins

Lan mil huit Cent Conquante Sig le dis hen Factobre dis hours Forlades maire de la Commune de Reans officier publie de l'état hir Lout Companie en la Salle publique de la Mairie l'a le Francois Forlade agent de délité aye de trente hois aus ne en la ville D'Ille pyrences orientales le die novembre Mil huit Cent Vingt dem demenrant in Many Porte de charenton me du petit chemin d'15. majeur fils de dansent Forceide de le a Ille syrinees orientales to viny Mann Mil hust lend quarante lung et de augustine del Carry son enouse deledee a Ille led à huit ivit muil horale limet huit Cent querante hors. la det ju Foronde en Conga provisoire litéra. ble antente un delembre prochain autorite a Contractor Maringa Effig. 95 Juivant delesson de m le General de broyande Commandant la Departe arent dela Sebre du deux Septembre dornier, Supulant peru florios his et en son nom personnel agres avoir afforme advisique les terrours a agres nommes qu'il neu aucun ascendant Vivant duns da te Col Busse 20 et delle d'ine honorine dete Michelin honorine dans diofession net a faire la dis octobre mol hut Cent voury quake demensant a Mouning leany me depetit chemin it 25 ages de houte un aus majeure eleve de l'hospite des enfant houves, folle de dére et mère inlonmes Stephent pour alle of in Son nom personnel - Dante part lesquels nous out requis de devoceder un nariage projeté entre enget dont les publitutions out ete faites en atte maine et in alle du nenvience unondissement de dais les domanches lest quatorize et l'inst un Septembre dernier luir ant la lovet lans opposition interpelles pour nous en execution de la lord de Die pullet Mil huit and anguante les Comparants ubus on declure qu'il un poort eté fait de centres de mariage foudant droit à leur vymistion après avoir donné lecture de Contes les, pirter Insmentionnées, asquelles après avou été parquetes four demenses a annexee et du chapitre le title ling de Code hapoleon in a lale du mariage, nous avons denhande my doing Comparants Ills ventent to previore some epong chalin days agant reponder Segurement et after rutivement was delarous our nom de la loi que m Frantis For Cude et delle Tine honorine dite Michelin honorine i a present sont unis en Mariage. De tout le que destus now avous, d'esse acte en de Tente de l'om flore bustiste liveret orge de grevrante met ans origand en demensant a leans me hond un il 39 and de legrery. 20 th chooles engene Miget agel to voryt & and Sugar. de villa demensant a lamo me de higetite trojet à ann Le Cymp & m il vone Shirt aged a vongt to and Levyent & ville deminsant a Heavy me de sindingen Na g own de l'épourse ha margorite jean sugtente laye un my 13 as let and de hente ans langual de volle demensione Comma mil as leaving wie of four it is and de lyworse of lenguels out por cale loyur aviator ejung et nuns quant à l'équisa elle a Februar avoir chien seguer de a criteralle

Y an mit huit Cont linguente by to Moure Vingt hat Ranjon & Cétard octobre onge hernes et denne du martin Cimi Devant nows Joseph Mounier Sujoint an maire de la Commune De Many, officier delegne de letat aire Cont Company in falle publique de la Meritie 1º 6 10 Frances hanjon paround and de trente ans justes no a meregane Commune de tromac le lent octobre mil hutlent longt de Mayour file de Matherin 2 anjon Mason Demourant an Ullhage It Merigane Commune de Romane hante vienne de marie Brunet femme 2anjon de lette a Comac la lost ferrico mil Aut Gut Vingt left, Itipulant pour his of ou Son non personnel avec la Consentement de lou pere donné que acte en bouet poste devant in aufort no luce en re redonnes des cherains Conton de it talpite les builles haute Vienne le sest janvier viel huit and angunte to, enregiste legalite & Somewit Cannoxa Sunt En nett chemin of 8 ages De viney thirt aims Lustes need a Montigry It Bouthelenny Courton de precy lows Thil, lote doo le sings novembre Mil hut but Vingt left, majeine file & clande Clare Voiturier et de anné pauline Ceverse son éponse Demensant andernite a Moone me du jetit chemis 2008, Higuitus pour olle et en son nom personnel avec le Consentement de Jes pire et mere de prestents lesquels nons out regain de prooder au muriage propeté cité expet don't les publitations out et faites en atte minime les Jananches donge It by new octobre die tent their him on the in et low opposition interpelles par non en execution de la lor andi juillet mil huit ant anymente, les Companions sons out Declared grad ala point de fait de Contrat de mariage fait ant dwit a low requisition, cynes avoid donne las times De toutes les dietes surmentionnes, tiquelles agnés avoir et puraphees Sout denverses a annexes, et du chapite ly the cing In like nago loon intitute In Muriage - now avon demande any deny Comparants Ithe Vencent to premie point erong, chalin dens ayant renown Separement et afformativement nous deleterous an new relater que m François Ranjon Agella Barba telare ile métents sont unis en Municipade ce que dessus nons avons dresse acte en dasena da los jeun louis deprehant up de Vingt guntre aus Cultivations Demensont à ates seine et oise anné de l'épong. 2º Massion Manneguen agé de granomte hois airs pavent demensant Zenjel un breet a Hein me du retit chemin it of ami de Capanyo 30 m joseph list juge I de tente and menniscen demensand a pains mede the chartlet 1603) leanfair de la pourse ham huncois deronen age de Vong gunto ans jardine w Ranjon Demen ant a athis Mous soire our beaufe to de l'éguise lesquels out ligna avec the gover, la pore de llepoure et wows quant la mere de llepour est un somannagain ils out declare na savoir elire mi signer de ce interpettis Colore Runjon Clatona L'efranchan L Lepauchout firse CICICOL Cirke Setween Meumy Lesvin Mounn

Lanmit huit Cent anguante di la hente acto tre onze 20 humes et denne dumartum. Devant nous douch. Meunier adjoint au maire de la Commune de Heavy, offother Dubrewill Tacque Deligned de latest and, out lampennenter bulle publique daling Marine 10 le 10 Jean marie Dubrenit Courseur ayore c hente Lept and paster no a Menny le trenje fevriew mit hout tent dis vent fils de louis jeun Morrie dubremil et de Cherese Tennet for efferse demensort lows a steams me de fond te det Dubrenet fels, Majeuro, the portent pour list en formous personal were to Consentement de les priet mère da drovents d'une Sont et yelle Marynerte juegnet ansimine agéc de virgtany aus demensant a learns me de four Majeure folle de punevis judgat et de Manyante dembal son eporse proprotomas Demensent a haraumont Merse, Stephlant jour elle et auton non juronnal avec le lourantement de les pure et mère va leignet nous out reçuis de suceden - an mariane du jete ento en et dont les publiculais ont été faites en la maine de haranerout Meurse les dimanches quaterne et vingt un eplembe Demico et en alle a les domannehes dinne pet Vingt to octobre present hours to tout suivant be les et sains opposition, interpelles par nons en execution de la los du dis juillet anit huit ant ling name les Comporants airri que les personnes presenter pour les antonsations nous out declare qu'el n'appois april avoir donne betweel'de l'ait de noir some du futare Insent à la date lux le régistre de nois someis de cette Comme nour lamine milhout lent dipnens 20 de Maite de neur tomes De la fature 3º du Cost hill de non opposition delivre dewle more I har aument les quelles prètes degalibéers. Sont agres avon ete promphees demenvers a annexes heat du chight life titre Ciny dela de major le bu entetute du mondage nous grandemines and dong Congerients let venlent Le prendre pour épons chorain Ten ayout repondu de penement et affirmativement non prenontens an nom de lintor que d'eun Volarie Dubreuil et della Marquerila Incomet ici du tent lost unis en mariage. De Ce que dessus hons avous dus acte en presence de 1º m andre jeun du Cors one de Conquente unans etagnero demensant a leans me on jet then in of 35 amid legroup 2 melour's gret age dehente spans journaher dentermant a leans me Voltaire it 2 beauters de legions, 3º mantoine quimbal anyelde hente denn aus journaher demensant à l'euro the de la monte hori eve 12 lower or lanouse he me Mome jean tous in Colors royer agt de arguente tent and proprietorie Someonout a sleans me voltaire fores and De llemones lesquels out signed avec les egons les port of there de l'espense et nous gount drey pere I have tellegung of was guintail temaking its not rectione no favour chira in ligner de la interpeta atout anies lectione finte.

L'an mil huit Cent linguante 000 21 how quant de maken Tighernes Six et Hernier Genillet Braiff & cher Devent now joseph menneed adjoint and maire de la tommune de Mary, officie dellegra De letter and our Companie en la telle publique de la mairie 1º m juler antoine Raily perite agel de Voney un aus gens ses demensent a paris me du fautoury mother of 172, no a st Venant purse (alins) le vonet legitembre) josenh numoleon Kaiff de tede a mervolle (nord fle premitese front will hat ant governmente neuf at de aimee zelie tequipen to venve Continuere demensant agains me du fantony it matin Noun le dit l'élève du servote moletaire auns qu'el refulte Thurlot part deliver la viry any Legtembre Dermen puro beheture General de la préfecture de la teine paymel nous a ele regresente et aussist tendre stipulant jour huis et en son nous personnel avec le consentement de sa mère - Jame port vot gelle Marie Evelina angelina chevalier Conturière demensant a fleung chez les pero et mere jagce de virigt un ans justes majeme folle de done Gabroel chevalier jandime et de Dame Marie madeleine jorephine Barroche son égone demensions ensourble a leaving me du getet chemin it 25 Stipulant jour elle et au son nom personnels avec la Consente lesquels nows out requis de procéder ou mariage, mojeté entre eng et dont les préblications out de failes en lette maine et en alle du cinquieme arrondissement de juis lis dimanches cong et donze octobre dember hierant la boil et lour opposition interpelles par nows en execution de la lod on di justlet mil hat ant any vente les Comparanto ainsi que les personnes presentes pour les antons ations nons out declare qu'et n'en point et fait de contrut de mardage faitant dust a leur regulation jagues avoir donne lecture de Toutes les pieles hes mentionnées, lequelles après avoir été parenphies sont Demenviers at ammerces, at Du chapite to the any In and napoleon intitule du mariage, nous avons dentaride lans denplomparants, this venters to prende pour egons charance Dans agant reponde deparement et afformativement Raiff et delle Morie Evelina Angelina Chevalier du pre tente Sont unis en maringe de le ghe destus mons ouvers de son desde feron ayel de quarante trois ans entreprenent de pertito de memerina a dans an de dutrol et 16 amil de legons. 20 m antoire Franch agelde hurte wing was punte in buttonent dempersont a tenant onele De Repeny. 30 land alvers danvin age De hante libry and commone derene mant a lang med petet show in 18 and de legumese he from manie lasteau Me Ehevalur Los Souris The relien y a half

L'an mil huit lest linquente que lamed huit www.ha cary humer for Dennie du toris Devant nour j'olegh Merenner adjoint our manie Delie Commune de Ceny france) offorier delegned de lletut and ? Clouet & Drouet out Companie en la lalle publique de la mairie cole so Elone Horent clonet Cultivateur Danemant a Kenny une Voltaire 1037 and de vorryt un our pusses ne a pans have below arrowdit terment le dig tant novembre aut hout Cent hente quake minero quant ou mariage fitade juegnes hypotite edonard climot becede a montobrew / Tomma Conte must mit tent hente nent of de marquente a Maynon son opense de adre a dans hois dema arrows tement by avnilanit hunt lent quarante. le dit so clove libere du service un litaire ainniquel. resulte Hun artificat Delivre por la prefet de l'youne le di Lest actobre Derview legnel where a et representé et auritet rendu. Thyulant jour live et en lon nous personnel agus avoir afforme cover Somment admi que les teau our de agres nommes qu'et ule an an arandent what of getil dy were la lien de uno Detes d'une junt 20 et gelle Margnerite dronet authirature Dumennom allenne me voltaire do 39 aget De vongt Dens ans her a vacherano la prince force unthut and hente gunte majeme folle de andre Drone Decede de ant anguerate quatre et de at herde dulgity la Vouve journaline dunemant a vouves fire welle frya ladite Delle Dromet the pulant pour elle et an I donnom personnel avec le consentement de la mero lisquels nows out requis de la ador an mandre projete ather my of Sout tes publications out et failes en atte Mairie les domanuet es any et dange actabre Dennier Luivant labie et Land oppositioner onterpolles pur nons on execution de la loi de de problet and hunt lent aring anute ter Conjunants airest que les personnes pre Gentes pour les antorisations were out Dulane quill ala point de funt Le lon trut de mariage fairant droit à leur reguisition your avoir donne letare de toutes les préces lismentionnées linguelles agres avoir et juraphers low Demenne amore sees of In chapatre to like any de ade agrolio outilité du mondage , nous avous Dunande dung dons Congrammets the ventered to prende jour enous chaline Dong ayant reporder legementent of a formativement nous per noncours un nom De la loi que Edonard. Horent Clovet of gella Marquerita Dronet da pretouts land unit en mariage De low Ce que sistems I am avan dresse acto in Surende 10 m fules Brule my Devonet new and afternteen deminent afterny we well aire dong and se legary sommaling Sementer aboutoure Compas de l'égense de me jeun adolpte bouredes ay & tente twis and Convenior Dunen sand a leury me voltaire vorth, Consir de Réponse les quels out tigne we legouse it nows quant a legony or la mere Olepowse of our perbelayed temoon de out deline ou furion dure out home de centrepelles le lont agrès les ans Bources Bruke

TABLE.

186A	regis he	Dates, des autes	Nome et Renoms				
- th	14	2 aout	Blanchard antoine & Erard				
15		8 novembre	Clouet evouard Horent & Fromes				
	20	30 octobre	Dubreuil jean marie & jacquest				
17	18	18 octobre	Lamy Cours charles amedee & Suchet				
18	15	g aout	Lamy Cours charles amedee & Stucket				
19	16	23 avnt	Lemoine Siene henry & chevillon				
20	17	20 Lentembre	Mangin jean joseph & Binois				
V.	21	8 novembre	Raif jules antoine & Chevalier				
-22	19	28 octobre	Banjon pancois & Cetard				

nombre de nent actes de Mariage
qui dera resondre dons la Table
annuelle
Meany le 10 novembre 1856
L'adjoint du Maire de Mans



DEPARTEMENT

DE LA SEINE. State of a during the state of the part of the

ARRONDISSEMENT communal de Science

Commune de Seaux

SHERRING LAND STREET

REGISTRE DOUBLE

DES ACTES DE Mariage
POUR L'AN 1857

MAISON FERDINAND MATHIAS, FERDINAND BOUCHÉ, SUCCESSEUR, PAPETIER DE L'ÉTAT CIVIL DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, DE LA LISTE CIVILE, DES MINISTÈRES DES FINANCES, D'ÉTAT, DE LA MAISON DE L'EMPEREUR, DE LA MARINE ET DES COLONIES, DE LA GUERRE, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Rue Mandar, nº 1, ci-devant rue St-Honoré, nº 108, PARIS.

Le présent Registre contenant feuillets, servira pendant l'an à inscrire les actes d de la Commune d Arrondissement communal d , à l'effet de quoi il a été coté par première et dernière, et paraphé sur chaque feuille, conformément à l'article XLI du Code Civil, par soussigné

du Tribunal de première instance du

Département de la Seine.

Paris, le 28 movembre an 1856

6 de Beausin

SEE BUT BUT BUT

U-SI MALL STUDE

MAISON FERRICAND SEATHERS, FRIENDENAME BORGHE, SPORGSENS, PARTHER DE L'ÉTET COPIE DE DÉPARTAMENT DE LA SEINE, DE LA LISTE LIVIE, DES RÉSISÉES DES PERSONS, DE D'ÉTAT, DE LA RAISON DE L'EMPERENC, DE LA HARDIN ET DES COUNTES, DE LA GERREE, DE L'INSTRUCTION BURGLOOM,

ARTHUR AND THE PROPERTY AND ASSESSED AS A PROPERTY AND ADDRESS.

Marchadier Briffod

Lan Mil hut linguante Premier Femillet Lept to doune janvail lept heures to of The demie du malin Devant nous Commune de Meury (Seine) officier de Come de lletut avil, out Companie, en la Salle publique de la Maine 1º M antoine Marchadier - brotemlen demen Sent a leave une du petet chemin is 10, agé de viny quatre ans ne a Mayrand, Conton dandes / pun de doma la vingt huit Forrier Mit huit levet hende dery mineur quant an Mariage fils de anteine Murchadier et de dame Mirie Chanver on Les épousse luttivaleurs demeurant ensemble à l'amegrand puy de dome; le det 1º Marchai au pls, libere du dervite Militaire ainsi qual resulta d'un Certificat delivre par Co Maire de Sameyrand le gunto de Co mois lequel nons a eté represente d'auditot rendui, de pulant pour lui et en Son nom personnel avec le Condentement de son jone de present, et une le l'ensentament de la more donné par all en brevet rolumpar me hiouther notaine a ander le vingt deux de Combre dernier linegistre legalise 20 et demenire à annoise Briffod Contariere demensant alleans une hondan et si , age de vinest deux ant, nec a hamves Sources to lingt un man mit hut but hente quake, Majeure, fille de jean louis Briffod et de dame Clandine chaquis son epouse tultivaleurs demensant ensemble a tranversales Parviet Supulant pour elle et en son nompersonnel avec le Consentement de les pere et mère donne pour alle en hevet devant ma des juicques notaire a aunemaste forvoire de any delembre mil hut lent any nante 19, Timbre, invention Cegulise et demenne Ci annexes - Dante pont Lesquels nous out regnis de proceder an Mariage projete entre enpet dont les publications out els funtes en lette mairie les dimanches Vingt huit de l'embre dernier et quate janver product mais survant lutor et lans opposition interpelles promous en execution della loi Du Dip juillet mil hart linguounts; les Comparents mons out declare ainsi gos la personnes protentes pour les antonione go il n'expoint été fait de Contrat de Donne Ceture de leveles les pietes les mentionnées, leignelles agnés avoir été paraghées dont demenrées a'annexees, et du chagithe Sig titre ling ou like napole on intitule du mariage

nous avons demande uns deurs Comparants Mils venlend Le prendre jour épous, chalim d'ens ayeurs répendre ayunt decline no Separement et affirmativement neus pronontons lavon eture no an nom de la loi que me antoine Marchadier lizner De co onterpolle your at Jelle Fanchette Buffoll ia de Tents tont lecture unis en Mariage de Ce que destus nons avons dune acte en presente de l'Mantoine Marchadier aje Coinemardandin Le Voney Legt and Cultivalent demensant a Cenny Bbulba Diole Ine du petet chemin is 10 ficte de llepers I m'jean joleph Stala age de quarante dens aus mile Mare Megerano vous demensant à lamp une houdan d'es anni Le Cepour 5 m Marca Mecher Megerand Marchadion age de trente hors ans employe demensant a Диниция Leans une du petet chemin il s'anni de l'épouse Meuning h'm jean Dumorque age de Verryt tent ans demeurant a tongumean levre tode Comme meli ami de l'épourse les quels out logné avec les épour et nous le tout après les ture faite sousque le rère de l'epour de l'est de l'ulle mondre le l'ulle de mondre de l'est de l'ulle de mondre de l'est de l'ulle de mondre de l'est de l'ulle de l'est de l' Toinemarchain Jumeryue Munich Violes. l'aiffo In water Jane Megerand Marc flegera e Humbadier L'an Mil huit Cent anguante Sept le Marde Vingt Sanvier Reure de Mide. Devant nous doseph Meunier . Labien adjoint au maire de la Commune de Many (levre) officier de legno de l'état avil ont Comparisen la Sale publique Lecalon Le la Mairie 1" m Dean Thomas Auguste Fabien Gendarme a cheval a la brigade de Dourgla rune demeurant sonte d'orleans a lleans, aye de hente ling ans ne a teurterieu. haque (anton d'octeville [Manche) le onze aout mit huit Court Ving un Majeur fils da Chomas fabien decede a ternleville hayne to vingt den avril mil huit lant Singt day de duzanne pantaise de lot don épouse do a des u quelletol Canton de Pricquerolla f Manche) le viny Syst octobre Mil huit lent guarante un le Det so fubien autorise a Contracter Meniage Survent permittion de lures pour les Membres du Conveil d'administration de la Conquegnie de genile unione de la Soine du Dis lest de Cembre donnéer

apar avoir afirme down derment qu'il non leux aucune certembant, Vivant & qu'il rignore red delle henriette anternette Louise devother Leculon Cultivatrice demensent a Keans che Les pere et More une Voltaire Nors, ayer de Singt un aus, nee a Ceny le Treine juin mit hut leut hente majeure fille de dierre henry Letalon et de Marie antoinette dupont Son époure luttivaleurs demeureur ensemble à lienze une Voltaire of 33; Stynnlant pour elle et en son nom personnel avec le lousentement de des dere et more d'il die sents d'untre dant les quels nous out regnis de divalevo au Mariage divieté entre enjet dont les publilations ont ele failes en lette maine les Limaneher Vinit nent detembre dermer et quatre janvær present mois Suivant la low et Sans opposition interpelles peul nous en exchehon de la low dre dis juillet mil huit lent linguent les Comparants ainsi que les dersonnes pre Ventes pour les Autonsation nous out declare qu'el n'es point été fait de Contrat de Municipe fairant droit à leur régnise tion ques avoir donné les time de loules les pieles Insmenteunnees, lesquelles agres avoir eté juraghées lout demeurees a annerees et du chapetre Sig the any du love napole on intitule du Meniage, nous avons demande aire dens Comparants Mils Venlent Le grendre pour Spons chalin Herry ayant repondu de parement et afformativement nous prononcons an nom de les loi que m Jeern Thomas Auguste Fabren et delle Kennette Antoinette Louise Dorothee Lecaton da die Gents tout unisen Mariage. de Cegne destus nons avous dresse aute en metente de mm 12 Dean Chomes alexandra Jaban ayede herte neufans me de von demensant a land he neuve der mothurin Nobe here de l'égens 20 Auguste velut aye De hente ligans mid de von demensant atans une Velle du temple it 56 Courson de Myong 3º Jours amedia Degrowery age de gouvrante neufans portitulteur demensioned a chatenary onele de l'épours he toème Marie soudle agelde guerrante dery aus duprochure demensant a lang me voltaire once de l'épouse les quels out togné avec les grons le pere de l'épourse et nous guent à la mère de l'épourse elle adeclar on lavory chire in togner de Continette que les tare Commanderno Lehard

Lan Mil huit lent linguante Lept le Vingt huit janvier huit heuner du Soir Devant nous Totent Meunier aifoint au Maire de la Commune de Means Paines officier de legne de l'état livit, ont Congramen la Salle publique de la Maire d' M clement tours henry Commandeur journalier demeurant à leanpue Voltais et les, aya de vongt lent ans, ne a plaiser seine d'oises Eguinge Mars Mil hust lent Vingt neuf, Majeno plo de luc henri Commandeno journatien demeurant in Muison In leine et de Margneriles generiere dieitly son epoure de levée a Versailles (terne toise) tely jun. Milhut Cent guarante Sept. Edet se Commandeno fils libere du service militaire, ainsi qu'il apport du Congé de liberation delivre pour le Commendant du de pot de rechutement et de reterve du departement de seine et dise, le hente un de cembre Mit hut tent Congrante de legnel nous à été representé et aussilot Tende Ite pulant pour and et en son none personnel après avon aforme sons sorment ainsi que les temoins agnes nommes que clest dan erreur le dans son auto de nous tource le nom de la mere est atut d'iens thy antiende dreithy son voritable nom, avec te Consentement de Son pere donne per acte en brevet relujon me Donar no ture a Sortion olle le vonet how fair vous Milhout and any monte legt enveyor the legention at demeure ci annered 2º et demoiselle Maria desirée flore Céhard yournatiere demensant a leans chez les pere et mere me Voltaire Noh, aged de vongt un ans, neet a Meny le onge av roll mil hust lent hente ling, may one follede Maria charles Chard her Clagens at de desires lawise andry Son exouse demeurant ensemble a Hours me Voltaire of hy Superlant pour elle et en son nome personnel avec la Consentement de les pers et mero ia modernts . deurts part. les quels nous out requis de proceder animeringe projete entre enp, et dont les publications ont été faites en Cette Mairie les Démanches hente novembre et dest de Combra Mil huit Cent anguante his himont la loi et tour opposition, interpelles par nous en exetation de la loi du Die juillet Millant Cont Cinquente, les Components euns que les personnes prétents pour les anterisetions nous out Declare, qual ula point été fait de Contret de Maringe fail out droit a leur requisition, après avoir donne l'etire paraphees lond dementes in annexes, et du chapite in the City du Code napoleon intitute du Mariouse nous avous

Se prendre pour épous; chalun Hong Trois ayunt reponder Sepurement et affirmativiment Clement louis henry Commandeur et Demviselle Marie d'étirée Flore Chard icidelents Sout unis en mariage. et aussilot les dets group out Duelone qual est no dens un enfent insont hur le registre de lotat avoit de la Commune de soulenay ung wes en date du dig neuf legtembre mit hunt Cent anynante how et Lous les nons De helard Stames los Detire, lequel its relonnois sent pour teno fils et en lant que de besoin déclarent la légitimen de tout 6 que d'estas nous invous dresselante en presente de 1º m avien jueques fontains aye de querante hut ans me de von d'emensant a lleurs me hondan it 31 ami de llegrong 2 m louis pennas antry agelde cinquente dans ans demensant a steams medn fono de lami de llepon 3 madogshe Guilling age de guarante un aus autoralem demension to Mennes meda four of 8 Consun 2 lejouse h'm Timon angente Guillions age de anyumite byt and lutte valend demension to Cenys medafono of 17 lonson de lle pourse les quels out tigne avec tepousagles per et more de llegunse et nous quent a l'épous da decline ne lavair chire ni ligner de la interpelle la tout upres Cutine fints. School School d duapey fontains Mumil) Lfanby The quillions of a Guillion

Lun Mit hut lent Conquente lest to vong tan Noh Leview heme de Mit. Devant nous josegh Meunier adjoont an Maire de la Commune de 15onnari Means (forme) of former deligned de l'olat and out comparer on the falls publiquede la maire Benoist to me lours Bonnard authorateur demensor cher for pere et mère a clamant une vode goustet and de voryt how and, no a clamant to how how mil hart levet herte how, miner grant our Mariaye fets da michel voctor Bonnand et de dance nous anyellique Bonnelet Son apours altrouterns derneurant en semble a clament me vode yourset, le dit to Bonnard fils libered on Lew ole and attante aunit gult resulte Dun Certificat delivere dans le Le heterine Guneral de la l'affections Jake levre le doure aout mi Churt lent arynante quatre leguel nous a eté represente d'anssit et terrous timetent source and et en on som personnel avec le Consentiment de ses pere et thère vai presents d'une fait Wet Donois elle Taha Lophie Benois tultivatile demensant a lleuns chy des pere et mere me de la lune et a ged de vongt un ans proda Menns & Tonge de Cerribe Mi Churt Cent hente Cong mujune folle de sunite anguleon Bennist at le julie Dementinchand son exours Cultivalerno domenson avemble a lean re de leme d'6 thjulant pour elle et en son nom gerdonnel avec & Condontement de les peres de mère da destents d'antre part. mol hint Cent Cingrante Lept asquels our out regues de proceder en marraya projete outo one at don't les juble tations out all faite en cotte mairie et en alle de clament les & s Denoist domanches vongt very jammer demour of stemmer 9 Bomaro ferview present mis wireant la los et ans opportdors. intergelles juverous en exilation de M& Bondy tuder du dis purillet mit aut arryrente, les Comparants auns que les dérionnes du lentes pour le antombations nons ont Dellers gentel aten en benoist ete fait un Contrut de mandaya relu pur mommangen. fri michant notaria a Course Vourt former die Sent more averse girst reducte de Centrolle de de provide det me man for 1006 Bonnase leitine 10 de Maito de naistance du futur legrel i Senvist when avoir et jurent et dement a anned 27 de Pacte de nonde lames de future assant a la e Incellet date limbe registre des raislances de sete Commina. pour lan Mit and tent hente way rest to chapte

Ap the lung du lor nagroboir dulité Da mondage prour avoir demande () magre any day Congurante lats ventert to meente june group chalindlery argant uponda Separement Lafformativement mus punon for an even de la dei que sophie Tenvist ia duknts but und un mardays de le que destus none avons desse aste con proteves De Mont Vierre Marie Bonnaid agel De arguente to and buttoutern domewrant a clamant onele de llegours 2 m molis Grossion age de hanta quate and authoratour dunerrant a claiment Consin De layer. In m turble Menvist age de voust grante mi althortun demensent a lange me volture leve de Cepows hi m arryunte wiris ansellet and de vougs any and potent demensant a engent her same been pré de l'éguesse Corquets out tique lance bregors les per Des eguns la mero de leguns et nous quant à la mire deligues elle non a deline le la voir chure un byner de la driterpette le tout après ce tare funte I Bonnard Mannate i Benvist)! en bezvoist Mercine Joseph Bomard

Brice Daugshin L'an Mil huit lent linguante Lept le Vingt hois fevrier onge heures du Matin Der ant nous lo Jeph Meunier adjoint au Moire de la Commune de deans l'étres officier de legné de l'état livil, ont Company en la salle publique de la Mairie 1º M françois Brice Tartleuro d'habits demennent a temp me du petit chemin o'l) ayel de vinet huit ans ne a remayne tous les côtes (Mense le venet jui llet Mil huit ant le Ment Mint, majan for épouse demennant en Semble a remayne sous les lotes, canton de dannellers dojantement de mense le dit so lotes, canton de dannellers dojantement de mense le dit so leve fils libere du service melitaire ainsi quet resulte d'un contestitat deline par me le Moire de remayne sous les tots le dig nent janvier demois leyrel nons a eté represente et austitot rendu, sti pulant par lie et en son nom personnel avec le Consentement de los pere et More sonne par

weter en brevet devant me Carlletean notime a morbet Mensel le trois de la mois Enregistre legalise of Domenne a annova 20 et Jelle Marie bonbe dauphin journahere demeurant a Heary medelingetile hors with it avant a brabant two mense aged a Varyt un and, nee a brahant tur meure depente ment Delu Mente le quatre avoil Mil hut lent hente ling, majeure folle de nilolas daughin, et de Marie anlornelle dier Son Son epoure journalier demensant insomble abrabant his Meure arrondithement de Montmerry, departement de la Meuse, Mipulant pouvelle et en son nom personnel avec la Consentament de sor pere et mere donne que acte en brevet devant me tonche boent noture a lary hu mense led is hut jamen donner meyes he legulide et donneure à annove - D'ante dont lesquels nows out regard de dweed ou au mardage dwite onte my I don't les publications out été fenles en atte moine les dimembre hut et guinge sevuer pretent Mois et en alle de brubant hu mense les domanche onge et de huit janvier dennier hurant tu boo et turn opportons, interpelles par mens en execution de la los du dis juillet mil huit lent linguante les Comparants now out declare gult ula point et furt de Content de Muriago faitant devit a leur reguisot don agres avon donne lestare de lontes les préles las relaters, longuelles agrès avoir eté paraghees sont demenrees à annexeus et du chapute by the ling du live napole on ontitule du mariage, non avous demande any deizo Comparants Mils venlent to prendrapour eyong, chalin ders around reponder Separement & afformative ment nous d'unonlous ou rom de la loi que me Francois Brite et dolle Marie Barbe Dauphinia protents sont umb en Marrayo De le que Doshis won avoir duste vela en de sence de 1º m Joseph de Courtier and de hente done ans longlerge demensant any buliquelles Monlean Conson de l'épons 20 m henri Mayloire Leviers age de viry ty and Cultivalend demensant a leasy metyeld chemin 1024 amodellegen 32 m jean Romais derrin ayede hente vers famo formalier demonsant a Cenn me de la petite ling of onele de Clegrouse he m' mathurde aloxandre felip Venteelast aget de hente to ans luttrivulens demensant a leurs we hondan et by amod legionse tergrebs out by we were les yours et nous a l'acquiton de merrin gus a declared so lavour chis re out toyned de la interpetto le tont agnés lecture funte. Al Questin (J Brut) de Courses)

Lucas Levacher

L'an Mil hout levet linguante Leget le Samedi De hout avril Reme l'ing Devant nous Doseph Meunier adjoint au Marie de la Commune asil, out Company on la Salle autilia avil, out companie on la Salle publique de la maine 10 m Louis Lucas Eloquero demensant cher les pere & mere una hondan 1033 a Sleave age de Vingt ling and ne a leans le Lest aout mil huit aut heute une, majeur fits de jean baptiste Lucas et de Marie charlotte honorine Masere Son Epoure M's epiler demensant ensemble a lame ma how and 33. 6 get To lucas fils libera du Service Militaire ainsi qu'il retulte d'un Certifitat delivre proble le he laire General De la prefection de la Sent Mens donnier lequel nows a ste represente et anstitot render Mipulant now his et en son nom personnel avec le Consentement de des pere et more i a prétent. et demviselle anatole anghemie Desiree Levacher Clanches Jense Demensent chen longere me Voltaire of he allem ayer de dig neufans, nee a Meny le onge mens Mil huit Cent hente huit, Mineune, folle De Louis charles levacher Clamehisteno Demensare en leans me voltaire et obs de voctorie Bellanne Sonepourse de ledre a Many 6 test novembre Mil hut lent anguente any. Stipulent pour elle et en son nom personnel avec le Consentement de son pero les quels nous out regins de Swelder au Mariago projetet entre en et dont les publications out de failes en atte Mairie les dimanches Vingt deux et vingt neuf Mans dermen Suivant la loi et lans opposition interpelles pur nous on exetution de la loi du dis préllet Mil huit leut lingueurele les Comparants ainsi que les personnes die tentes pour les autourations now out declare qu'il a cle fuit un Contrat de Mariage Vela pur me Manfon nolama a lleany la di Lest avril present meis avisi qu'il resulte du Certifolist delive Saw Co dit me Manfin faidant dwit a lenier regunsition agnes avoir donnét les time des neles de hair lances des futurs et de lhete de de la da la mere de la fatore invita l'envot dates luv les registres des nout tances et de as de Cette Commune et du chapithe Ly The line du Code napoleton ontitule du mariage, nous avons demande any dong Compasants Mile Venlent le provode pour epoup chalin Very ayant repondu Le jourement It affirmative ment, pour pronon Cons au nom Anatole Euphemie Desirée Levacher d'à prétents sont unis en Manage. Le ce que destros nous

arons dresse acte en Sulonea de m m l'diono Melanten
Morord agol de Carguante legt aux jadonder Domeurant
a Many me hondre et 35 onobe de Commo 20 Incar andi
pean agol de Carguante Days and Elagueur Demennin
a Scanp me du pett chemin et 35 onobe de l'éparp.
32 Sione finillement agol de guarante huit aux Mala,
demeurant a chutellon onobe de l'egoure le charles rene
lugina Chevillon agol de vonet d'ans Cultivateur
d'uneurant a Many me voltaire et 29 anis Cultivateur
d'uneurant a Many me voltaire et 29 anis de l'épourse
les que d'ont legre de l'apourse et nous le lont
agrès lesture fuite et l'Of Levacher,

D'Seloadoré

Millemitte d'a Saracher

Millemitte d'accès

Manuelles

Sic Vignuis

L'an Mil huit Cent anymente dept le Monde Vingt un avril onge heures du natur Devant nous Joseph Meunier adjoint au maire de la Commune de l'eary (Teine) offocier de legne de l'état avil, out Company en la falle jublique de la Mairie 1º M doi Colas hyacin the dic journalier demensant a Meny me du petit chemin it 17 Majon fils de Michel chonles pic journalier et de mêhe mathurine Chevillon Son oponse demensent ensemble a leans me du petet chemin et 17; agé de vones tingans he learn to di ans ne a leany te lent janvier Mit hut tent hente un. le dit so d'in fils libere du Servole Militaire ainsi gull resulte d'un Certificut de livre d'av le le Rétaine General de la me feeture de la leine le Vinest quatre mons dermen tequel nous a et represente et aussitot-remère. Tipulant pour lui et en son none gersonnel avec le Consentement de les pere et mère du dutents d'une dant 2º d'émiselle Marquente Dupuis Contarière dig huit and need wing two mense & Dy huit mans mil hut cent heule nert Mineure folle der Maurice Duymus journalier demensant a Many et de Madeleine

Champion Son epoura de Ceder a Sevry In mense le onge avoit mil huit six Cent querante un. Hapulant pour elle et De Son Sere ici Sulent — D'autre Sant. lesquels nous out require de d'uceder au mariage surpréte tentre enget don't les jublitutions out èté fait faites en cette Maine les domanches any et donne avul dresent Mois Suivant la loi et dans opposition interpettes pour word en exetution de la los du di puillet mit huit Cent lingueurte les Comparants ainsi que les décisonnes présentes pour les autorisations nons out declure quel nte point été fait de Contrat de Mariage, faisant d'wil a leur reguisition que avoir donne letture 10 de l'aite de nous tance du futuo insent à la dute de le registre des naidtuneis de lette Commune pour lannée mil but tout heule un 2° de lacte de naistance de la future 3º de l'acte de dé les de la mere de la future les quels après avoir eté paraphes sont demennes ce anneres he at du Chapitre di the ling du loide negwelon intitule du Mariage Nous avons demande any dens Comparants I'de Venterit de prendre pour épons chalin Dung ayant regioner Legarencent & afformativement hour purontours any nom de later que me d'ilotas hyacinthe ole d'emoiselle Marquerite Dupuis ici dretents Sont unis en Mariage. La Ce que Deshis nous avour duste acta en die Gente de 1º m auguste del age de vongt hut ans bioutent demensant me welle du Cample d'y a dans pere de l'épour 2ª m rene adrien Legay ayo de guarante de aus chyont de ville dencement a l'Europe me du petil chemin it g ami de l'épunya 30 br Taye Ly mot Louis Martine agé de Vingt dons aux journalies demensant me du jet chemin et gar leany beau fe ie de l'épourse Commonuls hom pierre Colart aye de Sicante un mo rentent Muyeus Demensant a leans me du jetet chemin d'y anni de l'épours les quels out ligne avec les querp, la sere de l'éponse et nous quant ans pere et mère de l'épons de l'épons de la out declare ne lavoir chire mi sugner Joierze coclet jellentine Sinson Jobers

L'an Mil huit lent linguante Lest le Jamedi Vonest Circy avoid onge have I denne du Matur Devant nous Lesteph Meunier adjoint au maire de lu Commune de Mans faine j offorier delegue de Ceta avol ont Company en la Talle publique de la muine 1ºM dows philippe pierre d'inson menuisieu demensant à l'emp me hondan Ny and de vonnt quatre ours ne a Tougerer Ille est Volume to quatorine jamvier Mit huit lent hente horo Minero quant an mariage fils de dierre dinson tisterane et de dame Jeanne Marie neven son enouse domeinant ensault a fongered (the & volume) to det to dinson libere du servite Moletune avorso quell while den aste fore delive done la Monte de Jongeres le Lest fevrier dermen lequel nous a de remesente et aussitot rendu Mynulant peno hu et en lon nom personnel avec la Consentement de les pere et Mère Jame pour acte en hever devant ma Cotaronolly & Son Collegue notures a fengeres (the et volaine) le lest ferrier mil huit tent conquente Lest lequel brevet ou girnel emujo the et legalises et Demeure ci annexed ____ Dune don't 20 et Denwitelle Marie alanaise Dobey Continuere demensant a leave chen les peret Mere me du fetet chemin elle ages de Vonet hois ans nes a leany le hist ferrier mil hut cent hente quate majeure fille de jean nettolins Tober malon et de marie funevise Levery Sonepoure demensent entemble in Heavy we drigeted chemin lot 41 , Shywland pour elle of un son personnel avec le Consentement de Serpere d'ile presents ____ Dante dont. lesquels nous out require de Sweeder au marirage projeté entre en et dont les jublitulions out eté faites en atte maire et en celle de la volle de fougeres départament dobte et Volavine les dimanches voney neuf Mans donne et any avail die Tent mois Suivant la le le lans opposit dons interpelles pour nous en exetution de la loi Indig publit mol but lenguante, les Comparants airni que les personnes presentes pour les autorisations non ont declare qual un poort ete fait de Contrat de Mariage fondant droit à leur régnisition ques avoir donne les une so de Unite de navotance du futur Cognel après avoir ete delle future suscent a ladate les le regione des naillances De lette Commune pour lanner Mil hut lent hente quetre 30 et du chapitre de the ling du ade napoleon intitule La Mariage nous nous Demande une Dong Comparants Tils ventent de prendre pour from chalun deux ayant sinson et della Marie atanaise Tobey ici

que destus nom avons dresse acte en Conviens aget de guarante nent aus demension to sleave me porthiere it s anni de Repens- 20 m auguste l'alix aye de vongt sij ans Serricio demensant à l'enny plus de lybbe mui de lenong- 30 m Tavier feederit hyppolite de Kade age De grannete un ans imploye demensant a choise le voi ani de l'epense. L'A Me Molors Emile Anyonte dobey. age de vongt cone aus friencier dencement a lean me dujet chemin it 3) pere de llepourse tesquels out type avec les yours les pere et mere de l'épourse Tions le tont agrès lectione faite 1 de colo dobey maignier Asumus Solis Server L'an mit muit eines augunate defit le March Vingt Ly Mai onge heures du matur Dubremil (Devant nany Tought hilp euriet, adjoint an maire de la commune de secaure, (deine) afficier délègue de 1. Etat eivel, ont compara en la falle outilique de Roger 1's Mr. Yours Tuley Bulerent, etaqueur, agi de ving trois auxo, mineur, quant au mariage, ne à secauxe, levings. sept Sources mil huit cout trente quale, file de louiers marie Dubremit, décidé et seeaux le queuxe mai present, most et de Cherere Genot, urtei sa vouve, demenant à seeaux rue du four 3. Le ft. Dubreuit leberi du Service metitaire, musi qu'il resulte d'enventificat delevie

their ance, mineur, quant au mariage, ne à secauxe, levingt.

soft Saurier mil hint out heule qualre, fit de louiers

murie Dubreuil. Décide à secaux le queuxe mai passul,

most et de la borerre Genet, reste sa secure, demourant,

ai secauxe rue du facer 3. le f. Dubreuil lebers du

Servier militaire, auin qu'il resulte d'ementificat delivre

fran la préfecteur dela faire le sept moi courant, lequel

nous a et refresente et auns tot rende. Hipolant pour lui

es en sonnom personnel and leurementement de sa mère

in present.

2, let Monde flavie clara Roger, blanchifuerel

Securement à secaux, cher suprimed mère cour des Benoet,

agée de din neur ans, noi à secaux, le heut suin mil hout

eent treule sept, mineure, felle de manie seas leuris p

Mucalay Hoger et generiere Denise Garnier son aprime à conservant ou famble à reaux, aver des les noest. Hipulant pour elle et euron nom personnel, avec le en speutement de ser prèse it more in pressule ... d'aute bait. Lesquely nous out requir de bracios aumariage projete with our co don't les publications out et faiter en vette mairee les demanche y trais at din mai presents moire surrant lalar es sams a prosition. Freterfelles par nour en oncentein de la loi da ben hilles mil huit sent conquante, les comparante ausi que ley personner pour les autorisations, nous out Declaré qu'il! hapoint et fait de Contrat de marriage Payant dont à leur requisition, après avoir Donné lecture day acter de resepance et de bact de doine des fectuses et de tracte de decer du pere dufited, Sascuts a leingentisques tey regentres des naufrances ad Décès de cette commant et du chapitre senotetre energ Di cade 16 a poleon, Substale du mariage, mours avoir densacide aux decen confrant Leils veuleut sefreewre pour épours, chacune en As agant reponder séparement et affirmativement: House prononcony an nom delalai que su. Loury Julie Dubreciel et mad uflaver Clara Broget, mi presents sont unes parlemaringe. De ce eque de forcero mour avour èn pé acte, en presente de m. m. daniel leon De atrix gode and de angunte and blanchestener demensant a Many me Voltake of 48 beau pere de l'épons. 20 m tours Jean quet agé de hente si ans journalient demensioned a Come we willaine it to beauthers. de l'épong. 3º mi clande miloles Marie Roger Very Ciny mots ayelde anguente hij ans proprétaine demensent allemy une hondan No so oncle de l'épours hem Tour levert alped Sour over age de hente dery and Convreur demensant a leans me hendand 30 ame de llepourse les gnels ont toyne avec les evoy le pere de l'épouse et nous les mères des épuns anjois Desent un lavoir elure mi lognes de la contempelles Dubreuil fo Moyn Guel Asounies Goog c 93 our cely Colle Roger Collette loga

Lassy

Lan Mit hut lent linguante Hint Sept la Sure i die juin huit heures du Sour devent nous jeteph mennier adjoint an maire de la Commune de Meany officien de legne de lletert avolg out Companie en la Talle publique de la Mairie 10 M augusta Germain charis Tomnew en feirence demensant a leave me du petit chemin aga de Viryt left ans, in a t Michel Sur orga leine I nice le neuf juillet mit huit lent tingt neuf Mujeno fils Diclande Germann charon De ade a Many le dens juin Mil hut lent hente Lij et de louis à jolephine rodien la venve demensant a læreng me valtaire Vent en diennières noces de Marquerita a lexendula durano delidee a lleans la Vingt un janvoer mil hut lent linguante Lest thepulant pour hi et en son nom personnel avec le Consentament de Son Mere ili du Yente d'une dont 20 et Tensitelle Marie Masty Continuère demensent a Heavy we hondance to y age de vingt un and there nee alleany to hennes juillet milhent lent hinte any mujeure fulle de Theodore Masty Wenter Menerolle Meurtha pour aura de Temte et de Marie Gener devo denise withy lon gransa decede a Heavy le divery juillet mithent lent grunante gunte the person elle et en bu non personnel agres avoir afferme four derment ainsi que les tement à après nommes que lon père et hers I letert De pour our donner Son Consentement an Son maringe, ains gutil resulte Tour Cothe de In Codorectero de monerillo mentho demenses a annère de queelle ala au am aient en ai au le et guleble ignore la him de Ceno de les d'antre dont. Corqueta vers out reguis de l'weeder un meninge projeté entre any et dont les publications ont cle Lauter en cette maire les dinamoher viryt quate et tente un mon dernier suivant la loi et tours opposition. interpelles pour nous en execution de tuli dudy juillet milhuit leut anymente les Components airri que les dersonnes du terites pour les Autorsations nous out declure qu'el n'en point été fait de Combat de maringe fait aut d'unt or lever regard down agree avoir downe lestons to De Mute De neur Jane De fetere, lequel agres avour

été jumphe est donneme a annexe , redellaite de Deles du pero du futuro 30 de llueto de neud lemo de lufutura he de lluete de deles de lu mere deli future insents alemodules tur les registes des netes de lletes avillede atte Commune Soct du chapitre tip litre any de ada nano leon intetato de maringa non mon Demande any dery Comparents Mils venlent to pundra junt eping chalan dens ayant rejunda Segment et affirmativement hour pronouleurs en hom dela los que m augusta Germain charon of Delle marie marsy iw presents Sont unis en mariage. De le que destus un ervour dresse acte en prétente de l'en juli containe Mariotte ayel de hente nent ans Steens te Dennement a l'eur me du petet climin 1043 and de llegon 20 m pierre Vinlent charon jamnalia ago De Loiremete Dens our Denember to Keny me withare, and de Chrong 30 m tomis pierre Bertet agolde Trente amours Engloye donouvent a leany me hvadam it & Consun de llegrosa ha ha hitelus envele anywite pober agelde virus any ans Commen en furence Dimensione Kemp med jetet chemme to 32 anim Algore lenguels out logue avec le equip et nous a llexegation de so charcon et selumere de l'épays quit out declare ne savois chire in Toyner de la criter, elles le lout que Mariotte Charcon Morse Morsely Bestet Jobey Mumus

Laridan

Lan Mil huit Cent anguente Sept le quate puillet ourge herrer et denne du mation
Derient nous Cetar pederve Edmond Gregon
Moire de la Commune de Heurs defuntarent de la levre out Companier le Salla Sublique de la Mairie 1º M.
Ronore Sucien Laridan jarvinier demeniant au plants dogat (feine) aux de Vinest Cange aux ne a Vaux bus airne le dig huit octobre Mil huit Cent hente un majeur fit de diene Laridan et de leetitue li lles ion expourse Cultipateurs demenuent auxembre a Vaux buin aix ne le su Laridan fils libere de Lerrole Molitaire aurais qu'il relatte d'un Centificat delire de Verrole Molitaire aurais qu'il relatte d'un Centificat delire de Verrole Molitaire aurais qu'il relatte d'un Centificat delire l'en ple Sour d'état de

Corrond it lement de sois sons le distantel
Somier lequel nous crete representé Neuf
et ansitot rendres stipulant pour lue
et au son nous porsonnel avec le
onsentement de ses pere et More vici metents d'une pont. let Demodella Solephine huber Conturiera demeurant or Henry chen tumere, ayee de diplet and, nee adans hullione arrow to tement to op huit juin Mil huit tent granamles mineure follade jacques pederic huber decede adain huitieme arrond is ternent to new Leptembre Mit huit Cent guarante guarte et de Marquerile Mich Continuere dementent a Hours me pignes et 2, tipulant donnelle et en son nom personnel orver le Conventement de les More voi de tente de ducedor au mariage projeté entre en et dont les publications out été faites en lette movine, it in alle du d'Es sis logne les domanches l'inest un et Vingt huit juin dernier Suivant la loi et lains oppositions, interpelles par nous en exclution de la todon Dis pullet Mil hut lent any name les Compensants course que les personnes d'estentes pour les Autorisections nous out decline qual ne point été fait de Controt de Morriage fourant duit à leur requisition, après avoir donne les une de loules les lieles lusmentennées lesquelles agres avoir et poraphies fort demennes wanne reser, it on chapthe fighte ling on Code napo leon intitule de Mariage nous avons demande any day Comparante, Ilil Ventent le prendre pour opours, durin dans ayant repondre de parement et afformalivement; nous pronousous an nom de la lui que m nonore ducien Laridan et delle Sosephine Miber ici me tents sont unis en Marienga. de la que destus nour avour dresse acte en diesente de l'M renois Gutien aux de vougt quatre ans judirier demensant à Bayinens anné de Typing 2 M Simon Brian on and de herde twis and jandirwer demensant a mendon and de legon 3° m diene rehlig age & anyunute hors and ebeniste wellowing the type by a dan's overide agende he hi louis voctor jean Colliand age de conquente and lemmino demensant a dans medecharament et 14 anni de. deguns lesquels out byer avre les grons, la rière de l'yronset hynew de la outerpetter la tout agris let are Nehly colling Juyor

Bigot Devade

I an mit huit lent anywante leget la dig huit juillet of heures der Lour Devant now jolenh Meunier adjoint au moire de Meung Leine Joffilier delegne De Metert and jour Companie conten la lle. publique de la mairie 1 M jean alper pierre Marie Bigot Cordonnier demensant a learn medu four 106 de fait it de droit chez la more a angers, age de Vingt un ans, ne a congers Maine et lone le viryt quate min mil hust best herte by Moreno quent an marriage filide jeun rene Bigot, de Cede a angers le Let fevrier mil huit leut granante dans et de jeanne rousbaur Venue Boyot rentiere demensant a angest Marine There of both Boyot fils libere on tenute militaine ainsi qual resulte d'un Certificat delivre dans d'appet du département de moune et toure le heize juin dernier Cognel nous a cle represente et ansetat renden stipulant pero but et en son personnel ave la Consentativent de la mere qui true a été donne pour acte en brevet devous me reven et on Collegna no tamos a Angers & herres jun dernier languette legalisé et domense à annexa 20 et Jelle horteure desires Devade Conturière Demennent a Henry chez les pere et mere une du lons d'élagée de vingt ans née ableans la hente un mons mit hout lent heute legit, mineure folle de sons adophe devade Marlon et de Manie flanevise deschamps fon apoura demensant ensemble a leans med fond of bligheant pour elle et en son nome personnel cive le Consentement de les peres et more de bretants dante dans lesquels nous out regins de deveder du mariage projeté entre ens et dont les publituitions out et faite. entette mairie, les dimanches Vingt un et Vingt hout Juin demier, et en alle de la Mairie dangers les Domanches Virythuit juin demices at ling juillet metent thois, surant la loi et sans opparteons. interpelles pour mour en exetution de la les du de protter mil hunt lind airquante, les Comparants airri que les pertonnes diesentes pour les antonisations nons out decline gull n'in point été fait de Contret de Musique. faisant droit à leur réquisition, après avoir donne lecture de touter les pietes lus mentionnées, les quelles après avoir et paragheil fort demensees at annexees, et in chaquetre Lighthe Ciny on Code nagole on ontitule In Maringa nous avous demande one dans lomparents 100s l'enteret de prendra pour equons, chalam deux ayant rejondre legenement et affirmationement nous pronon con con nom de lu loi que m De an Alfred pierre

Marie Digot et delle horlense desères Devade va desants Dix Low unis en Mariage. De Cogne destus nous avons Dresse at out on bustiste Joseph Contour age De hente lest ans in de tims demenserent a Many me hunden et of ame de Cepung 20 Jean charles Courtois age de Cinquente huit ans Cultivateur demensent a lang me de four is 6 ami dellegung, 3 francois Courtous ayed de quarte vongt hois and chevalier de la legion Konnewo demensant a Verriere Ce buisson onde de llegeurse he louis alexis annevillers agel de soiscemte ours authoriteurs demensant alleans une de fontenen ami de l'épieuse tesquets ont toyne avec les épons le pere de l'éponse et nows quant neu mere de la pouse elle a Leeline ains que mm Camend liers et funcions Comtois ne savoir chire no tigner de Ce intigelles le tent après Certare faite. Il Devode cho Bigot Il Revale Contours I'm mit huit cent conquante sopt le damede 16 2 13. men Owant nouse, Loseph mecuner adjust an Chammon maire de la commune de freuen, (deine) offices. marcelon delegué de l'Etat circl Out Comparer enlafalle bubleyer de la muirie, 1: Mo Scan lawis Chaumonds menning Jamennuly a Seemen chez my pein et miere, miden Sembergue 14. agé De vingt neuf any, majour, ni a securen leving thuit avril mil huit ent migt huis, file de Sean michel Chaumoud et de Dame touise Emelie Epiphaine sen a france, Demeurand, ensemble à siennes. me des sombergaras 14. ted. for Chaumony, de Cari du fervier mulitaire ainin quiet resulte D'un congi De finitif à lui delevré par de se membrero du rouseil d'odministration de la marine et du. caloniers, le premier Surveix mil truit cent recejaunte sin lequel nous a été représenté et aussitat render, Stepulant pour lui de enson recon personnel avente consentencent desse freie et mere jus Préjeng ... d'un bard

9: Et Made Phose alphansine Mourellot, repassence, decueurant à Leeaun chez sey pere et merezur valture f. agic de rengt aux née asserment levenyt emy Scuttet med huit ent heute sixo, meneure, felle de francoir Mocrectat, paren is adrenie done Coures, son épouse decument ensemble à décum me voltaires. Vitipulant from elle et suron nom personnel avec le consentement de ster prèce et mère in Grégouts : Vande bait; Terqueles mungont requero de brace de la acemariage projeté entre escar et Dont les publications out até faites en ætte marrie les disnamher vrugt un et vougt huit tours dernies surent lali et sury apposition, Interpeller par nous su execution delulvi du dens Queltet mit truet cut augunute, les comparants auni que les personnes presentes pour les autousations soneup out declare qu'el ma pareté fait de contrut de maridige Susant droit à leux requisition, après arais donne leture des actes donas francès desp future turits à leurs duter sur les régestres Demisfrance de cette commune. et du chapitre sin titu reny du'ende Mapaleen, sutituté Dumariage, nous arous demande aun elemparunts sils reuleut su prendre pour à pares, chauers decinagent reponder se parement et affirmatis senend; Hour Grommour au nom delalor, que Mo Feandown Chaumend, et moad"; Blose alphousene Moarcelat in bresents sout comin fras De eegwedenup mup aroung drefte action fresener de Mustre 1°, July Garrillez au é devenytoin auns, cultivateur denverment à presen malle déscripremelleure le cousin du futus, ?; Lean mifronnier, age de sourante aux, renties Decrement achatering (seine) oncledufuter, 3; Sean burn Couret, aye Dequarente quatre arrip, macion decurrent a selly rue houdan 37. oule sele future, 4% et, dy train Huguely age dequarante et un aux mi bareur d'encument a montrige Churie oumaine 99, course de la fution, lesque les out regul ance les épaces, les père et mere det Cépaces, et l'ainen de l'éjourse quant auprèn de l'épouse il aventure ne souver course ni sujuis de ce passement suterpelle letous a pas lutur Le eucelie Chiphaine Al Couret Abum hinginet

Benvist Bagage

L'an mil huit lent linguante Sept le Lamede hunt aunt Lept henres du Onze loir Devent nous joseph-Meumer adjoint an meure de Meny leme offeter delegne de later anot cont Companienter talle publique de la mairie 1º m Dean dierre Benoist luttivateur demensant à lleans une Voltaire N'25 agé de hente un ans, ne a learny (Levre) le trois join Mil hout lent Vingt Ly, Majeno fels da jucques étienne Benvist de cede à l'eaux le quetre actobre mit huit Cont quarente huit, et de aimée Georgette Bizeret de Cedes a Meany le dig hunt de lembre mil hunt Cent Cinquente quatre, Stipulant pour lui et en son nom por romel agnes avont affirme Sons Serment gutil na plus darens et qu'el éguere le lien de lours de les - d'une dont. vet Jelle Marie clementine Bagage journaliere demensent de fait à le cup une voltaire voss et de durit cher les pere et mère en livrey les mense, auxe de dignent ans nee a Livry lew mense le huit mans mil huit Cent hente huit Moneme folle de jean pemeis Bayaga et de margnarite Lambotin lon épouse demursourt ensemble a long leur mense Stipulant donnelle et en lou nom parsonnel airee la Consentement de les per et more donne du crete en travel devant me Touchabeens noteme a living low mense la vougt Lest puilles donnier Enroyistre Cogalise et demense ce annexe d'ante d'ante les quels nous out élégais de divader du moninge dupete entre en et dont les publications out et fuites en Cette mirie les domanahes Donge et disnent juillet denner et en alle de Sivry hur mense les diprometer de neufet vongt tig prillet dermed his vant la la la Forms oppositions interpelles dur nom en exetution de la loi du die publet sul host Cent Conqueres, les Companents nous out declare qualent point de fant de Contrat de Mariage, fuirant dont a level requisition après avoir donne lecture de loutes les sièces Surmenteunnées, lequelles agrès avoir eté paraghees sont Demennees a annexees, at the changite of the ling du lorde napole on intitule du Mariage, nous avous demende ans deny Comparent, Itils varlent to prendre down exons, cha am Tens agant repende degunement et afformativement nous prononaus au nom de la livi que m De can dierre Benoist et de Marie Clementine Bagage ici de Sents Sont unis en Mariage. De la que destus nons avous dresse alle en détence de m n' charles antoine dez not ayé de hente dens ours Lerunder en Voitures donners unt me to Bare of he a bleams tissen Rerede Copons. 2º m piens benot Courtons eige de hente dellegare. 30 Me Simon ferdinand Courtinant age de locainte twis ans Coltionten dovernment une sultaire d'S8 a Reans consi de lle pourse he m's an baptiste La payne age de guerrante quette ans j'andonnée donnervant en aulaun oncle de llegourse les quels out ligné avec les epous et nous joseph mennière adjoint une maire de lleans serve of fective dolerne do los civil le tout agres les ture faite.

Denois de Begage DMMOT

Dubreuil Bourgeot

Son mil huit lent linguante Lent le Sorregt lest Devant nous Tolegh Meunier adjoint an maire de Heung/Leine) offwww de legue de Metit and out Comporur en la lable publique de ter maine 1ºM anire tours Subrevel Macon demensant à leans me du sone age de trente ling our ne a leung le qualonse novembre met had list Vorytum, Majono fils da louis Murie Dubrerul De sede a Steering le guiringe mai mit huit lent lenguemnte Lest, I de Therese Genot Le veuve untiere demension al Come we do four so 5, The julant pour levet en son non jurdonnel avec le Consentement de ser more ité dre Gente June d'ant 20 et dame jeunne Bourgeot journaline dememment a Beaux me voltaire Nho age de trente ans nee a Coranty. nierred le serge aout mil hut lent vingt lest majeure fille de ettenne Bourgeot decede a Coremey inverse be day textendre mil hut but guarante at de langurette des montins du veurs proproclane demensant à mison Comte Commune de Consumez. Venve en dremunes notes de julynes de Clin de cade. a chaten nævre le voryt aent men mit huit Cent Congruence Cong; The prelant pome elle et an En vous personnel avec le Consentement de la mere donne Sur acte en Drevet relu dan mo Colors no lune a chalear chiven hierre le quatre aunt mil huit Cent anguento test / Porizonal Duguel breve Encystre ligalisa et Derreure l'annere - Dante dant. Cerquels nous out requis de divided en mariage dujete centre enget don't les publications out été faites en lette muine les Dimanches, leije et vonit hors aout l'esent mois Survent to los & Lours opposit cons. interpelles pur nons en execution de la lor In Dig juitlet Milhout lent linguante le

Components ainer que les dessonnes dresentes pour les autourations nous out declare Donze qu'il n'a jourt été fait de Contrest de mariage : fairant dont à leur regurs iture your avoir donne let une de toutes les solles Surmentionneis Eguelles agnés avoir de Saraghees Sont Derrewrees a annexees & Anchagute of the long into de mydeon intetale Intraviage, nous av our danande any deny Congunant I'll voulent Le prendre som épens, shalim d'ens ayant reporder depurement of afformativement news pronouteus om nom de la loi que Me Unive douis Dubremel L'dame jeanne Dourgeot Veuxe dillen da dre Tents Sont unis en maringe de legne de Mas nous avons Tresse alle un dre Lunea de 1º m andre j'earn du Cas age de Cinquente deux aus Elegeneur demensant a l'emp me de jett chemin d'35 ami de llyong. 2 m Mani jean toms nitolis longest suprietive age de Congrante hont an Demourant a Reme pustage Benest anida legange 2 the lowis jules Dubrewet age de vorigt hois ours Elynew demonsant a steam me nother do 23 pers de l'epay. 3º m meno jean louis hitolas rogar preprieture ayelde Cinquinte hurt and dernement a Tays dens lignes. Henry personge tensist anni de l'epouse h' Manloine Hunchard age de voringt di ans journahir demensant a Kenny me su fond it 3 ound de llepourse tesquels out time avec nous les energe et la more de A Lucas Clepay agant Decline in lavoir chire in logier de a interpettes le tont your lecture fente 19 Dubremit 16.91
19 Dubremit 16.91
19 Dubremit Blanchard Mound Blanchard Blanchard Spains L'an Mil huit Cent Cinquente Left Congt neuf 16=16. amit à midi Devant nous joseph Meuniers adjoint au maire Buleard de lame levret offorder de legue de latertand out Companier la lafte jublique de la maine Canquy. I'm alphonose dichard maron demensant a (Comp une des imbergeres 11) chen la mere and de l'ony ty ans, ne a leany le dons novembre mil hunt tent trente Majeur fils de puncois pichoud de Certe a Gentilly to voryt day novembe mit mut and hente quatra et da lughrane clandina charintant La Venne Blunchisseuse domensant à l'am me des aubenja 197 le 10 dichand jenne Soldat de la classe de mil hat lent conquente anterior a Contracter marring en totu d'une de asson perwat du more chul Commendant unchef Commes De dans en date du neng publit milhout and arregante Lent, et antorise pur me le general de Bizade Commandant le aretire departement to dis du moire sois taquelle autorisation et demenne a' annexes tipulant sour live et an for nom per Donnel avec la Condentament de la nore ici de Vente - l'americo Canquy Cinsonère demenvant a fentinen our roses agree de distrent aires follo da diena Tangury delada auns dynait resulte dun juyament under Tow le hibernal level de bring to heize terries Mil hour ent gunrante gunte Venve decedee a Keily to down ount million Cent angunute any, Mineure autorities a contracter Moniage Suivant Deliberation du Consent de formille tem la vingt quiche swillet dennier inegistre lows a hegodonea de me te juye de lais di ametor de paingel , Cotes du nord une expedition drywlest Penevre ce annouse - de Sweeder un maninge projeté entre ens et dont les jublitations ont de forter on atte mairie et an alle de bollenen un roses bes dimemakes of neut et viryt ij juillet Demier et en la mairie de jaingel Cétes du now (as domanetes dens et neuf aout tiesent mois buvent la los & lans opposition integalles pur now en ore Entwer de la low du di pulles mit fuit lever anguente, les Comparants aunsi que les porsonner historites pour les Antorisations nous out Declare grant un post et fait de Contant da Maringa faisant droit a lour requisitions your avoir donne leit une da loutes les prèles susmentionne Cesquelles agrès avoir de paraphees lout demennes a annexes of Duchunthe of The ling dulor napoleon intitule du Mariago nous avous demande any Day Congunant I'lls Vanlent to prendra pour epeny, cha am deux ayant repondre deponement la los que m alphonsa dechard de della marie Remaise Tenguy da lessus nons avous dresse acte un Tu Londa de 10 m. Eugene conquete Dechard, Chiffragraphe, Demeurant à secun, un desp

4 . 4 .

Imbergerer 9, agi de treute et un aryon pere fider

fustus, 2°, M. Edme felin Boness pro, me macomazi del

treute deur aux, demenant à fonteney grands rue 81, ami

du futus. 3°, M°, touis Dominique Carreon, ani del

brente huit aux, banpis demenant a fonteney ana core, me

grande 6°, h°. Et M. lucis deles Moer Mpel, azi de vingt,

quatra aux, serruris demenant a fonteney aunvoser,

grande rue fo cer demedermen amis de la future,

lesquels pont seine ane naux planeire du future le

tout a pris le clure faile. I licrosphin de la futuriqui

de repar man françallie asselve ne le sonois

O pi chard Chilpre & Bonnorps

Me 17. Cocheling Chevalier

L'an mil huit tent linguante dent le vingt neux aunt deurs heurer de relevée, Devant nous jolegh thennes adjoint au maire de leans Serve for délégue de la la livel, ont Companien tu talle jublique de la maire 10 m desire Victor Cochelin jardined demension a chalanay chez les jore d'more cycle vingt un aus ne a chalenay leinet to viryt huit Mars mit huit lent hente sig, minerer guant au maringe fils de louis élumne germann Cocholin, et de danne Conise antionette Raffard bu egouse Cultivation demension endemble a chatenoy. le s'élochelin fils lebere du serve molitaire ainsi qu'el relulte d'un certificat delivre le Dig hurt juillet mil hurt ling nunte legt pur le Le hotoure General de la Voketure de la Seura Cegnolnons a de represente & aussitot rende Stipulant pour but a ton nom personnel avec le Consentement De les pere d' moro i à ble tents _ Danse Sont vet delle Marie Course chevalier regus leurs

demension asleung chen les pire & mere rue du petit chemin d'29 ayed de Lip neufant, Mineme folle da done gobriel chevoler judoner et de manie madeleinjoséphine Deveroche son apourse demouvement entemble a Steering we dright chemin dog, the julant pour elle et en son personnel orrec le Consentairent de des pro to more it destants - d'ante dant lesquels nows out reguis de ducedes au mariage projeto entre eny et dont es multitations ont ete failes en celle mairie A on Celle de chalenen Ces donamehres vingt Lip puller Derniew et deux ovent desent mois Suivant la lov & dans opposit don interpettes dan nous en exetution de la bi Indis juillet mil huit Cent Conquente les Comparants vinni que les dersonnes setentes jours les anterisations nous ont declare qu'el n'apoint eté fait de Contrut de mariage faisant droit alerro requisition agres uvoir donne Ceture de lontes les pieces homentionnes, lesqueller agrés avoir eté paraphees lost demennees a annosee's et dischign to Lighthe any du Code napole on intitute du mondage nows arows demende any dong congunants, lats Venlent le premère pour égens, cha ann deux ayant reponde déparement et afformationement noms prononcons an nom de ler loi que ma desore Victor Cechelin et dame de larra Louise Chevalier i a d'étents sont unis en mandage et aussitot berdits group out declare qu'el est ne deuns unenfant dus la les regis hes des nous semes de Cette Commune la Dis avril mil huit leut Conquente Sept Intorce Bustilin femorin ne deux auguel enfant Nacte denne les noms de alphonourse Continé Cochelin, laquelle its reconnoissent down leur folle et en lant que de besoin de clurent les leg étémes delegne destus nom avons deste acte undre Tence de, 10 M. burin Etunne Cochelin age De singuante huit aux, cultivateur demensant à Leeun neu voltaire s6. one le du futus, 2º m. Lucis francois Cachelins. age de zocante upo anne, cuttérateur demensant à châtenagroute de Versueller, grand oncle du fatur, 3 hr. Tomis aleses Caurin, agi de Create eing aus mis Evereur demensunt a Delaux, rue du Julis onemin 100.28, courses dela futies, 4 " Cet Mr. Larguey Me formies, agi dequarante neuf acus, mi, de ruis demeter (runt a bani, we Mouffeland 21. cumi cousin dela future, Terquely ond signi are les essoun futures, la mère du futur, et le pere de la future, amisi que naung adjoint surname, gant au per der faten et a lamer de la falur, ils outs de ce

nous Suter faeller de clair resoraed roge un mot mul', cerin ni segnir letant apris leelun faite, of che you heigh & cherality lib Raffare Il Pocheling & at anhelin Mo Le chevalur leb Ruffare Let Louring Missonie J. E. Cochelin Meume D PA Wochelin La Lauren missoniey Meaning L'an mil huis cens conquante seps, le samedi 16:18. doure septembre à oure heures du matin, menin. Devans nous Joseph Brice Comundies, Bertrand es Conseiller municipal remptiesans par délégation les Guilloux. fonctions d'officier public de l'étax civil de la commune de Sceaux (Sime), ont comparu en la sable publique de la mairie : 1.º M. Jean - Baptiste Bertrand, cultivateur, demensione cher ses pere en mere, un de -Fontenay, numero quatre, à Sceaux, age de vingt quatre and, ne à secana le onre mui mil buit come trente-trois, mineur quant au mariage, file Marie de Jean Baptiste Bertrand en de Marie Pilatel, son éponse, cultivateure, demeurans ensemble à Sceaux, rue de Fontenay, numero quatre ; ledir sicus Bertrand M. Fr. Guillang file, libere du service militaire, ainsi qu'il résulte I'un acle de remplacement dans les corps, delivre à Montbrison le buix avril mil buix cons cinquante. cinq, par le sous-intendans militaire du soixante Tel Guilloux dourième régiment d'infanterie, lequel mont à été représenté personnel, avec le consentemens de ses pere un mère, ici présente, d'une para; 2.º ca demviseble Marie Souise Guilloux , cultivatrice , demensans obser ser pere ex mère rue Voltaire numéro dix neuf, à Sceaux. 80 Guillous in 5 03 of Journandies Joh Mb Guillone

agee de vinge ant, mineure, fille de Claude Antoine Marie Guilloux, in de Françoise Etérèse Carillon, son épouse, cultivateurs demeurant ensemble à Sceana rue Follaire numero Dia neuf, stipulans pour elle en en son nom personnel, avec le consentement De sex père ex mère, ici présente, d'autre para lesquels nour one require de procéder au mariage projeté entre ena, en John les publications our été faites en cette mairie les dimanches vinge-trois en trente aviex dernier, suivan la loi, ex sant opposition. Interpeller par nout, en execution de la loi du Tix Juiller mil buis cens conquante, les comparante ainsi que les personnes présentes pour les autorisations nour our déclare qu'il n'a point été fait de contrar De mariage. Faisans Droile à leur réquisition, après avoir donné lecture des actes de naissance des future inscrite à leurs dates sur les régistres de naissance De cette commune en du chapitre sia titre cinq du code Mapoleon intitule du mariage, nous avons Temande aux Jena comparante s'ile venteur se prendre pour epoux. Chacun d'eux ayans répondu séparement en affirmativement, nous prononçons au nom de la loi, que Mi Jean Baptiste Bertrand en Madelle Marie Source Guilloux, ici présente, some unit par le mariage. De ce que dessuit nous avour dresse acte en jozesence de motrançois Abilippe Fayard, age de Minge sepe and chourson demourans bouterard de l'Hoguital, nº 42, à lavis; de Me Jean-Saptiste Comile Garmier jardinier , Semewany à Seenny, rue Voltaire nº 7, agede Lings six ans ; de M. Antoine Engine Guilloux, age de Vinge neuf ans, cultivations, demourant à Jurisy, deine ex side; de M. Émile Pictor Guilloux, ayé de sings-ciny and, cultisatour, demenrant à Juvisy. Some ter-vite; les deux praniers, consins du futur, en les deux antres consins de la future. Leoguela our signé avec les époux, leurs peres nour ; quans aux ment des époux, elles ons, de ce par mous interpetteer, declare ne saroir ecrire ni signer le toux après lecture faite. Min S. Guilloufs . J. Boll Garniers Ablanton Ev Guillous m. Sortrano Est Ml Guillour J. S. armandin

1

Benden Lambern.

L'an mil buix cens cinquante - Oninze sept, le jeudi buis Octobre, à une beure de relevee. Devani nout, Joseph Meunier, Adjoins and Maire de Sceaux (Seine), officier délégué de l'étax civil, our comparu, en la suble publique de la Mairie: 1.º M. Louis Honoré Benden, journalier, demeurans cher sa mire, rue de la sune, nº 4, à Suaux, agé de vinge-troit and, né à Épernon (Eure-ex- doir). le dia mont février mil buix cens trente quatre, mineux, quans au mariage, fils de Louis Enstache Benden, decede à Chartret (Eure-ex-toir), le rings-un Mous mil huis cens quarante-trois, ex de Marie Catherine Ouloup, sa reure, journalière, demeurans à Sceana, rue de la sune, n.º 4; le f. Benden, jenne soldar de la classe de mil buix cens cinquante-quatre, libere du service militaire, ainsi qu'il résulte d'un certifican délière par le d'errétaire général de la Préfecture de la Veine, le vinge troit Septembre dernier, lequel nous a été représenté ex aussitor rendu ; stipulans pour lui es en son nous personnel, avec le consentemens de sa mire , ici présente ; d'une part ; 2º En Demoiselle Sictorine Fanny Sambers. journalière demeurant de fair à Suana, en de drois cher ser pire es mire, à Museure (youne), ûgée de dia neuf ant, nes à Moneteau (2/onne), le sia Mars mil brie cens trente bien, mineure, fille de Louis Lictor Lambers, marchand colporteur, es de Edmie Marquerite Roy, son epouse, demeurans ensemble à Huacrre (Yonne); stipulane pour elle er en son nom personnel, avec le consentemens de det pere ex mère, donne par acte en brever devans M'e Pietresson, notaire à Muxerre (Youne), le premier aoûs dernier, enregistre, légatisé en demeure Lesquela mont our réquir de procèder au inariage projeté entre env, es dons les publications ous ett faites en cette mairie, les dimanches deux es neuf Moin dernier, ex en celle d'Auxerre, les dimanches seine es vings trois Cour dennier, suivans la loi ex sum opposition. Interpeller par nous, en execution de la loi du dia Juiller mil buix cons cinquante, les comparante, ainsi que les personnes présentes pour les autorisations, nous one declare qu'il n'a poins été fais de contrax de mariage. Fridans drois à leur réquisition après avois donné l'écture de touter les pièces molmentionnées, lesqueller après avoir été paraphées some demenseur is

annexies, ex du chapitre six litre cing du code Majortion, intitule du Mariage, nont avont demandé aux Deux comparante, s'ils rentens se prendre pour épour ; chacun d'un ayans répondu séparément et affirmativement, nour prononcont, an nom de la loi, que M. Louis Honoré Benden ex Demoiselle Pictorine Fanny Lambers some unit en mariage. De ce que dessur nout aront dresse acte en présence de : 1º M. Jean Louis Sondre Duchesne, age du trente-quatre and, cultivateur, demeurens à Sceaux, un de la Lune, n. 2: 2: Mo. Louis Chéodore Margis, ayé de trente quatre and, cultivateur, demeurane à Sceaux, rue Poltaire, nº 20; tour deux amis de l'époux ; 3º Mo. Montoine Roy, agé de trente seur and, cultivateur, demeurans à Gurgy (youne), onche maternel de l'épouse; 4: En M. Louis Pisse, agé de trente - sia ant, manourrier, demourant à Sceana, rue Poltaire, n.º 17, anni de l'épouse. Lesquele avec la mère du futur, our déclaré en affirme qu'il est à leur parfaite commissance que c'est par erreur que le pere de l'époux à été denomme Bendin, dans son acto de décès, au lieu de Benden, qui étais son viritable nom; lesquelles déclaration ex affirmation ils our signeet, ainsi que le presens acte, arec nous; quant aux époux es à la mire de l'époux; ils our declare, ainsi que M. Louis Cheodore Margir, ne savoir écrire, ni signer, de ce interpeller, le tous après l'ecture faite.

I L'OU Ducheme L. Vine Orong Alfannie

Mailliard Bowger. L'an mil buix cem cinquanto-sept, le neuf tro.

rembre, Devana nour, Joseph Mennier, Mojoine au
Maire de Sceaux (Sime), officier déligné de
l'Etax civil, ons compand, en la salle publique de
la Mairie: 1.º M. Abbille Charles Mailliard,
journalies, demenant à Sceaux, rue Voltaire, nº
54, agi de vings - sept and, né à Sceaux, le
vings-quatre octobre mil buis cens trente, majour,
fils de Charles Denis Mailliard es de Mairie
jeanne Lefebre, son épouse, cultivateurs, demourant
ensemble à Sceaux, rue Voltaire, nº 54; veuf en
premières noces de Catherine Frangein, décèdie

Luis cens cinquante sia; le for Seize Mailliard libere du service militaire, ainsi qu'il appere du congé de libération délivre par le commandans du dépos de recrutement en de réserve du département de la Seine, le sia Mour mil buix cons cinquante cinq, lequel mout a été représente en aussitée rendu; stipulant pour lui es en son nom personnel avec le consentement de set pire ex mère, ici présents; d'une pars. 2.º En Demoiselle Elisabeth Bourger, cuisinière, demeurant à Sceaux, voie det Sablone agre de Pings-neuf and, nie à Schoenack, anneau de Forbach, Département de la Moselle, le deux Mark mil buix cens vinge buit, majeure, fille naturelle non reconnue De Catherine Bourger, Demeurann à Berweiller (Moselle), stipulans pour elle es en son nom personnel; D'autre pars. Lesquela nout one requit de procéder au mariage projeté l'entre ena, ex donn les publications ons été faited in cette mairie, let dimanches sings - cing Octobre en premier Novembre derniers, suivans la loi er sant opposition. Interpeller par nout, en execution de la loi du dix juilles mil buis com cinquante, les comparants ainsi que les goersonnes presenter pour les autorisations, nous ous declare qu'il n'a point été fair de contrar de mariage. Jaisans drois à leur réquisition, après avoir donné l'ecture de toutet les pièces susmentionnées, Sesqueller, après avoir été parapheet, sons demeurest ci- annexiet et du chapitre six titre ing du Code Mapoteon, intitule du Mariage, nout avont demande aux deux comparante, s'ils venlens se prendre pour epoux; chacun d'ena ayans repondu separement es affirmativemens, nous prenoncont, au nom de la loi, que M. Achille Charlet Mailliard en Demoiselle Elisabeth Bourger som unit en mariage. De ce que dessur nous avons dressé acte, à Treams, les jour, moir ex an susdite; à troir beures de relevee, en présence de : 1.º M. Charles Ebomas Blanchard, age de trente un ant, garçon jardinier, demeurans à Sceaux, rue du Petia Chemin , 11. 15; 2: Mo. Désire Pector Cochetin, age de vingeun and garçon jardinier demeurans à Châtenay (Seine , tour deux amit de l'époux ; 3.º M. Pierre Allie, Agé de soixante-buir

ment and, maître pareur, demeurana à cleana, rue Tenthierre, nº 2 , tout deux amis de l'épouse. Lesquell our signé avec les époux, les père ex mère de l'époux ex nous, à l'exception du siens Blanchard, qui a déclare ne savoir écrire ni signer, de ce interpelle, le tous après tecture faite. Bourges ac Mailliard Co Slailliako Cochelin 98, My lifebyre (Binon) allée Apenine L'an mit buix com cinquante sept, le samedi vings huis novembre, à oure heures du matin. Devam nout, Joseph Meunier, Modjoine au Maire de Sceana (Seine), officier d'eleque de l'Étax civil ons comparu, en la salle publique de La Mairie: 1.º M. Jenn Baptiste Casimir Builleul, Domestique, Demeurans à Sceaux, rue Houdan -. n: 58, age de trente quatre ant, né à Eps (Pasde Calais), le dix buis Septembre mil buis cens vinge - trois, majeur, file de Joseph Baillent, c'ultivateur, et de Ebérèse Martinage, son épouse demeurant ensemble à Eps; stipulant pour lui et en son nom personnel, avec le consentemens de des pire en mère, donné par acte en breves devans Me Mefred Joseph Fiscare, notaine à la résidence 2 Houchin Département du Las- de Calair, les deixe ex dix sept Octobre Dernier, enregistre, légalisé es Demeure ci annexe ; 2.º En Demoisette Marquerite Berthaux, mismière, demeurant à Sceana, rue Houdan, n: 58, ågee de vingt neuf ant, nie à Ste Colombe, (Côte- Vo or), le Via-bien Février mil bein cens vings huis, majeure, fille de Jean dierre Berthaux,

and, tailleur de pierrer Demeurans à Bourg-la

H. M. Jean Louis Binois, agé de vings.

Reine (Seine), 70 iste d'Orleant, nº 78;

Bailleul.
Berthaux.

Berthaua, son épouse, demeurant Dix-sept ensemble à Sainte-Colombe, stipulant pour Me er en son nom personnel, avec le consentement de det pere es mère, donné par acte en brever devans M' Joseph Louis Modeau es son collègue, notaires à Pitteaux, départemens de la Côte d'or, le vings Demouré si-anneai; enregistre, légalisé en D'autre part. Lesquela nous ous requise de procéder au mariage projete entre ena, en dons tes publications ont été faites en cette mairie, les dimanches guinere en vinga-dena Movembre, presens mois, suivans la loi ex sant opposition. Interpelles par mout, en execution de la loi du dix fielles mil buix cens cinquante, les comparants, ainsi que let personnet présentet pour les autorisations, nont our declare qu'il n'a point été fais de contran de Faisans drois à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces susmentionnées, lesquelles après avoir été paraphées, some demeures ci. ammedet, et du chapitre six titre cing du Code Mapoleon, intitule du Mariage, mour avous demande aux deux comparante, s'ile rentent se prindre pour epoux; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nout prononçout, an nom de la Loi, que M. Jean - Baptiste Casimir Baillent er Demoiselle Marquerite Berthaux, iei presente, some unit en mariage. De ce que dessur nous avous dresse acte en 1.º M. Jean Some Passon, age de quatres ringe-sept men, rentier, demensans à Sceana, une Houdan, n. 18, ami de l'épous; 2.º M. Jean - Baptiste Bailleul, age de vinge huir ant, domestique, demourant à Paris, rue Laffette, nº 21, frère de l'épours; 3. No. Françoit Berthaux, agé de vinge-buix ant, garçon de magasin, demensant à dans, que de la Perrerie, nº 61, frère de l'éponse; 4: M. Shilippe Demarle, âge de trante uns, domestique, demourant à laris, rue Cassette, 11° 27, ami de l'epouse. Lesquelx ons signe avec les époux es nous, le tour aprèt lecture faite. Berthaux Cailleul M. L Collow Jean Builleuf Brethanse Demaste

26. 22. Courtinan Caubry.

L'an mil buix cenix conquante - sept, le samedi daure Dicembre, à midi. Devans nout, Joseph Mennier, Adjoine an Maire de Sceaux (Sime), officier délèque de l'Etax civil, our companie, en la salle publique de la Mairie! 1. M. Jean Marie Auguste Courtinas. cultivateur, demeurant à Suaux, rue Pollaire, n: 58, agé de trente ant, ne à Sceaux le quinre Juin mil knie cene vinge-sept, majeur, file De Simon Ferdinand Courtinas et de Marie Josephine l'étille, son épouse, cultivateurs, demeurons ensemble à Sceaux, rue Poltaire, n. 58; stipulane pour lui et en son nom personnel; avec le consentement de ses père et mère, ici présents D'une part; 2.º Ex Demoiselle Louise Marie Hubry, cultivatrice, demourans à Sceaux, rue du Four, n.º 6, ågie de vingt deux ant née à Sceaux le dix buis Juin mil huis cens trente cinq, majeure, fille de fouir Françoir Aubry, en De Marquerite Antoinette Moreau, son épouse, cultivateurs, demeurant ensemble à Sceaux, rue du Four, n.º 6; stipulans pour elle ex en son nom personnel, avec le consentemens de set père et inère, ici présents; D'alutre part. Lesquele mont our requir de procéder au mariage projeté entre ena, en dons les publications our été faites en cette Mairie les d'innanches vinge dens et vinge neuf Novembre dernier, suivans la loi ex sant opposition. Interpeller par nour , en execution de la loi du dia Juiller mil huir cens cinquante, les comparante, ainsi que les personnes présentes pour les autorisations, nous our déclare qu'il n'a poins été fais de contras de mariage. Faisant Trois à l'eno réquisition, après avois donné lecture des auter de maissance des future, inscrite à leurs dates suo les régistres de maissance de cette commune, ex du chapitre six titre cinq du 20de Mapoleon, intitule du Mariage, nout avour demandé aux deux comparante s'ils ventem se prendre pour époux ; chacun d'eux ayans répondu séparément et affirmativement, nour prononçons, au nom de la loi, que M. Jean Marie Auguste Courtinas es

Demoiselle Louise Dix-huit et Bernier Feuilletzing. De ce que dessur nous avous en présende de : 1. M. Jacquel Jules Courtinas, age de trente - dena ans, cultivateur, demeurans à Sceaux, rue Poltaire, n.º 35, frère de l'époux; 2.º M. Louis Alexier Laurin, agé de trentesix aux, entrepreneur de converture, demeurans à Sceaux, rue du Petis - Chemin, n. 25, beau frère de l'epoux; 3º M. Jean Louis Andre Duckerne, agé de trente quatre ans cultivateur, demeurans à Sceaux. rue de la sume, n.º 2, frère de l'épouse; 4:0 M. Clande Louis Fertu Duchesne, agé de trente and, cultivateur, demeurant à Sceaux , voice des Sablons, nº 1er, frère de l'épouse; L'esquelle ons signé avec l'époux, let pires des époux et nour ; quant à l'épouse et aux mères der epoux, eller om déclare ne davoir écrire ni signer, de ce par nous interpeller, le tour après lecture Courtinal years faire augustiz.
Court itest flaubusj
e Courtina of The Suchesive. Hot Louven L'a Ducheme Aleumi D Clos en arrêlé le présens Registre contenans l'inscription de vingt - Deux acter de mariage. Sceaux, le trente un Décembre mil huis

TABLE.

	-		
o'sroce.	Registre.	Dates des actes.	Moms en prénoms.
1	21	28 Novembre	Bailleul J-Bte Casimir en Berthuna
. 2	14	8 Moins	Benviss Jean Pierre en Bagage
3	18	12 Septembre	Bertrand Jean - Baptiste en Guilloux
4			Benden Louis Honoré en Lambers
5	12	18 Juilles	Bigor Jean Alfred Tierre Marie en Devade
6	#	21 Ferrier	Bonnard Louis en Benoise
7	5	23 Férrier	Brice François en Dauphin
8	10	6 Juin	Charon Suguste Germain en Mussey.
9	13	25 Juiller	Chaumonn Jeun Louis en Marielon.
10	/	29 Stour	Cochetin Désire Sictor en Chevalier
. 11		1	Commandeux Clemens Louis Henry ex Expard.
12	1	1	Courtinas Jean Marie Augusto es Aubry
13		27 Sous	Dubruil Source Louis en Bourgean
14	9	26 Mai	Dubrenil Louis Jules es Roger
11		20 Janvier	Fabien Jean Chomax Auguste en Licalon
16	1	4 Juilles	Laridan Honoré Lucien er Huber
17		1	Lucas Louis en Levacher
18			Mailliand Mehille Charles es Bourger
19	1		Marchadier Antoine en Briffod
20	7	21 Avril	Pic Miwlas Hyaimthe es Dupuis
21	16	29 Hour	Richard Alphonie en Canquy
12	8	25 Avril	Pinson Louis Philippe Vierre en Jobey.
1			

Leviste la présente Cable au nombre de vings dux actes de Maringe, laquelle sera refondue dant la Cable annuelle.

Lecaste le troite un Décembre mil hoir une inquante sepre

Seeande le troite un Décembre mil hoir com emquante seme l'Adjoins au Maire de Steame,



DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

ARRONDISSEMENT communal de Teraux

COMMUNE de Ferance

REGISTRE DOUBLE

DES ACTES DE Manage
POUR L'AN 18

MAISON FERDINAND MATHIAS, FERDINAND BOUCHÉ, successeur, papetier de l'état civil du département de la seine, de la liste civile, des ministères des finances, d'état, de la maison de l'empereur, de la marine et des colonies, de la guerre, de l'instruction publique.

Rue Mandar, nº 1.

servira pendant l'an 1817 à inscrire les actes de Maringe de la Commune de Sceaux , à l'effet de quoi il a été coté par première et dernière, et paraphé sur chaque feuille, conformément à l'article XLI du Code Civil, par soussigné

Département de la Seine.

Paris, le Vongs et ten novembran 1897 Collette de Sandicourff

du Tribunal de première instance du

Blanchard.

ARCHIVES OF MUNICIPALES OF

L'an mil huis cens cinquente Collècide Collèci Adjoins an Maire In Suams (Seine) officier déléque de l'étax civil, ous compara, en la salle publique de la Mairie: 1. M. Auguste Bagage, garcon brasseno, Demeurant à l'écaux, rue du Four, n.º 3, âgé de trente un aux, ne à Réville, arrondissement de Montmedy, département de la Meuse, le Dia -Octobre mil knie cene vinge six, majeur, file de Jean Bayage, es de Marie Jeanne Bertignon, son évouse, journaliers, demeurance ensemble à Sceaux, rue Poltaire, nº 9; stipulane pour lui ex en don nom personnel, avec le consentement de ses père et mère, ici présente; D'une part; 2.º Es Demoiselle Marie Cherèse d'Stanchard, journalière, demeurant à Sceaux, rue du Four, no 3, ågee de trente un ant, née à Flabar, arrondissement de Montmedy, département de la Meuse, le vinge-quatre Juin mil buix cene ringe- six, majeure, fille de Jean - Baptiste 15 lanchard, tourneur en boit, demeurann à Mely, rue de la Basse Pille, nº 30, ex de Marie Jeanne Haumons, son épouse, décèdée à Flabas le quatorre février mil buix cons quarante min; stipulam pour elle ex en son nom personnel, avec le « consentement de don pere, donne par acte en brever devane Me. Emile Gilbrin en l'un De sex collègues, notainer à la résidence de Metr, le seize Juilles dernier, enregistre, legatisé es Demeure ci annexe; ... D'autre part. Lesquels nous our requisé de procéder au mariage projette entre ena, ex donn les publications ous été faites en cette Mairie, les Dimanches quinre er vinge deux Movembre Donnier, suivant la loi en same opposition. Interpeller par nout, en execution de la loi du Dix Juille mil buis cens cinquante, les comparante, ainsi que les personnes présentes pour les autorisations, nous our declare qu'il ma poins été fais de contras de mariage. Faisans Drois à leur réquisition, aprèt avoir donné lecture de touter les pièces susmentionnées,

Lesquelles, après avois et paraphier, sous demeuries ci annexies, en du chapitre sia titre ing du Low Hapoleon, intitule du Mariage, nous avons Demande and Dena comparante, sile reulens se prembre pour époux? chacun d'ena ayans réponde séparement et affirmativement, nous prononcoux, au nom de la loi, que M. Auguste Bagage en Demoiselle Marie Chérèse Blanchard, ici présente, sous unix en muriage. Aussitor les époux nous ous declare qu'il est ne d'eux: 1.º Un enfant du sexe masculin. me en cette commune, le dix Octobre mil priis cens cinquanto-seps, inscris aux registres de naissance le même jour, sous les nom exprénons de Montaine Bagage, file de Auguste Bagage en de Marie Chèrèse Blanchard; 2: Un enfam du sexe masculin, ne en cette commune, le dix Octobre mil huis cens cinquante-seps, inscris aux registres de maissance le même jour, sous les nom ex premoint d'Augustin Bayage, file de Auguste Bayage en de Marie E hérèse Blanchard lesquels deux enfants, les époux déclarens reconnaître Let légitimer par le présent acte de mariage. De ce que de ssur mour avons dresse acte en présence de : 1.º M. Louis Crousse, age de trente-quatre aux, de l'écours: de l'epoux; 2.º M. Jean - Baptiste Galle, age de cinquante Tour, no 3, ami de l'épona; 3.º M. Antoine Blanchard, age de Vings Jept ant, journalier, demeurane à Sceaux, frère de l'épouse 4.º M. Henry Rouillon, age de trente un and, sablomier, Demeuran à Fontenay-ana-Roser, ami de l'épouse; Lesquell on signé avec les époux, les pers en mère de l'époux en nous , le tour après lecture Marcie bland haved Somith Hean Bagage & Al & gottomen

es arrêté le présens Régistre Deux contenans l'inscription de Un acte de mariage. Sceaux, le trente-un Décembre mil huir cens cinquente-dept, à minie L'Adjoins au Maire. Mening ?

TABLE.

2000	Tros du	Dates des actes	Roms en prenoms.
d'ordre	Registre	des actes	I como en prenomo.
	U		
	1		1 1 1 1 1
1	23	12 Decembre	Bagage Hugusto er Blanchard
			Bailleul J- 13te Casimir es Serthaux
2	21	28 Movembre	Bailleut J-15. Casimir es Derimana
		o fr	Benoise Jean Gierre et Bagage
3	14	8 / 60UL	1 dentities of the
4	18	12 Septembre	Bertrand Jean-Baptiste er Guilloux
-		1 10 11	Beuden Louis Honoré en Lambers
5	19	1 Octobre	
6	12	18 Juilles	Bigor Jean Alfred Fierre Marie en Devade
	3,	9 9	Bonnard Louis en Benoise
		24 Février	
8	5	23 Februer	Brice Françoit es Dauphin
	1	1	Charon Auguste Germain er Massy
9	10	6 Juin	
10	1.3	25 Juilles	Chaumons Jean Louis en Marcelos
1.0		1 1 1 m	Cochelin Désire Fictor es Chevalies
11	17	29 Hour	
12	3	28 Janvier	Commandeux Clemens Louis Henry en Echand.
		001	Courtinas Jean Marie Suguste er Subry
13	22	12 Décembre	0 10 100
14	15	27 Hour	Dubrenil Sondre Louis et Bourgeon
		1 11 .	Dubrenil Louis Jules en Roger
13	9	26 Mai	
10	9	20 Janvier	Fabien Jean Chomas Sbuguste es Lecalon
1			Laridan Honore Lucien es Huber
17	11	4 Juiller	
		18 Avril	Lucas Louis es Levacher
1 0		1	Mailliard Schille Charles es Bourges
19	20	9 / Lovembre	11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
18	1	12 Janvier	Marchadier Antoine et Briffod
\$ 20		- 0 1 .1	Pic Micolas Houseinthe en Duving
2.	1 7	21 Abril	Pic Micolas Hyacinthe en Dupuit
	1		
		-	

TABLE.

o'ordre	Registre	des Actes	Moms en prénoms.
22	16	29 Aous 25 Arril	Pichard Alphonse en Eanguy Tinson Louis Philippe Pierre en Jobey

Arrêté la présente Eable au nombre De vings-trois active de mariage. Sceana, le seps Janvier mil buix com cinquante

